



Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**Banking, Trade
and Commerce**

Chair:
The Honourable W. DAVID ANGUS

Thursday, March 13, 2008

Issue No. 12

First meeting on:

Bill S-205, An Act to amend the Bankruptcy
and Insolvency Act (student loans)

and

Thirteenth meeting on:

The present state of the domestic
and international financial system
(Bankruptcy and Insolvency)

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007-2008

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

**Banques et du
commerce**

Président :
L'honorable W. DAVID ANGUS

Le jeudi 13 mars 2008

Fascicule n° 12

Première réunion concernant :

Le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur la faillite
et l'insolvabilité (prêts aux étudiants)

et

Treizième réunion concernant :

La situation actuelle du régime financier
canadien et international
(Faillite et insolvabilité)

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable W. David Angus, *Chair*

The Honourable Yoine Goldstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Biron	* LeBreton, P.C.
Eyton	(or Comeau)
Gustafson	Massicotte
Harb	Moore
Jaffer	Ringuette
* Hervieux-Payette, P.C.	Tkachuk
(or Tardif)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Meighen substituted for that of the Honourable Senator Segal (*March 13, 2008*).

The name of the Honourable Senator Gustafson substituted for that of the Honourable Senator Meighen (*March 13, 2008*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable W. David Angus

Vice-président : L'honorable Yoine Goldstein

et

Les honorables sénateurs :

Biron	* LeBreton, C.P.
Eyton	(ou Comeau)
Gustafson	Massicotte
Harb	Moore
Jaffer	Ringuette
* Hervieux-Payette, C.P.	Tkachuk
(ou Tardif)	

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Meighen est substitué à celui de l'honorable sénateur Segal (*le 13 mars 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Gustafson est substitué à celui de l'honorable sénateur Meighen (*le 13 mars 2008*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate* of Wednesday, March 5, 2008:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Goldstein, seconded by the Honourable Senator Chaput, for the second reading of Bill S-205, An Act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act (student loans).

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Goldstein moved, seconded by the Honourable Senator Lovelace Nicholas, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

The question being put on the motion, it was adopted.

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 5 mars 2007 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Goldstein, appuyée par l'honorable sénateur Chaput, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (prêts aux étudiants).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Goldstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Lovelace Nicholas, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, March 13, 2008
(20)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 10:50 a.m., this day, in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Biron, Eyton, Goldstein, Gustafson, Harb, Massicotte, Moore, Ringuette and Tkachuk (10).

In attendance: June Dewetering and Philippe Bergevin, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the orders of reference adopted by the Senate on March 5, 2008, the committee began its study of Bill S-205, An Act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act (student loans). As well, pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007, the committee continued its study of the present state of the domestic and international financial system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

WITNESSES:

As an individual:

The Honourable Senator Yoine Goldstein, sponsor of the Bill.

Human Resources and Social Development Canada (HRSDC):

Rosaline Frith, Director General, Canada Student Loans Program.

Resolve Corporation:

Ralph DeJong, Vice-President, Students Loan Operations.

It was agreed that the Honourable Senator Goldstein would not occupy the position of deputy chair during the study of Bill S-205.

Mr. Paul Thomas and Ms. Marion Laurence were at the table to assist the Honourable Senator Goldstein in his presentation.

The Honourable Senator Goldstein made a statement and answered questions.

At 12:40 p.m., the committee suspended.

At 12:45 p.m., the committee resumed.

Ms. Frith made a statement and, together with Mr. DeJong, answered questions.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 13 mars 2008
(20)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 50, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Angus, Biron, Eyton, Goldstein, Gustafson, Harb, Massicotte, Moore, Ringuette et Tkachuk (10).

Aussi présents : June Dewetering et Philippe Bergevin, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 5 mars 2008, le comité reprend son étude du projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (prêts aux étudiants). En outre, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007, le comité poursuit son examen de la situation actuelle du régime financier canadien et international. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

L'honorable sénateur Yoine Goldstein, parrain du projet de loi.

Ressources humaines et Développement social Canada (RHSDC) :

Rosaline Frith, directrice générale, Programme canadien de prêts aux étudiants.

Resolve Corporation :

Ralph DeJong, vice-président des opérations de prêts étudiants.

Il est convenu que l'honorable sénateur Goldstein n'occupera pas le poste de vice-président durant l'étude du projet de loi S-205.

M. Paul Thomas et Mme Marion Laurence sont à la table pour aider l'honorable sénateur Goldstein dans son exposé.

L'honorable sénateur Goldstein fait une déclaration puis répond aux questions.

À 12 h 40, la séance est interrompue.

À 12 h 45, la séance reprend.

Mme Frith fait une déclaration puis, aidée de M. DeJong, répond aux questions.

At 1:22 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 13 h 22, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, March 13, 2008

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill S-205, An Act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act (student loans), met this day at 10:50 a.m. to give consideration to the bill; and to examine the present state of the domestic and international financial system (bankruptcy and insolvency).

Senator W. David Angus (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: I am calling to order this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. We are gathered here this morning to deal with Bill S-205. We are not only here in person, we are also on the CPAC television network and the World Wide Web. There is a webcast of these proceedings.

I have six senators with me this morning: Senator Tkachuk from Saskatchewan; Senator Gustafson, also from Saskatchewan; Senator Eyton from Ontario; Senator Harb from Ontario, from the Ottawa region; Senator Ringuette from New Brunswick; and Senator Biron from Quebec. Also here are our loyal clerk, Dr. Line Gravel, and Ms. June Dewetering, from the Library of Parliament.

Our witness today is the esteemed vice chair of the committee, Senator Goldstein, who has left the chair because he is sponsoring a private member's bill, Bill S-205, to amend the student loans portion of the Bankruptcy and Insolvency Act.

As a committee, we are almost at the end of a study of the provisions contained in our bankruptcy, insolvency and restructuring legislation. In the process of studying Bill C-12 and the bill it amends — former Bill C-55, which is enshrined in the Statutes of Canada, 2005, Chapter 47 — we are looking at Canada's student loan program, including the consequences in the management and administration of the loans in the event of insolvency, hardship, bankruptcy and the like.

There has been a history of changing this legislation over the years to meet particular circumstances. Senator Goldstein feels that further changes are necessary. It seems timely that his bill has come to our committee because of the other study we are engaged in. While they are, in Senator Goldstein's words "mutually exclusive," a case could be made that the provisions of Senator Goldstein's bill fit naturally into Bill C-12 or the other framework legislation. If we come to a meeting of minds within this committee, our report might so recommend.

Senator Goldstein has come with overheads and is prepared to talk about his bill. Also present today are representatives from Human Resources and Social Development Canada,

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 13 mars 2008

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, à qui a été renvoyé le projet de loi S-205, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (prêts aux étudiants) se réunit aujourd'hui, à 10 h 50, pour examiner ce projet de loi ainsi que pour examiner la situation actuelle du régime financier canadien et international (faillite et insolvabilité).

Le sénateur W. David Angus (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je déclare ouverte la séance du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Nous sommes réunis ici ce matin pour examiner le projet de loi S-205. La séance est diffusée sur le réseau de télévision CPAC et sur le web.

Six sénateurs m'accompagnent ce matin : le sénateur Tkachuk, de la Saskatchewan; le sénateur Gustafson, également de la Saskatchewan; le sénateur Eyton, de l'Ontario, le sénateur Harb, de l'Ontario, de la région d'Ottawa, le sénateur Ringuette, du Nouveau-Brunswick, et, enfin, le sénateur Biron, du Québec. Notre loyale greffière, Mme Line Gravel, ainsi que Mme June Dewetering, de la Bibliothèque du Parlement, sont également présentes.

Notre témoin d'aujourd'hui est le sénateur Goldstein, digne vice-président du comité, qui a quitté la présidence parce qu'il parraine un projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi S-205, qui vise à modifier la partie de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité qui touche les prêts aux étudiants.

Le comité a presque terminé son étude des dispositions de la législation relative à la faillite, à l'insolvabilité et à la restructuration. Dans le cadre de l'étude du projet de loi C-12 et du projet de loi qui le modifie — l'ancien projet de loi C-55, dont le texte figure au chapitre 47 des Lois du Canada (2005) —, nous examinons le programme canadien de prêts aux étudiants, et notamment les conséquences, sur les plans de la gestion et de l'administration des prêts, de l'insolvabilité, des difficultés, de la faillite et d'autres choses du genre.

Au fil du temps, on a apporté toutes sortes de modifications à cette loi pour tenir compte de situations particulières. Le sénateur Goldstein pense qu'il faut encore apporter certaines modifications. Ça tombe bien qu'on ait demandé au comité d'étudier son projet de loi, vu l'autre étude que nous sommes en train de faire. Les deux études s'excluent l'une l'autre, pour reprendre les paroles du sénateur Goldstein, mais on pourrait avancer l'idée que les dispositions du projet de loi présentées par le sénateur Goldstein s'inscrivent naturellement dans le cadre du projet de loi C-12 ou de l'autre loi-cadre. Si nous en venons à nous entendre là-dessus, nous formulerons peut-être une recommandation à cet égard dans notre rapport.

Le sénateur Goldstein a apporté des transparents, et il est prêt à parler de son projet de loi. Par ailleurs, nous recevons des représentants de Ressources humaines et Développement social

Canada Revenue Agency, Industry Canada, and Resolve Corporation, which is a student loan organization. They all are prepared to talk to us later.

In recent weeks, witnesses have raised questions about the student loan program. Therefore, we were having these government representatives come today in any event in relation to our study. However, they are also prepared to talk specifically about Bill S-205.

The critic of the bill, Senator Tkachuk, is with us as well. He stated his reservations, on behalf of the government, in his speech in the Senate. Senator Goldstein, I do not believe you are surprised by that as you were there.

Without further ado, it is nice to have you on the other side of the table. We will treat you as you would expect, with respect, kindness and interest.

Hon. Yoine Goldstein, sponsor of the bill: Thank you very much, Mr. Chair and thank you for the opportunity to discuss with you the bill I am sponsoring. For the record, I will not be assuming the vice-chair's role while we are actively dealing with this particular bill. However, I will continue to act as vice-chair when we are dealing with the bankruptcy legislation generally.

In order to make what I will be saying easier to deal with, I have brought some slides, which were prepared by Marion Laurence, who has done an extraordinary job, and Paul Thomas.

The Chair: Are they your own staff?

Senator Goldstein: Yes, they are both from my office and their job, which they do with great success, is to make me look good. I know that that is not a unanimous opinion among my colleagues, but that is how I feel about it. They do a bang-up job in terms of research.

The Chair: Ladies and gentlemen, for the record, two other senators have joined us — Senator Massicotte from Quebec and Senator Moore from Halifax.

Senator Goldstein: Bill S-205 will amend the Bankruptcy and Insolvency Act so that student loans can be included in bankruptcy proceedings after two years from the end of the student's post-secondary education. I will go over that history later and reflect on the current status of the treatment of student loans under the act as it has been amended. This would be a further amendment to the act to reduce what is now five years to two years.

The bill will also create a new provision to allow young people who are experiencing long-term financial difficulty to apply for a court order to relieve them, in whole or in part, from their student loans at any time after completing their studies, where they are encountering extreme difficulty in repaying them. This change is required because some former

Canada, de l'Agence du revenu du Canada, d'Industrie Canada et de la Société Resolve, dont les activités ont trait aux prêts aux étudiants. Ces représentants sont prêts à discuter avec nous tout à l'heure.

Au cours des dernières semaines, les témoins que nous avons reçus ont soulevé des questions concernant le programme de prêts aux étudiants. C'est la raison pour laquelle nous avons invité ces représentants du gouvernement à venir témoigner ici aujourd'hui, de toute façon, en rapport avec notre étude. Ils sont cependant prêts aussi à parler de façon plus précise du projet de loi S-205.

Le sénateur Tkachuk, porte-parole de l'opposition, est également avec nous. Il a énoncé ses réserves, au nom du gouvernement, dans son discours au Sénat. Sénateur Goldstein, je pense que cela ne vous surprend pas, puisque vous étiez là.

Trêve de bavardage; c'est un plaisir de vous recevoir comme témoin. Nous allons vous traiter comme vous pouvez vous y attendre, c'est-à-dire que nous allons faire preuve de respect, de courtoisie et d'intérêt.

L'honorable Yoine Goldstein, parrain du projet de loi : Merci beaucoup, monsieur le président, et merci de m'offrir l'occasion de discuter avec vous du projet de loi que je parraine. Je veux dire pour le compte rendu que je ne vais pas jouer le rôle de vice-président pendant que nous nous occupons du projet de loi. Je vais cependant continuer d'occuper ce poste dans le cadre de notre étude de la législation touchant la faillite en général.

Pour rendre ce que je vais dire plus facile à comprendre, j'ai apporté des diapos préparées par Marion Laurence, qui a fait un travail extraordinaire, avec l'aide de Paul Thomas.

Le président : Est-ce que ce sont des membres de votre personnel?

Le sénateur Goldstein : Oui, ils travaillent tous deux à mon bureau, et leur tâche, dont ils s'acquittent à merveille, consiste à faire en sorte que je paraisse bien. Je sais que tous mes collègues ne sont pas d'accord avec ça, mais c'est mon opinion. Ils font un travail du tonnerre pour ce qui est de la recherche.

Le président : Mesdames et messieurs, pour le compte rendu, deux autres sénateurs se sont joints à nous : le sénateur Massicotte, du Québec, et le sénateur Moore, de Halifax.

Le sénateur Goldstein : Le projet de loi S-205 va modifier la Loi sur la faillite et l'insolvabilité de façon que les prêts aux étudiants puissent être visés par la procédure de faillite une fois écoulée la deuxième année suivant la fin des études postsecondaires. Je vais revenir là-dessus plus tard et parler du traitement des prêts aux étudiants dans le cadre de la loi modifiée. Le projet de loi modifierait de nouveau la loi pour faire passer la période de cinq ans à deux ans.

Le projet de loi va également créer une nouvelle disposition qui permettra aux jeunes qui connaissent des difficultés financières à long terme de demander à un tribunal une ordonnance les libérant tout ou en partie de leurs prêts d'études à n'importe quel moment après la fin de leurs études, s'ils se trouvent dans une situation qui rend extrêmement difficile le remboursement de ce prêt. Cette

students are unable to repay their loans because of unexpected accident, illness or disability or, in some cases, inability to find a job in the field of endeavour for which they have been trained.

The Chair: If you will forgive me for interrupting, Senator Goldstein, you are telling us what it will do in the first slide — the two-year provision and the other hardship circumstances. It would be helpful if you could quickly tell us how that changes the present situation.

Senator Goldstein: That is the next slide. Let me give you some background.

Various changes have been made in the Bankruptcy and Insolvency Act in the past ten years that affect the manner in which student loans are dealt with in bankruptcy proceedings. In 1997, a prohibition was introduced for the first time precluding students from getting a discharge from their obligations under the student loans for at least two years after they had graduated from school. In 1998, that prohibition was extended to ten years in a piece of legislation that was not bankruptcy but income tax law. That effectively made it impossible for students to ever get a discharge from their student loans and, in my view, created significant hardship.

In 2003, the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce suggested that the ten years be reduced to five years. The legislation we have at the moment, assuming that Chapter 47 will be proclaimed, will reduce the prohibition to seven years and, in the case of hardship, to five years. Bill S-205 proposes to reduce it from five years to two years and, even within the two-year period, to allow for a student who is experiencing undue hardship to obtain a discharge from all or part of the loan that is due.

The changes made in 1998 were justified on the grounds that the federal government did not want former students declaring bankruptcy shortly after graduation to escape their student loan obligations. For the record, the amount of federal student loans in bankruptcy rose from \$30 million in 1990-91 to \$70 million in 1996-97. That more than doubling of loans of students in bankruptcy caused the government to increase the two-year prohibition to ten years. We have the following set of times: two years until 1998; ten years from 1998 until the new law will be in force; five years and seven years when Bill C-47 and Bill C-12 come into force; and two years if the Senate and the House of Commons choose to adopt Bill S-205.

Although there was a spike in bankruptcies from 1990 to 1996, it is not clear that the level of bankruptcies was the result of overly lenient bankruptcy legislation. This spike took place at a time when the cost of post-secondary education was rising rapidly and when the Canadian economy was experiencing a downturn, making it more difficult for students to find

modification est nécessaire, parce qu'il y a des étudiants qui sont incapables de rembourser leurs prêts à cause d'un accident, une maladie ou d'un handicap, ou encore, dans certains cas, de leur incapacité de trouver un emploi dans leur domaine.

Le président : Pardonnez-moi de vous interrompre, sénateur Goldstein, mais vous nous parlez des objectifs du projet de loi dans la première diapo — la disposition concernant la période de deux ans et les autres situations difficiles. Ce serait une bonne idée que vous nous disiez rapidement comment le projet de loi va modifier la situation actuelle.

Le sénateur Goldstein : C'est la prochaine diapo. Permettez-moi de vous expliquer le contexte.

Au cours des dix dernières années, on a apporté différentes modifications à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité touchant le traitement des prêts aux étudiants dans le cadre des procédures de faillite. En 1997, on a instauré une première interdiction qui faisait en sorte que les étudiants ne pouvaient être libérés de leurs obligations touchant leurs prêts pendant une période d'au moins deux ans après l'obtention de leur diplôme. En 1998, on a porté cette interdiction à dix ans dans le cadre d'un projet de loi modifiant non pas la loi sur la faillite, mais bien la loi de l'impôt sur le revenu. Avec cette mesure, il est devenu en réalité impossible pour les étudiants d'être un jour libérés de leur prêt, ce qui a selon moi engendré des difficultés importantes pour les étudiants.

En 2003, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a suggéré de faire passer la période de dix ans à cinq ans. La loi en vigueur — si nous présumons que le chapitre 47 va être édicté — va faire passer la période d'interdiction à sept ans, et à cinq ans dans le cas des étudiants confrontés à des difficultés. Le projet de loi S-205 propose de faire passer cette période de cinq ans à deux ans, et de permettre aux étudiants qui font face à des difficultés indues d'obtenir une libération de tout ou partie de leurs prêts même pendant cette période de deux ans.

Les modifications étaient motivées par le fait que le gouvernement fédéral ne voulait pas que les étudiants déclarent faillite peu de temps après la fin de leurs études pour échapper aux obligations liées à leurs prêts. Pour le compte rendu, la somme des prêts consentis par le gouvernement fédéral à des étudiants qui ont déclaré faillite est passée de 30 millions de dollars en 1990-1991 à 70 millions de dollars en 1996-1997. C'est le fait que cette somme a plus que doublé qui a poussé le gouvernement à faire passer l'interdiction de deux ans à dix ans. Les différentes périodes d'interdiction en vigueur sont les suivantes : deux ans jusqu'en 1998; dix ans à partir de 1998 et jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi; cinq ans et sept ans lorsque les projets de loi C-47 et C-12 sont promulgués; enfin, deux ans, si le Sénat et la Chambre des communes décident d'adopter le projet de loi S-205.

Il y a eu une importante augmentation du nombre de faillites entre 1990 et 1996, mais il n'est pas clair que cette augmentation est attribuable au fait que la Loi sur les faillites était trop permissive. Elle a eu lieu au cours d'une période où le coût des études postsecondaires était en augmentation rapide et où l'économie canadienne était en récession, ce qui fait qu'il était

employment. Professor Saul Schwartz, from whom we will hear in due course, will tell us that, on the basis of his research, it is not the case that students simply wait around the corner for the waiting time to be reduced so that they can come out of school, get their diplomas and flip their student loans to zero the moment they have a chance to do so. That has not been the experience, but we will let him testify to that.

Bankruptcy provides a way of dealing with debts that cannot be repaid and helps society to cope with the risks inherent in business and the credit system. It provides, as it is intended to provide, a fresh start for people whose investments do not turn out as planned. As well, it provides creditors with payment of a portion of the indebtedness of the bankrupt when there are realizable assets available after payment of fees.

Bankruptcy also provides creditors with an incentive to provide loans only to those who are considered good business risks. There is always the risk that the debtor of a loan or other kind of obligation will go into bankruptcy. In many ways, borrowing money to finance post-secondary education is like borrowing money to invest in a business.

The changes made to the Bankruptcy and Insolvency Act in the late 1990s changed the distribution of risk between students and government. The changes essentially forced students to assume the lion's share of the risk, such as illness, disability or change in the job market, for a long time when they "invest" in post-secondary education. The shifting of that risk to the recent graduate precludes them, under the present legislation, from having a fresh start at a very key point in their lives and results in a disincentive to pursue post-secondary education. That remark is supported by research to which I will refer later.

The recent reduction of the prohibition period from ten years to seven years, and possibly to five years through Bill C-47, is a welcome step in the right direction, but I suggest that it is not enough and I will tell you why. The cost of post-secondary education has risen dramatically since the late 1980s. The average undergraduate pays about \$4,000 per year in tuition fees. Let us look at the tuition fees and the cost of those dollars for a moment.

Average tuition costs have more than doubled during that period of time, and other costs, such as living away, transportation, clothing, et cetera, have also risen significantly. This puts pressure on students to borrow larger and larger amounts of money to finance their education. Towards the end of the last century, costs started to increase more significantly and there was a general increase in the cost of education in Canada without, to all practical purposes, corresponding help for students. Therefore, they are obliged to borrow more than one would expect and more than is probably healthy.

plus difficile pour l'étudiant de trouver du travail. Le professeur Saul Schwartz, dont nous allons entendre le témoignage en temps voulu, va nous dire que, d'après ses recherches, ce n'est pas vrai que les étudiants attendent simplement que la période soit réduite pour terminer leurs études, obtenir leur diplôme et réduire leurs prêts à zéro aussitôt qu'ils ont la chance de le faire. Ce n'est pas ce qu'on a constaté, mais nous allons laisser M. Schwartz témoigner de cela.

La faillite est le mécanisme qui permet de régler le problème des dettes dont le remboursement est impossible et qui aide la société à gérer le risque inhérent à l'entreprise et au système de crédit. Ce mécanisme offre, comme il se doit, la possibilité d'un nouveau départ aux gens dont les investissements n'ont pas donné le résultat prévu. De plus, il offre aux crédateurs la possibilité de récupérer une part de la somme due lorsqu'il reste des biens réalisables après le paiement des frais.

La possibilité de faillite est également un incitatif pour les crédateurs à ne consentir des prêts qu'aux personnes jugées représenter un risque raisonnable pour l'entreprise. Il y a toujours un risque que le débiteur déclare faillite, qu'il s'agisse d'un prêt ou d'un autre type d'obligation. À de nombreux égards, emprunter de l'argent pour financer des études postsecondaires, c'est comme emprunter de l'argent pour investir dans une entreprise.

Les modifications apportées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité à la fin des années 1990 ont réparti d'une nouvelle façon le risque entre les étudiants et le gouvernement. Grosso modo, ces modifications ont obligé les étudiants à assumer la part du lion du risque, notamment le risque de maladie, d'invalidité ou d'évolution du marché du travail, pendant longtemps, lorsqu'ils « investissent » dans des études postsecondaires. Le fait que les diplômés de fraîche date doivent assumer la majeure partie du risque dans le cadre de la loi actuelle les empêche de repartir à zéro à un moment très important de leur vie, et il y a donc un élément de dissuasion quant à la poursuite d'études postsecondaires. Cette observation est appuyée par les études dont je vais parler plus tard.

La réduction récente de la période d'interdiction de dix ans à sept ans, et peut-être à cinq ans, grâce au projet de loi C-47, est un pas dans la bonne direction, mais je pense que c'est insuffisant, et je vais vous dire pourquoi. Le coût des études postsecondaires a augmenté de façon spectaculaire depuis la fin des années 1980. Les étudiants au baccalauréat paient en moyenne des frais de scolarité d'environ 4 000 \$. Prenons un instant pour jeter un coup d'œil sur les frais de scolarité et les sommes que cela représente pour les étudiants.

Les frais de scolarité ont en moyenne plus que doublé au cours de la période en question, et d'autres coûts ont également augmenté de façon significative, notamment ceux liés au transport, à l'habillement, au fait de vivre ailleurs que chez ses parents, et cetera. Cette augmentation des coûts oblige les étudiants à emprunter de plus en plus d'argent pour financer leurs études. Vers la fin du siècle dernier, les coûts ont commencé à augmenter de façon plus marquée, et le coût des études a augmenté de façon générale au Canada, sans qu'il y ait, à toutes fins pratiques, accroissement correspondant de l'aide offerte aux

Government support for post-secondary students takes a variety of forms, but, proportionately, government loans today make up the second largest source of funding at 19 per cent. Of the total cost of an education, 19 per cent on average is financed by student loans.

It is also true that governments actively contribute to post-secondary education. For example, there are grants of \$1.2 million per year through various levels of government either in direct payments to students or in debt forgiveness. There are also tax credits amounting to \$1.6 billion per year. I should say that tax credits really benefit high-income families the most because they are the ones who have the most income to offset. Low-income families and many recent graduates see little benefit from tax credits because they have much less income to offset or no taxable income at all. Since these are not refundable tax credits, if you do not pay tax you do not get the benefit. These tax credits are benefiting the children and the parents of the more affluent families in Canada.

Let us talk about student loans specifically. Most students do not have the credit history required for banks to want to lend to them. From 1964 to 1995, the federal government guaranteed 100 per cent of the risk for loans to students from commercial banks. Banks were perfectly happy then to make the loans because they did not have to worry about credit risk. Essentially, their debtor was the Government of Canada or the Government of Quebec or the Government of Nunavut or the Northwest Territories.

In 1995, the system changed and banks and the federal government moved to the risk-shared system, whereby the government and the banks assume the burden of a loss jointly. Since 2000, the federal government has operated directly the Canada Student Loans Program, which exists in all parts of the country except Quebec, Nunavut and the Northwest Territories, which have their own programs. To give you an idea of its magnitude, in 2005-06 the program loaned \$1.9 billion to 350,000 students. It is an integral part of our economy and the post-secondary education system. According to our last figures, which are about a year old, the Canada Student Loans Program portfolio totals \$8.2 billion owed by 990,000 students. It is a significant program and is fundamental to the availability of post-secondary education for our students.

The most recent budget contains aid for students. A new Canada student grant program will replace the Canada Millennium Scholarship Foundation and, I hope, will provide a similar level of grant funding.

étudiants. Ils sont donc forcés d'emprunter davantage d'argent qu'on s'y attendrait, et probablement plus que ce qui est raisonnable. Le gouvernement offre de l'aide aux étudiants du niveau postsecondaire de différentes façons, mais les prêts viennent au deuxième rang des sources de financement et comptent pour 19 p. 100 de celles-ci. En moyenne, 19 p. 100 du coût total des études sont payés à l'aide de prêts aux étudiants.

Il est également vrai que les gouvernements aident activement les étudiants à poursuivre des études postsecondaires. Les différents ordres de gouvernement offrent par exemple des subventions de 1,2 milliard de dollars par année sous forme de versements directs ou de remises de dette. Ils offrent également des crédits d'impôt totalisant 1,6 milliard de dollars par année. Je dois dire que ces crédits d'impôt profitent surtout aux familles à revenu élevé, puisque ce sont celles qui paient le plus d'impôts. Pour les familles à faible revenu, comme pour de nombreux diplômés de fraîche date, ces crédits d'impôt ne sont pas très avantageux, parce qu'ils n'ont que peu d'impôts à payer ou pas de revenu imposable du tout. Comme il s'agit de crédits d'impôt non remboursables, si on ne paie pas d'impôt, on ne peut en profiter. Ces crédits d'impôt profitent aux enfants et aux parents des familles du Canada qui sont assez à l'aise.

Parlons plus précisément des prêts aux étudiants. La plupart des étudiants n'ont pas une cote de crédit suffisamment bonne pour que les banques acceptent de leur prêter de l'argent. De 1964 à 1995, le gouvernement fédéral a assumé la totalité du risque lié aux prêts consentis aux étudiants par des banques commerciales. Les banques étaient disposées à consentir ces prêts, puisqu'elles n'avaient pas à se soucier du risque de crédit. Essentiellement, leurs débiteurs étaient le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec le gouvernement du Nunavut ou le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

En 1995, on a modifié le système, et les banques et le gouvernement fédéral ont adopté un système de partage du risque, dans le cadre duquel ils assument ensemble les pertes. Depuis 2000, le gouvernement fédéral gère lui-même le Programme canadien aux étudiants, en vigueur dans toutes les régions du pays sauf le Québec, le Nunavut et le Territoires du Nord-Ouest, qui ont leurs propres programmes. Pour vous donner une idée de la taille du programme, en 2005-2006, on a prêté 1,9 milliard de dollars à 350 000 étudiants dans le cadre de celui-ci. Le programme fait partie intégrante de notre économie et du système d'éducation postsecondaire. D'après nos chiffres les plus récents, obtenus il y a environ un an, le portefeuille du Programme canadien de prêts aux étudiants totalise 8,2 milliards de dollars, partagés entre 990 000 étudiants. C'est un programme important et qui joue un rôle fondamental quant à l'accès aux études postsecondaires.

Le dernier budget prévoit des mesures d'aide pour les étudiants. Un nouveau programme fédéral de bourses va remplacer la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, et j'espère qu'il offrira un financement équivalent sous forme de bourses.

Grant criteria under the new program will be based on income instead of purely need. The number of students covered will hopefully increase, but it would appear that the individual award amount will decrease. The government has allocated \$123 million over four years at the rate of \$30.8 million per year for the Canada Student Loans Program to improve service, to reduce expected spousal contributions and to make the program “more responsive to the economic circumstances of borrowers.”

Although I am not accustomed to praising this government, this is a salutary position on its part. It is not clear how the Canada Student Loans Program will be made more responsive to borrowers, but the intention on the part of the government is there. We will wait to see what the government has planned. We should know within the next three or four weeks. It should be noted, however, that \$30 million per year is not a terribly large investment, considering that the Canada Student Loans Program portfolio totals \$8.2 billion. That is not to criticize the program that the government is suggesting, which I think is a good program, but is to indicate to you that much more help is needed. This is not a partisan or political issue. This is a Canadian issue that we will have to deal with in one way or another because the availability of post-secondary education to Canadian young people is fundamental to our welfare. Provincially and federally, independent of whatever colour of government you may be talking about at the moment, we are not doing what we ought to be doing by way of post-secondary education, and we have to look at that.

Despite pressure from many stakeholders, no changes have been made to the student loan interest rates. I will talk about that important point in a few minutes.

In addition, there was no move to create a Canada Student Loans Program ombudsman, which was another priority sought by stakeholders. This means that students who encounter problems with the system have little recourse beyond the system if they feel they are being treated unfairly. That is not covered by my bill but we ought to consider it and try to find solutions.

Let us talk about funding sources for post-secondary students. Proportionately, as I said earlier, government student loans are the second-largest source of funding for post-secondary students, at 19 per cent. It is hard to see the pie chart, although you have it in the deck, for those of you who are looking at the deck.

Senator Tkachuk: Is there a deck? I do not have one. I do not think any of us do.

Dans le cadre du nouveau programme, les critères d'admissibilité aux bourses seront fondés sur le revenu, plutôt que sur les besoins seulement. Il est à espérer que le nombre d'étudiants qui vont recevoir des bourses va augmenter, mais le montant des bourses va probablement diminuer. Le gouvernement a prévu 123 millions de dollars sur quatre ans, à raison de 30,8 millions de dollars par année, pour l'amélioration des services offerts dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, en vue de réduire la contribution prévue du conjoint et de faire en sorte que le programme « tienne davantage compte de la situation économique des emprunteurs ».

Je n'ai pas l'habitude de faire l'éloge du gouvernement, mais c'est une bonne décision de sa part. La façon dont on va faire en sorte que le Programme canadien de prêts aux étudiants tienne davantage compte de la situation des emprunteurs n'est pas claire, mais l'intention du gouvernement est là. Nous allons attendre de voir ce que le gouvernement a prévu. Nous devrions l'apprendre au cours des trois ou quatre semaines qui viennent. Il faut cependant signaler que 30 millions de dollars par année, ce n'est pas un très gros investissement, vu que le portefeuille du Programme canadien de prêts aux étudiants totalise 8,2 milliards de dollars. Je ne critique pas le programme que propose le gouvernement, parce que je pense que c'est un bon programme, mais je dis ça pour que vous sachiez qu'il faut offrir beaucoup plus d'aide aux étudiants. Ce n'est pas un enjeu de nature partisane ou politique. C'est un enjeu qui touche le Canada et dont nous devons nous occuper d'une façon ou d'une autre, parce qu'il est important que les jeunes Canadiens aient accès à l'enseignement postsecondaire si nous voulons assurer notre bien-être. À l'échelon provincial comme à l'échelon fédéral, peu importe la couleur du gouvernement dont il est question à un moment précis, nous ne faisons pas ce qui doit être fait par rapport à l'éducation postsecondaire, et nous devons envisager cela.

Malgré les pressions exercées par de nombreux intervenants, on n'a apporté aucun changement au chapitre des taux d'intérêt des prêts aux étudiants. Je vais aborder cette question importante dans quelques instants.

En outre, on n'a rien fait en ce qui concerne la création d'un poste d'ombudsman du Programme canadien de prêts aux étudiants, ce qui était une autre priorité que les intervenants voulaient faire adopter. Cela signifie que les étudiants qui sont confrontés à des problèmes posés par le système ont peu de recours externes, s'ils pensent avoir été traités injustement. Mon projet de loi ne porte pas là-dessus, mais nous devons examiner ce problème et essayer d'y trouver des solutions.

Parlons des sources de financement des étudiants du niveau postsecondaire. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les prêts que consent le gouvernement aux étudiants viennent au deuxième rang des sources de financement des étudiants de niveau postsecondaire, et comptent pour 19 p. 100 de ce financement. Le diagramme circulaire est difficile à voir, mais il se trouve dans les diapos imprimées, si vous êtes en train de le consulter.

Le sénateur Tkachuk : Y a-t-il un document? Je n'en ai pas. Je pense que personne n'en a reçu un.

Senator Goldstein: It is better to look here, actually, because it is in colour and is easier to see. Can you see the individual items and how much comes from employment?

Senator Tkachuk: Barely.

Senator Massicotte: These old guys over here cannot.

Senator Goldstein: I will just tell you quickly, and you can get into details if you choose to do so later.

The proportion of loans to the total proportion of cost is 19 per cent, which is very significant. There is some help. Students help themselves from their employment. Many students make loans on a private basis. Many of them benefit from grants. Many of them are helped by their parents. A variety of sources is available to the students.

The Chair: Senator Goldstein, do you have a problem with us having a copy of the deck?

Senator Goldstein: No.

The Chair: It is available.

Senator Goldstein: I am sorry that it was not distributed. I am happy to have it distributed. We can do that as we go along. It is there, and copies were made.

There has been a significant growth in debt. Rising costs have led to rising levels of debt among more and more post-secondary students, and it is also true that certain groups of students are more affected by rising debt levels than others. Let us talk first about the undergraduates.

In the 15 years or 16 years from 1990 to 2006, the proportion of undergraduates graduating with debt rose from 45 per cent to 59 per cent. During the same time period, the average amount of their debt more than doubled. It rose from \$11,600, on average, to \$24,000 per student.

Senator Tkachuk: Is that in adjusted dollars?

Senator Goldstein: That is in adjusted dollars. The next graph will show that it is in adjusted dollars.

There are regional variations. For instance, debt levels are highest in Atlantic Canada, where 66 per cent of undergraduates finish with an average of \$29,700 in debt. Senator Moore addressed that issue locally some months back, and I saw the press on it.

Nationally, one in five undergraduates has over \$30,000 worth of debt at graduation. That is a meaningful amount of indebtedness with which to start one's earning life.

Le sénateur Goldstein : C'est mieux si vous regardez l'écran, en fait, parce que c'est en couleur et plus facile à voir. Voyez-vous les différents éléments et la partie qui vient de l'emploi?

Le sénateur Tkachuk : À peine.

Le sénateur Massicotte : Les vieux ici ne voient rien.

Le sénateur Goldstein : Je vais seulement vous expliquer ce qui en est rapidement, et nous pourrions y revenir en détail plus tard si c'est ce que vous souhaitez.

Par rapport aux coûts totaux, les prêts comptent pour 19 p. 100 du financement, ce qui est un très gros chiffre. On offre de l'aide aux étudiants. Les étudiants s'aident aussi eux-mêmes en travaillant. Beaucoup d'étudiants contractent un prêt privé. Il y en a aussi beaucoup qui reçoivent des bourses. De même, il y en a beaucoup que leurs parents aident. Il y a toutes sortes de sources de financement dont ils peuvent profiter.

Le président : Sénateur Goldstein, est-ce que cela pose problème pour vous si nous obtenons un exemplaire des diapos imprimées?

Le sénateur Goldstein : Non.

Le président : Il y en a ici.

Le sénateur Goldstein : Je suis désolé que les documents n'aient pas été distribués. Je serai heureux si on peut les faire passer. Nous pourrions le faire pendant que nous continuons de parler. Le document est là, et on en a fait des copies.

L'endettement a beaucoup augmenté. L'augmentation des coûts a engendré celle du niveau d'endettement d'un nombre de plus en plus grand d'étudiants du niveau postsecondaire, et il est vrai également que certains groupes d'étudiants sont davantage touchés par l'augmentation du niveau d'endettement que d'autres. Parlons d'abord des étudiants au baccalauréat.

Pendant les 15 ou 16 ans écoulés entre 1990 et 2006, la proportion des étudiants qui avaient des dettes au moment où ils ont obtenu leur baccalauréat est passée de 45 p. 100 à 59 p. 100. Au cours de la même période, le montant moyen de leur dette a plus que doublé. Il est passé de 11 600 \$ à 24 000 \$ par étudiant en moyenne.

Le sénateur Tkachuk : S'agit-il de montants en dollars indexés?

Le sénateur Goldstein : Oui. Vous allez voir dans la figure suivante que ce sont des montants en dollars indexés.

Il y a des écarts entre les différentes régions. Le niveau d'endettement est par exemple plus élevé dans la région de l'Atlantique, où 66 p. 100 des étudiants qui obtiennent leur baccalauréat ont une dette moyenne de 29 700 \$. Le sénateur Moore a parlé de ce problème local il y a un certain nombre de mois, et j'ai lu les articles à ce sujet.

À l'échelle nationale, un étudiant sur cinq qui obtient son diplôme de premier cycle a plus de 30 000 \$ de dettes. C'est un endettement important pour une personne qui commence à gagner sa vie.

The Chair: Is Quebec the lowest because of the cap on fees and so on?

Senator Goldstein: Yes. Quebec does well because of the cap. However, there is a cost to that. Quebec universities are starving. As you know, one of them is on the verge of bankruptcy. Like everything else in life, there are balances and equilibriums.

The Chair: I refer you to the speech given on Monday of this week by Heather Munroe-Blum of McGill University. She addressed this subject.

Senator Goldstein: I have not had a chance to see that text. She is an absolutely outstanding educator and administrator, as you know.

Let us talk about the rising level of debt. The current slide shows the level of debt from 1990 to 2006. You can see that when the debt is measured, either by way of current year dollars or in 2006 dollars, to answer your earlier question, Senator Tkachuk, in cost in dollars, adjusted, the level of debt is rising very significantly. It is rising more quickly than the pace of inflation.

The debt distribution is also radically different. Debt levels are rising faster among college students than amongst university students, and the proportion graduating with debt there is now at 55 per cent.

Women are disproportionately affected. They are more likely to use student loans, particularly if they are part-time students, and they are more likely to use interest relief for loan repayment.

Middle-class families are the largest users of student loans. Students from households earning less than \$50,000 per year are twice as likely to use loans as those from families with incomes between \$50,000 and \$75,000. The table on the screen reflects the use of government loans by income brackets and the usage of different loan types amongst post-secondary students by family income. It shows, in a nutshell, that middle-income families use government loans the most. The burden of the loans, by and large, is shouldered in a very disproportionate way by students who come from middle-class families.

Let us talk for a moment about loan repayments. The current program reflects that no interest accrues while the borrower is in school, but it does start immediately upon graduation, although for the first six months after the student has finished school no repayments are required. However, interest starts accruing, and at rates that I think you will find startling.

Le président : Est-ce que le niveau d'endettement est le plus faible au Québec en raison du gel des frais de scolarité et ainsi de suite?

Le sénateur Goldstein : Oui. Les étudiants du Québec s'en tirent bien à cause du gel. Cependant, il y a des coûts associés à cela. Les universités du Québec manquent cruellement d'argent. Comme vous le savez, l'une de ces universités est sur le point de faire faillite. Comme dans toute chose, il y a un équilibre à atteindre.

Le président : Je vous renvoie à l'allocution prononcée lundi dernier par Heather Munroe-Blum, de l'Université McGill. Elle a abordé ce sujet.

Le sénateur Goldstein : Je n'ai pas encore eu l'occasion de lire ce texte. C'est une enseignante et une administratrice hors pair, comme vous le savez.

Parlons de l'augmentation du niveau d'endettement. Vous pouvez voir sur la diapo le niveau d'endettement de 1990 à 2006. Vous voyez que le niveau d'endettement, mesuré soit en dollars de l'année visée, soit en dollars de 2006, pour répondre à la question que vous avez posée tout à l'heure, sénateur Tkachuk, en dollars indexés... le niveau d'endettement augmente très rapidement. Il augmente plus rapidement que le taux d'inflation.

La répartition de la dette est également radicalement différente. Le niveau d'endettement augmente plus rapidement chez les étudiants du niveau collégial que chez les étudiants du niveau universitaire, et la proportion de ceux-là qui ont des dettes au moment où ils obtiennent leur diplôme est de maintenant 55 p. 100.

Les femmes sont davantage touchées. Elles sont plus susceptibles d'avoir recours aux prêts d'études, surtout si elles étudient à temps partiel, et elles seront également plus susceptibles de demander l'exemption d'intérêts au moment où elles remboursent leur prêt.

Ce sont les familles de la classe moyenne qui demandent le plus de prêts d'études. Les étudiants des ménages au revenu inférieur à 55 000 \$ sont deux fois plus susceptibles de demander un prêt que ceux qui viennent de familles dont le revenu est compris entre 50 000 et 75 000 \$. Le tableau affiché à l'écran montre le recours aux prêts gouvernementaux en fonction de la fourchette de revenu et le recours à différents types de prêt par les étudiants du niveau postsecondaire en fonction du revenu familial. Il montre, pour résumer, que ce sont les familles à revenu moyen qui demandent le plus de prêts gouvernementaux. De façon générale, ce sont surtout les étudiants issus de familles de la classe moyenne qui portent le fardeau des prêts.

Prenons un instant pour parler du remboursement des prêts. Dans le cadre du programme actuel, l'emprunteur ne paie pas d'intérêts sur son prêt pendant ses études, mais les intérêts commencent à courir immédiatement après qu'il obtient son diplôme, quoiqu'il n'est pas tenu d'effectuer des versements pendant les six premiers mois suivant la fin de ses études. Cependant, les intérêts commencent à courir, et à un taux que vous allez trouver effarant, je pense.

Let me move backwards. The student is allowed to choose — and it is a one-shot choice — between a variable rate and a fixed rate. If they choose the variable rate, it is prime plus 2.5 per cent. If they choose the fixed rate, it is current prime plus 5 per cent. In either event, that translates to 7.75 per cent and 10.5 per cent respectively.

The Chair: Senator Goldstein, I would like a clarification on this program, although I know it is second nature to you. We understand it used to be that the student loans were made by banks, guaranteed by the government. Would I be correct in understanding that the banks are no longer involved?

Senator Goldstein: With some exceptions, because it took 10 years to phase them out, but effectively, they are no longer involved. It is de facto the Canadian taxpayer that is making the loan.

The Chair: Directly. Is it sometimes federal and sometimes provincial?

Senator Goldstein: It is federal everywhere except for Quebec, Nunavut and the Northwest Territories.

The Chair: It is federal everywhere except for those three?

Senator Goldstein: Yes.

A student with a loan of \$25,000, for instance, would be paying, if he or she opts for the variable rate, \$10,400 of interest over the standard term of the loan, or \$14,200 of interest if he opts for the fixed rate of interest. Our student loan interest rates are the highest in the developed world.

The next slide shows the rates for student loans. Canada's fixed rate and Canada's floating rate are the highest. The U.S. is next at a significantly lower rate. The U.K., again, is at a significantly lower rate, with Sweden and then the Netherlands lower still. Some countries have no interest at all.

Every program is different, but in the United Kingdom, the student loan repayments are determined as a function of the income of the student. They do not bear interest, or not significantly. They are widely variable, but they are geared to the ability of the student to repay the loan. With respect, that is a very healthy system that Canada might want to consider at some point. However, I am not here for that reason today.

Interest rates have dropped recently in Canada, so interest rates on student loans have dropped as well. The previous slide reflects rates from 2007, but it provides a useful illustration as to where our student loan interest rates stand relative to other developed countries. As you can see, a very large gap remains.

Permettez-moi de revenir en arrière. Les étudiants ont le droit de choisir — et c'est un choix définitif — entre un taux variable et un taux fixe. S'ils choisissent le taux variable, c'est le taux préférentiel plus 2,5 p. 100. S'ils choisissent le taux fixe, c'est le taux préférentiel en vigueur plus 5 p. 100. Dans un cas comme dans l'autre, cela signifie que le taux à intérêt applicable est de 7,75 p. 100 et 10,5 p. 100 respectivement.

Le président : Sénateur Goldstein, j'aimerais obtenir une précision sur ce programme, même si je sais que c'est une seconde nature chez vous. Nous savons qu'avant, les prêts étaient consentis aux étudiants par les banques, mais garantis par le gouvernement. Ai-je raison de penser que les banques n'ont plus de rôle à jouer à cet égard?

Le sénateur Goldstein : Il y a quelques exceptions, parce qu'il a fallu dix ans pour remplacer graduellement les banques, mais, effectivement, les banques n'ont plus de rôle à jouer dans les prêts aux étudiants. Ce sont les contribuables canadiens qui, de fait, consentent le prêt.

Le président : Directement. Est-ce que c'est le gouvernement fédéral dans certains cas et le gouvernement provincial dans d'autres?

Le sénateur Goldstein : C'est le gouvernement fédéral partout sauf au Québec, au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le président : C'est le gouvernement fédéral partout sauf dans ces trois provinces et territoires?

Le sénateur Goldstein : Oui.

Un étudiant ayant contracté un prêt de 25 000 \$, par exemple, paie, s'il choisit un taux variable, 10 400 \$ s'il rembourse son prêt dans les délais prévus, ou 14 200 \$ d'intérêts s'il choisit le taux fixe. Le Canada est le pays où les taux d'intérêt applicables aux prêts d'études sont les plus élevés dans le monde occidental.

La diapo suivante montre les taux applicables aux prêts d'études. Les taux fixes et variables en vigueur au Canada sont les plus élevés. Viennent ensuite les États-Unis, où le taux est beaucoup plus bas. Le taux est également beaucoup plus bas au Royaume-Uni, et il l'est encore davantage en Suède et aux Pays-Bas. Dans certains pays, il n'y a pas d'intérêt du tout sur les prêts d'études.

Tous les programmes sont différents, mais, au Royaume-Uni, le remboursement des prêts est fonction du revenu de l'étudiant. Les étudiants ne paient pas d'intérêts, ou ils en paient peu. Les taux d'intérêt varient beaucoup, mais ils sont fondés sur la capacité de rembourser le prêt de l'étudiant. J'ose dire que c'est un très bon système que le Canada devrait peut-être envisager d'adopter à un moment donné. Je ne suis cependant pas ici pour parler de cela aujourd'hui.

Les taux d'intérêt ont récemment diminué au Canada, ce qui fait que les taux d'intérêt applicables aux prêts d'études ont diminué aussi. La diapo précédente montre les taux en vigueur en 2007, mais elle donne une bonne idée de nos taux d'intérêt par rapport à ceux en vigueur dans d'autres pays industrialisés. Comme vous pouvez le constater, l'écart demeure très important.

Let us talk about student loan problems. Seventy-five per cent of defaults occur within the first three years of graduation. The Canada Student Loans Program considers a borrower to be in default if he or she is in arrears for more than nine months on their monthly payments. Different types of students who attended different types of institutions have very different default rates. I think it is important for us to understand that.

We do not differentiate in our student loan program between students who are attending university, students who are attending college and students who are attending private institutions, provided that they are all pursuing post-secondary education. By and large, those who attend private institutions are less trained for the job market than those who attend college. Those who attend college are, in turn, less trained for the job market and less able to get jobs than university students. The result is that for private institutions, almost half of the loans, 45 per cent, are in default. For college students, 26 per cent, one quarter, are in default; and for universities, there is an 18 per cent default risk.

Frequently, students are trained by different institutions to do different things. I will use a silly example to make the point, but the point has to be made nonetheless. Some students are being trained to be beauticians, and they are post-secondary students; but the training as a beautician will not necessarily permit the student in the private institution that trains beauticians to be able to get a job as one. Therefore, the default rates are very high.

In another time and place, we might want to consider the extent to which the Canada Student Loans Program should be geared to have different kinds of loans for different kinds of post-secondary education. That is a very difficult thing to do because it requires some value judgments to be made, and it is not easy to make those kinds of judgments in our open society. We should be grateful for that. Nevertheless, I think we have to take a look at that at some future time.

The greatest single predictor of default is the level of salary after graduation. Professor Schwartz, who will be one of the witnesses on this bill, has done a significant study on this issue. That study may well lead to a consideration on your part, or on the part of some other body in the Senate, as to whether we should be looking more toward the English system of gearing reimbursement rates to the salary levels of the students who did the borrowing.

The recent declines in default probably reflect the improving job market more than improvements with the program. Before I go much further, let me say that I am not here to criticize the

Parlons des problèmes liés aux prêts aux étudiants. Soixante-quinze pour cent des défauts de remboursement ont lieu au cours des trois années suivant la fin des études. Dans le cadre du Programme canadien de prêts aux étudiants, on considère qu'un emprunteur est en défaut de paiement s'il n'a pas fait de versement mensuel depuis plus de neuf mois. Le taux de défaut de remboursement est très différent en fonction de la catégorie d'étudiants et de la catégorie d'établissements fréquentés. Je pense que c'est important que nous le comprenions bien.

Dans le cadre du programme de prêts aux étudiants, nous ne faisons pas la distinction entre les étudiants qui fréquentent l'université, ceux qui fréquentent le collège et ceux qui fréquentent un établissement privé, pour autant qu'il s'agisse dans tous les cas d'étudiants du niveau postsecondaire. D'une façon générale, les étudiants qui fréquentent un établissement privé reçoivent une formation moins approfondie que ceux qui fréquentent un collège. Ces derniers sont quant à eux moins bien formés que les étudiants du niveau universitaire et ont plus de difficulté à décrocher un emploi. Résultat : dans les cas des étudiants qui fréquentent des établissements privés, près de la moitié des prêts, soit 45 p. 100, sont en souffrance. Dans le cas des étudiants du niveau collégial, la proportion est de 26 p. 100 ou du quart, et dans le cas des étudiants du niveau universitaire, le risque de défaut de paiement est de 18 p. 100.

Dans bien des cas, les étudiants qui fréquentent des établissements différents reçoivent une formation spécialisée dans un domaine différent. Je vais utiliser un exemple un peu simple pour illustrer cette idée, mais c'est une idée que je dois néanmoins expliquer. Il y a des étudiantes qui suivent une formation d'esthéticienne, et ce sont des étudiantes du niveau postsecondaire, mais la formation qu'elles reçoivent dans un établissement privé spécialisé dans le domaine ne va pas nécessairement leur permettre d'obtenir un emploi d'esthéticienne. Les taux de prêts en souffrance sont donc dans ce cas très élevés.

Dans un autre contexte, nous souhaiterions peut-être évaluer la mesure dans laquelle le Programme canadien de prêts aux étudiants devrait être structuré de façon à offrir différents types de prêts en fonction du domaine d'études postsecondaires. C'est quelque chose de très difficile à faire, parce que cela suppose certains jugements de valeur, et ce n'est pas facile de faire passer ce genre de jugement dans notre société d'ouverture. Nous devrions en être reconnaissants. Néanmoins, je pense que nous allons devoir nous pencher là-dessus à un moment donné.

Le prédicteur de défaut de remboursement unique le plus important est le salaire du diplômé. M. Schwartz, que nous allons recevoir à titre de témoin dans le cadre de l'étude du projet de loi, a réalisé une étude importante là-dessus. Cette étude pourrait très bien faire en sorte que vous ou qu'un autre organe au sein du Sénat se penche sur la question de savoir si nous devrions envisager d'adopter le système anglais et de fonder le taux de remboursement sur le salaire de l'étudiant qui a contracté le prêt.

La diminution récente du nombre de prêts impayés reflète probablement davantage l'amélioration du marché du travail que les améliorations apportées au travail. Avant que je ne poursuive,

program, nor the people who run it. They run it on the basis of a statute that enables them to do so. They follow the terms of the statute. They are competent, skilled and sincere people; they work well and efficiently, and they do what the statute requires them to do.

The issue is not with the people who run the program. The issue is with the statute that enables them to do what they are supposed to be doing. If we want to fix the problems that have been created, we have to fix the statute, not the people.

The statute provides, and the program administers, a variety of debt relief programs. Debt relief programs were created to help students manage their debt when the ten-year prohibition on bankruptcy was introduced in the late 1990s. There are now four different kinds of debt relief programs: interest relief; debt reduction during repayment; renegotiation of terms; and permanent disability benefit, when an unfortunate student becomes permanently disabled.

The main flaw in all four programs, according to student organizations from whom you will hear, is that the programs require students to apply for this relief before the students are in default. That means that many of those who are most in need of assistance, borrowers who are in arrears, are not able to access any of these debt relief programs. The door is shut for people who are in arrears and not able to get back on track with their payments on their own.

There are other problems with the debt relief programs. Again, I am not faulting the people who administer the debt relief programs or the loan program, because they are doing an excellent job with the tools and the legislation they have.

The Auditor General has found that many borrowers lack awareness of the debt management program. Between 40 per cent and 50 per cent of those trying to use the programs report difficulty proving that they are eligible. Of those who applied for the permanent disability benefit between January 2005 and May 2007, 66 per cent were rejected.

An EKOS study of the CanLearn.ca website found that it is very difficult to navigate. I can make that study available to you.

There are problems with the debt relief aspect of this program.

The Chair: Senator Goldstein, what year was the Auditor General's report that you referred to?

Senator Goldstein: Last year, 2007.

The Chair: The Auditor General's 2007 report would refer to the previous year.

permettez-moi de dire que je ne suis pas ici pour critiquer le programme ni les gens qui le dirigent. Ceux-ci dirigent le programme en fonction de la loi qui les habilite à le faire. Ils s'en tiennent au libellé de la loi. Ce sont des gens compétents, qualifiés et sincères; ils travaillent bien et efficacement, et ils font ce que la loi exige d'eux.

Le problème ne tient pas aux gens qui dirigent le programme. Le problème tient à la loi qui les habilite à faire ce qu'ils doivent faire. Si nous voulons régler les problèmes que nous avons créés, nous devons modifier la loi, et non la façon dont les gens qui s'occupent du programme travaillent.

La loi prévoit divers programmes d'allègement de la dette, et ceux-ci sont gérés dans le cadre du programme. Les programmes d'allègement de la dette ont été créés pour aider les étudiants à gérer leur dette au moment où l'interdiction pour une période de dix ans touchant la faillite a été instaurée à la fin des années 1990. Il y a actuellement quatre types de programmes d'allègement de la dette : l'exemption d'intérêts, la réduction de la dette en cours de remboursement, la renégociation des modalités et les prestations d'incapacité permanente, lorsqu'un étudiant malheureux est frappé d'une incapacité permanente.

La principale lacune de ces quatre programmes, d'après les organisations d'étudiants dont les représentants vont venir témoigner ici, c'est que ces programmes exigent des étudiants qu'ils présentent une demande avant d'être en défaut de remboursement. Cela signifie que bon nombre des étudiants qui ont besoin d'aide, c'est-à-dire des emprunteurs qui ont des paiements en retard, ne sont pas en mesure d'accéder à l'un ou l'autre de ces programmes d'allègement de la dette. L'accès est impossible pour les gens qui ont des paiements en retard et qui ne sont pas capables de mettre leurs paiements à jour eux-mêmes.

Les programmes d'allègement de la dette posent également d'autres problèmes. Encore une fois, je ne blâme pas les gens qui administrent les programmes d'allègement de la dette ou le programme de prêt, parce qu'ils font un excellent travail, compte tenu des outils et de la loi dont ils disposent.

La vérificatrice générale a constaté que de nombreux emprunteurs connaissent peu les programmes de gestion des dettes. Entre 40 et 50 p. 100 des personnes qui tentent de recourir à ces programmes disent avoir de la difficulté à prouver qu'ils y sont admissibles. Soixante-six pour cent des personnes qui ont demandé des prestations d'incapacité permanente entre janvier 2005 et mai 2007 ont vu leur demande rejetée.

EKOS a examiné le site web CanLearn.ca et constaté qu'il est très difficile d'y naviguer. Je peux vous remettre un exemplaire de cette étude.

Il y a des problèmes touchant l'aspect de l'allègement de la dette dans le cadre du programme de prêts aux étudiants.

Le président : Sénateur Goldstein, vous avez parlé du rapport de la vérificatrice générale de quelle année?

Le sénateur Goldstein : De l'année dernière, 2007.

Le président : Le rapport de 2007 de la vérificatrice générale porte sur l'année précédente.

Senator Goldstein: Yes.

There are a variety of reasons why the Bankruptcy and Insolvency Act provisions must change. First, faulty assumptions underlie the longer prohibition. The studies reveal that, with rare exceptions, students do not go bankrupt to avoid repayment. By and large, students want to repay, and they are not cavalier about their obligations. Of course, there are exceptions as in any situation.

Professor Saul Schwartz, of Carleton University, conducted research in this area and found that defaults are virtually exclusively salary-related. For every 1 per cent drop in post-graduation income, there is a 0.8 per cent rise in the default rate. That suggests a strong link between the earnings of former students and their ability to repay the money they borrowed to finance their education.

According to the statistics, people with student loans who declare bankruptcy are worse off than the general population of bankrupts. On average, 61.7 per cent of students who declare bankruptcy have accessed welfare or Employment Insurance in the previous six months before their bankruptcy, compared with 47.6 per cent of all bankrupts. Therefore, more than 50 per cent more students find themselves on the dole and unable to pay than do ordinary people in bankruptcy.

Of great importance from a public policy perspective, a repeat survey of high school graduates in Alberta, Manitoba, New Brunswick and Saskatchewan found that debt aversion is the single largest financial reason why high school students did not continue and why those in university dropped out. I suggest that we should avoid legislation that creates a disincentive for students to commence or to continue their post-secondary education.

Among students receiving loans in British Columbia, Ontario and Quebec, degrees were finished by only 8 per cent of those who were more than \$10,000 in debt, compared with almost 60 per cent of those with debt of just \$1,000. The level of indebtedness is a direct and immediate disincentive to completion of post-secondary education. Those borrowing less than \$1,000 per year were twice as likely to finish their degree as those borrowing more than \$3,000 per year. There is an immediate and direct correlation.

I have a graph of the probability of degree completion to money borrowed wherein we see an immediate and direct correlation between the amount of money borrowed and the inability or lack of desire either to commence the education or to finish the education.

On the matter of student loans versus business loans, we have been operating under the assumption that student loans are generically different than business loans. I would suggest that we rethink that model. Student loans are like business loans

Le sénateur Goldstein : Oui.

Il y a différentes raisons pour lesquelles il faut modifier la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Tout d'abord, la période d'interdiction longue est fondée sur de fausses hypothèses. Les études réalisées sur ce sujet révèlent que, à de rares exceptions près, les étudiants ne déclarent pas faillite pour éviter d'avoir à rembourser leur prêt. De façon générale, ils ont l'intention de le faire, et ils n'ont pas une attitude cavalière face à leurs obligations. Bien entendu, il y a des exceptions, comme toujours.

Le professeur Saul Schwartz, de l'Université Carleton, a fait des recherches dans ce domaine, et il a découvert que le défaut de remboursement est presque totalement fonction du salaire. Chaque baisse de 1 p. 100 du salaire gagné après la fin des études s'accompagne d'une hausse de 0,8 p. 100 du taux de non-remboursement. Cela laisse croire qu'il y a un lien étroit entre les gains des anciens étudiants et leur capacité de rembourser l'argent qu'ils ont emprunté pour financer leurs études.

D'après les chiffres, les personnes qui ont un prêt d'études à rembourser et qui déclarent faillite sont généralement dans une situation pire que celle de la population générale des faillis. En moyenne, 61,7 p. 100 des étudiants qui déclarent faillite ont touché des prestations d'aide sociale ou d'assurance-emploi au cours des six mois précédant leur faillite, comparativement à 47,6 p. 100 de l'ensemble des faillis. Ainsi, les étudiants sont plus d'une fois et demi plus nombreux à se retrouver au chômage et à être incapables de rembourser leurs prêts que le reste des faillis.

Fait très important, du point de vue des politiques publiques, un sondage répété auprès des diplômés d'écoles secondaires de l'Alberta, du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de la Saskatchewan a révélé que l'aversion à l'égard de l'endettement était la plus importante raison financière expliquant pourquoi les élèves de niveau secondaire ne poursuivaient pas leurs études et pourquoi ceux du niveau universitaire les abandonnaient. Je dirais que nous devrions faire en sorte qu'une loi ne dissuade pas les étudiants d'entreprendre des études postsecondaires ou de les poursuivre.

Chez les étudiants ayant obtenu un prêt en Colombie-Britannique, en Ontario et au Québec, à peine 8 p. 100 de ceux qui avaient accumulé plus de 10 000 \$ de dettes ont obtenu leur diplôme, comparativement à près de 60 p. 100 de ceux dont la dette était de 1 000 \$ seulement. Le niveau d'endettement est une cause directe et immédiate d'abandon des études postsecondaires. Les étudiants qui empruntaient moins de 1 000 \$ par année étaient deux fois plus susceptibles de terminer leurs études que ceux qui empruntaient plus de 3 000 \$ par année. Il y a une corrélation directe et immédiate.

J'ai une figure qui présente la probabilité d'obtention d'un diplôme en fonction des sommes empruntées, et vous pouvez voir qu'il y a une corrélation immédiate et directe entre la somme empruntée et l'incapacité ou l'absence de volonté d'entreprendre des études ou de les terminer.

Pour ce qui est de la comparaison entre les prêts aux étudiants et les prêts commerciaux, nous avons présumé que les prêts aux étudiants appartiennent à une catégorie distincte de celle des prêts commerciaux. Je pense que nous devons redéfinir ce modèle. Les

in many ways. Borrowing to attend post-secondary education can be seen as an investment that pays dividends in the form of higher earnings for the student and higher productivity for the country.

Like business loans, student loans are subject to risk from external factors, such as the change in the job market with the 2001 crash in the technology sector, which resulted in significant increases in default. Hardship, including illness, disability and family emergency are obvious causes of default. The debts of entrepreneurs who start an unsuccessful business are discharged, with rare exceptions, at the end of the bankruptcy process. Students who start an unsuccessful education, having borrowed just as businesses borrow, currently have to wait seven years or five years in the case of hardship before their debts are discharged. There is a disconnect with such a devaluing of the perception of education as an investment.

I would suggest that the current system is discriminatory. Forcing former students to use poorly functioning interest relief programs instead of giving them access to the bankruptcy system has caused significant hardship. The Ontario Supreme Court ruled that the provisions of the Bankruptcy and Insolvency Act governing student loans discriminate against those pursuing post-secondary education. The provisions also discriminate against other creditors whose debts may be discharged. For example, if a student owes \$5,000 in car repayments, \$10,000 in credit card debt and \$10,000 in student loan debt, there is no philosophical or policy reason to discharge the credit card or car loan indebtedness on bankruptcy and not the student loan indebtedness on bankruptcy. Allowing former students to deal with all of their debts through the bankruptcy system will ensure equal treatment for all Canadians.

Our system shows a lack of compassion. There will always be former students unable to pay their debts due to some unexpected accident, illness or disability and, while there is a disability benefit program, it is difficult to access and applies only to those who suffer permanent disability. Some diseases might cause serious impairment for several years without being permanent and therefore not qualify for the disability relief.

I am sure colleagues have observations and questions that I will try to answer in a moment.

Bill S-205 will restore the balance and the redistribution of risk between student loan users and governments. It will ensure relief for those experiencing hardship. It will reduce the fear of debt among prospective students and, therefore, increase the incentive to commence or complete post-secondary education, whereas the

prêts aux étudiants sont comparables aux prêts commerciaux à bien des égards. On peut voir le fait d'emprunter pour poursuivre des études postsecondaires comme un investissement dont le résultat est que l'étudiant touche un meilleur salaire et que la productivité du pays est accrue.

Comme les prêts commerciaux, les prêts aux étudiants sont touchés par des facteurs externes qui posent un risque, par exemple l'évolution du marché du travail qui, en 2001, a vu le secteur des technologies s'effondrer, ce qui a donné lieu à une augmentation importante du nombre de prêts impayés. Les difficultés liées à la maladie, aux handicaps ou à une urgence dans la famille sont des causes évidentes de défaut de remboursement. Les entrepreneurs qui ne réussissent pas sont libérés, à quelques exceptions près, de leurs dettes à la fin du processus de faillite. Les étudiants qui ne réussissent pas et qui ont emprunté de l'argent tout comme les entreprises le font doivent à l'heure actuelle attendre sept ans, ou cinq ans, s'ils font face à des difficultés importantes, avant d'être libérés de leurs dettes. Cette dévalorisation de l'idée selon laquelle les études sont un investissement témoigne d'un manque de réalisme.

Selon moi, le système en place est discriminatoire. En obligeant les anciens étudiants à avoir recours à des programmes d'exemption d'intérêts qui fonctionnent mal, plutôt que de leur permettre de déclarer faillite, on les confronte à des difficultés importantes. La Cour supérieure de l'Ontario a déterminé que les dispositions de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité visant les prêts aux étudiants sont discriminatoires à l'égard des personnes qui poursuivent des études postsecondaires. Ces dispositions sont également discriminatoires à l'égard d'autres créanciers qui peuvent être libérés de leurs dettes. Si par exemple, un étudiant doit rembourser un emprunt de 5 000 \$ pour sa voiture, une dette de carte de crédit de 10 000 \$ et un prêt d'études de 10 000 \$, il n'y a pas de motif, que ce soit sur le plan philosophique ou des politiques, de le libérer de sa dette de carte de crédit ou de son prêt de voiture, mais pas de son prêt d'études, s'il déclare faillite. En permettant aux anciens étudiants de régler toutes leurs dettes dans le cadre du système de faillite, nous nous assurerions de traiter tous les Canadiens de façon équitable.

Il y a un manque de compassion dans notre système. Il y aura toujours des anciens étudiants incapables de rembourser leurs dettes à cause d'un accident, d'une maladie ou d'un handicap, et, s'il existe un programme de prestations d'invalidité, celui-ci est d'accès difficile et ne vise que les personnes frappées d'une invalidité permanente. Il y a des maladies qui handicapent grandement la personne pendant plusieurs années, sans toutefois être permanentes, ce qui fait que cette personne n'est pas admissible aux prestations d'invalidité.

Je suis convaincu que mes collègues ont des observations à formuler et des questions à poser, auxquelles je vais essayer de répondre dans un instant.

Le projet de loi S-205 va rétablir l'équilibre en ce qui a trait à la répartition du risque entre les bénéficiaires des prêts aux étudiants et les gouvernements. Il va garantir l'accès à de l'aide aux personnes qui sont aux prises avec des difficultés. Il va faire diminuer la crainte de l'endettement chez les personnes qui

present system operates as a disincentive. It will provide the government with an incentive to improve and raise awareness of interest-relief and other debt-management programs. It will put student loan users on a more level playing field with other borrowers. It will end special treatment for government loans, which is salutary.

Honourable senators, I listened carefully to Senator Tkachuk because he always has a great deal to add in terms of observations in respect of legislation. I listened carefully to him when he spoke as the government critic of this bill. One legitimate concern he raised was a certain reality: where Canadian taxpayers provide their children with the opportunity to continue their post-secondary education and graduate with the ability to make a better living and earn more money, some portion of that must be ascribed to repayment of loans made to them by society. That is a legitimate concern and a correct observation philosophically and from a policy perspective. It is also true that some students simply cannot do it. If, like the U.K., we had a program of reimbursement that geared the rhythm of reimbursement to salary earned, it would be much easier to say that the bankruptcy process to rid themselves of loans they find impossible to pay would be unnecessary, because former students would not be paying until they were earning a living.

Given the nature of the program at the moment, it is inhuman in many cases to force these students to remain in a position where they cannot raise a family, cannot get married, cannot buy cars or cannot get a mortgage because they are in default. They cannot buy a home and they cannot live as Canadian citizens ought to be able to live because of the burden of their debt. I urge you to give consideration to this.

In the course of informal discussion with the representatives of the minister who is involved in this, I suggested that, in order to give the government and other critics some comfort about ensuring that there was no rush on obtaining bankruptcy relief by students and that the relief would be used only when it is really necessary, when we submit to the court the problem of a student who cannot repay his or her loan, we should not rely solely on the discretion of the judge. With a view to making the position of judges uniform across Canada, we should provide certain criteria or guidelines for judges to apply when they are considering whether to grant relief in whole or in part from a loan. One of those guidelines could and perhaps should be the extent to which the borrower has availed himself or herself of existing debt relief programs and has exhausted them. Another criterion could be the borrower's prospects for future employment and their future earning potential. Another criterion would be family, including whether the borrower has any dependents. I am trying to find a way to grant relief to people who need it and deserve it, on the one

present system operates as a disincentive. It will provide the government with an incentive to improve and raise awareness of interest-relief and other debt-management programs. It will put student loan users on a more level playing field with other borrowers. It will end special treatment for government loans, which is salutary.

presentent poursuivre des études, et il va donc les inciter à entreprendre des études postsecondaires ou à les terminer, tandis que le système actuel les en dissuade. Le projet de loi va encourager le gouvernement à améliorer les programmes d'exemption d'intérêts et les autres programmes de gestion de la dette ainsi qu'à les promouvoir auprès des étudiants. Il va mettre les titulaires de prêts d'études sur le même pied que les autres emprunteurs. Enfin, le projet de loi va mettre fin au traitement spécial dans le cas des prêts gouvernementaux, ce qui est une bonne chose.

Honorables sénateurs, j'ai écouté attentivement le sénateur Tkachuk, parce qu'il a toujours beaucoup de choses à ajouter lorsqu'il s'agit de lois. Je l'ai écouté attentivement lorsqu'il a exprimé son point de vue sur ce projet de loi à titre de porteparole de l'opposition. Une des préoccupations légitimes qu'il a soulevées tient à une chose sûre : lorsque les contribuables du Canada offrent la possibilité à leurs enfants de poursuivre des études postsecondaires et aux diplômés de mieux gagner leur vie, une partie de l'argent gagné doit servir à rembourser les prêts consentis aux étudiants par la société. C'est une préoccupation légitime et une observation juste, du point de vue philosophique et des politiques. Mais il est également vrai qu'il y a des étudiants qui ne peuvent tout simplement pas le faire. Si nous adoptons un programme de remboursement semblable à celui du Royaume-Uni, c'est-à-dire qui axe le rythme du remboursement sur le salaire, il serait beaucoup plus facile de dire que la procédure de faillite qui sert aux étudiants à se débarrasser de leur prêt lorsqu'ils sont incapables de le payer ne serait plus nécessaire, puisque les anciens étudiants ne remboursaient pas leur prêt avant d'être en mesure de gagner leur vie.

Vu la nature du programme actuel, il est inhumain, dans de nombreux cas, de forcer les étudiants à rester dans une situation où ils ne peuvent pas fonder une famille, ne peuvent pas se marier, ne peuvent pas acheter de voiture ni contracter une hypothèque, parce qu'ils sont en défaut de remboursement de leur prêt. Ils ne peuvent faire l'acquisition d'une maison ni vivre comme des citoyens canadiens doivent pouvoir vivre, à cause du fardeau de leur dette. Je vous prie de prendre cela en considération.

Dans le cadre de discussions officieuses avec les représentants du ministre concerné, j'ai suggéré, pour offrir au gouvernement et aux autres opposants une certaine certitude quant au fait que les étudiants n'allaient pas se précipiter pour déclarer faillite et que les mesures de libération de la dette n'allaient être utilisées qu'en cas d'absolue nécessité, que, lorsque nous soumettons au tribunal le cas d'un étudiant incapable de rembourser son prêt, nous ne nous en remettons pas qu'à la discrétion du juge. Dans le but d'uniformiser la position des juges dans l'ensemble du Canada, nous devrions leur fournir certains critères ou certaines lignes directrices à appliquer lorsqu'ils envisagent de libérer un étudiant de tout ou partie de son prêt. L'un de ces critères devrait peut-être être la mesure dans laquelle l'emprunteur a eu recours au programme d'allégement de la dette et n'a plus de recours. Un autre critère pourrait avoir trait aux perspectives d'emploi de l'emprunteur et au salaire qu'il pourrait finir par toucher. Il pourrait aussi y avoir le critère de la famille, qui serait notamment fonction du fait que l'emprunteur a des personnes à charge ou

hand, and on the other to not encourage those who do not need the relief to take advantage of it to the detriment of Canadian taxpayers.

The Chair: Thank you, Senator Goldstein. You have done a lot of work on this. You made a clear presentation, and you deserve to be congratulated.

You have used the full hour that we had allocated for your presentation, which raises an issue because I know colleagues on this committee would like to question you. I have a substantial list here. I say this so that the next witnesses will hear. We are watching the clock, and it may well be that we will have to shorten or postpone some of the other evidence. Given the thoroughness of your presentation, I would like our colleagues to have full questioning. I think you understand what I am saying, Senator Goldstein.

I have two points of clarification. First, is it fair for us to assume that you have checked with the officials in the concerned departments in the hope that they would bring in the changes you have argued for without your having to go to a private member's bill?

Senator Goldstein: That would not be a fair assumption. I had communicated in a very informal fashion with relevant departments before the bill came in. It was clear to me when I was communicating with them that with all the good faith they have, and they do, unless there was some incentive for them to be responsive, we would not make any progress. I assumed that the only way to create that incentive was this way, and I succeeded.

The Chair: Second, in your first slide about the two years, is that number negotiable? Could you achieve the same end with perhaps five years?

Senator Goldstein: Your legal training is showing, Mr. Chair. I am not fussy about the two years or five years so long as the discretion of the judge and the ability of the judge to relieve suffering remains intact at any point in time.

Senator Tkachuk: Thank you very much for that thorough presentation, Senator Goldstein. I have a few questions.

I am trying to focus on the five years and the two years rather than on all of those other things that have to do with different programs. Will that cause a spike in the amount of liability that will be left being paid for by the government rather than the students?

Senator Goldstein: That is an important question, senator. I think it will cause a spike, but it will be a brief spike. It will be exactly that — a spike. Many people are subject to the ten-year rule. If this were to be amended, they would suddenly

non. J'essaie de trouver une façon de libérer de leur prêt les gens qui en ont besoin et qui le méritent, d'une part, sans encourager, d'autre part, ceux qui n'en ont pas besoin à profiter du système aux dépens des contribuables canadiens.

Le président : Merci, sénateur Goldstein. Vous avez fait beaucoup de travail là-dessus. Votre exposé était clair, et vous méritez des félicitations.

Vous avez utilisé au complet l'heure que nous avons prévue pour votre exposé, ce qui pose problème, parce que je sais que mes collègues du comité aimeraient vous poser des questions. J'ai une longue liste devant moi. Je le dis pour que les témoins qui suivent le sachent. Nous surveillons l'heure, et il se peut très bien que nous devions raccourcir la période réservée à leur témoignage ou remettre une partie de celui-ci à plus tard. Vu la densité de votre exposé, j'aimerais que nos collègues puissent vous poser toutes les questions qu'ils ont à poser. Je pense que vous comprenez ce que je dis, sénateur Goldstein.

J'aimerais obtenir deux précisions. Premièrement, serions-nous fondés à présumer que vous avez vérifié auprès des fonctionnaires des ministères concernés qu'il leur était impossible d'apporter les modifications que vous proposez avant de présenter un projet de loi d'initiative parlementaire?

Le sénateur Goldstein : Vous ne le seriez pas. J'ai discuté de façon tout à fait officieuse avec les fonctionnaires des ministères concernés avant la présentation du projet de loi. À la lumière de ces discussions, il était clair pour moi que malgré toute la bonne foi dont ils font preuve, à moins qu'il n'y ait quelque chose qui les incite à faire quelque chose, nous ne ferions aucun progrès. J'ai présumé que la seule façon d'inciter au changement était celle que j'ai choisie, et j'avais raison.

Le président : Deuxièmement, pour ce qui est de la première diapo, dans laquelle vous proposez une période de deux ans, est-ce que la durée de cette période est négociable? Serait-il possible d'obtenir le même résultat en instaurant une période de cinq ans, disons?

Le sénateur Goldstein : On voit que vous avez une formation de juriste, monsieur le président. Je ne tiens pas à ce que ce soit deux ans ou cinq ans pour autant que les juges puissent exercer leur pouvoir discrétionnaire et soient en mesure de mettre un terme à la souffrance à tout moment.

Le sénateur Tkachuk : Merci beaucoup d'avoir présenté un exposé qui fait le tour de la question, sénateur Goldstein. J'ai quelques questions à vous poser.

J'essaie de me concentrer sur la période de cinq ans et celle de deux ans plutôt que sur toutes ces autres choses qui ont trait aux différents programmes. Est-ce que cela va causer une augmentation du montant total des dettes que le gouvernement devra payer à la place des étudiants?

Le sénateur Goldstein : Vous soulevez une question importante, sénateur. Je pense que cela va causer une pointe, mais ce sera un phénomène de courte durée. Ce sera comme le mot le dit, une pointe. En ce moment, beaucoup de gens sont visés par la

be subjected to a two-year rule or a no-year rule under some circumstances and would therefore seek relief and presumably obtain it if they are qualified for it.

However, it is also true that once that spike is terminated, on the basis of the research that has been done, properly administered, five years or two years or seven years or ten years will make no difference. If it is reduced to two years, aside from the initial spike, there will not be a long-range spike because, by and large, students want to reimburse their loans. However, if it develops that there is a long-term spike, it is very easy to amend this piece. If we go from two years to five years, which was something we threw out in the course of our conversation, I do not think that part is as relevant as allowing a judge to give relief to young people who need it, whether it is one, two or five years.

Senator Eyton: To follow up that, we are now talking prospectively ten or seven years down to two years. What was the effect of going from two years to ten years in the first place?

Senator Goldstein: It had a chilling effect.

Senator Eyton: I am talking about cost and incidents.

Senator Goldstein: The program people can tell you that, but they obviously collected more money. How much more, I do not know. I do not know that the increase to ten years really did a great deal, because we are in a ten-year system at the moment. As we speak, we have default rates ranging from 45 per cent, at worst, to 18 per cent, at best.

Senator Eyton: You were suggesting that we go from ten years to two or from seven years to two, and it seems to me relevant to know what happened when we went from two years to ten years.

Senator Goldstein: I am looking up behind me, and I am told that my staff have those statistics and can give them to you. My suspicion would be obviously that bankruptcies went down considerably. I am not sure losses went down considerably.

Senator Tkachuk: The government went to the ten-year period because of a massive number of bankruptcies from 1990 to 1997. That caused a problem because there was a tremendous cost to the government.

Senator Goldstein: That is the position that the student loans people have taken. That is not the position that is reflected by the empirical research, which shows that the spike at that time resulted from the confluence of two factors. The first was a significant downturn in the economy and, relatively speaking, a massive amount of unemployment, which affected young employees more than senior employees. The second was the level of indebtedness of these students because the cost of post-secondary education by then had doubled from the previous decade.

règle des dix ans. Si on la modifie, ils vont tout à coup se retrouver visés par une période d'interdiction de deux ans ou par aucune interdiction, dans certains cas, et ils vont donc chercher à obtenir la libération de leur dette et vont probablement l'obtenir s'ils y sont admissibles.

Cependant, il est également vrai que, une fois la période de pointe terminée, à la lumière des études qui ont été faites, si cela est bien géré, que la période dure cinq ans, deux ans, sept ans ou encore dix ans ne fera aucune différence. Si elle est réduite à deux ans, mis à part la pointe initiale, il n'y aura pas d'augmentation à long terme, parce que, de façon générale, les étudiants sont disposés à rembourser leur prêt. S'il devait néanmoins y avoir une augmentation à long terme, il serait très facile de modifier les dispositions du projet de loi. Si nous passons de deux ans à cinq ans, comme nous en avons parlé, je ne pense pas que la durée de la période soit aussi importante que le fait de permettre à un juge de libérer de leur prêt les jeunes qui en ont besoin, peu importe que la période dure un an, deux ans ou cinq ans.

Le sénateur Eyton : Pour poursuivre là-dessus, nous sommes en train de parler de la possibilité de passer de dix ou sept ans à deux ans. Quel effet cela a-t-il eu, lorsque nous sommes passés de deux ans à dix ans?

Le sénateur Goldstein : Un effet de dissuasion.

Le sénateur Eyton : Je parle des coûts et de l'incidence.

Le sénateur Goldstein : Le responsable du programme pourrait vous le dire, mais il est évident qu'ils ont perçu plus d'argent. Combien, je ne sais pas. Je ne sais pas si le fait de passer à dix ans a réellement eu un effet important, parce que nous sommes sous ce régime en ce moment. À l'heure actuelle, le taux de défaut de remboursement va de 45 p. 100, au pire, à 18 p. 100, au mieux.

Le sénateur Eyton : Vous proposez que nous passions de dix ans à deux ans ou de sept ans à deux ans, et il me semble intéressant de savoir ce qui s'est produit lorsque nous sommes passés de deux ans à dix ans.

Le sénateur Goldstein : On me dit derrière que mon personnel a ces chiffres et peut vous les fournir. Évidemment, j'imagine que le nombre de faillites a diminué considérablement. Je ne suis pas sûr que les pertes, elles, aient diminué considérablement.

Le sénateur Tkachuk : Le gouvernement a instauré la période de dix ans en raison du nombre très important de faillites déclarées entre 1990 et 1997. C'était un problème, parce que cela coûtait énormément cher au gouvernement.

Le sénateur Goldstein : C'est la position que les gens qui s'occupent des prêts aux étudiants ont adoptée. Ce n'est pas un point de vue qui est soutenu par les travaux de recherche empiriques, qui montrent que la pointe qu'on a vue à l'époque était le résultat de la combinaison de deux facteurs. Le premier était la récession économique marquée et un taux de chômage relativement élevé, le chômage touchant davantage les employés ayant moins d'ancienneté que les autres. Le deuxième facteur était le niveau d'endettement des étudiants, qui avait augmenté parce que le coût des études postsecondaires avait doublé par rapport à la décennie précédente.

Senator Tkachuk: What was the average debt of a student bankruptcy?

Senator Goldstein: I do not know. You are not talking about the loan debt; you are talking about total debt.

Senator Tkachuk: It seems the average debt of the student was \$24,000 for a student loan; that is the price of a Camry or an Impala. To me, it is not exactly high, considering the kind of salaries that university students and college students will receive and the benefits they get from society — 80 per cent of the cost of their education is already paid for by taxpayers. All they are expected to pay is 20 per cent of the cost of their education.

They are receiving a fairly good income and they have an average debt of \$24,000. That does not seem to be a great burden. Certainly, it does not seem to be an obligation that students should not be able to handle.

Senator Goldstein: We are *ad idem* on that. I am not suggesting that a \$24,000 indebtedness in exchange for a useful diploma is a meaningful amount of money. It is meaningful to them, as they see it at that point; but in the larger scheme of things and from a policy perspective, it is not a huge amount of money. You are correct that on top of the \$24,000, another \$80,000 has been paid indirectly by society to finance that education. I agree with you.

The issue is not for those who are also able to buy a Camry. The issue is for those who cannot get work and do not have the money to pay back the loan. They do not have a loan averaging availability, as exists in the U.K., where if former students are not earning anything for the first two years, they do not pay anything for those years. If they are not earning anything appreciable for five years, they do not pay for the five years. If they start earning a great deal of money in year six, seven, eight, nine or ten, they pay. That is the point.

We do not have that. We say you must pay. It is a policy option. I am suggesting it may not be a good option, but that is for another day. I am trying to say that for those who are really in need and cannot pay, let us cut them loose and give them a chance to become useful citizens.

Senator Tkachuk: How many of them are there?

Senator Goldstein: Many of them.

Senator Tkachuk: Are there 500?

Senator Goldstein: There are thousands out there. I do not know the latest figures, but surveys have been done of students who cannot afford to make the payments. They consider that they

Le sénateur Tkachuk : Combien devaient en moyenne les étudiants qui déclaraient faillite?

Le sénateur Goldstein : Je ne sais pas. Vous ne parlez pas du montant du prêt impayé; vous parlez de la dette totale.

Le sénateur Tkachuk : Il semble que les étudiants avaient en moyenne emprunté 24 000 \$; c'est le prix d'une Camry ou d'une Impala. À mon sens, ce n'est pas vraiment beaucoup, vu les salaires que les étudiants des niveaux universitaire et collégial touchent par la suite et vu ce que la société leur offre — 80 p. 100 du coût de leurs études sont déjà payés par les contribuables. On leur demande de ne payer que 20 p. 100 du coût de leurs études.

Les étudiants touchent un assez bon salaire, et ils doivent en moyenne 24 000 \$. Ça ne semble pas être un très gros fardeau. Assurément, ça ne doit pas être une obligation dont les étudiants ne sont pas capables de s'acquitter.

Le sénateur Goldstein : Nous sommes d'accord là-dessus. Je ne dis pas que 24 000 \$, c'est une somme trop importante pour être échangée contre un diplôme utile. C'est une grosse somme à leurs yeux, lorsqu'ils sont étudiants, mais d'un point de vue plus global et du point de vue des politiques, ce n'est pas une somme énorme. Vous avez raison de dire que, en plus de ces 24 000 \$, il y a 80 000 \$ qui sont versés indirectement par la société pour financer l'éducation. Je suis d'accord avec vous.

Le problème ne se pose pas pour ceux qui sont capables d'acheter une Camry. Le problème se pose pour les gens qui ne trouvent pas de travail ou qui n'ont pas les moyens de rembourser leur prêt. Ils n'ont pas accès à un mécanisme d'étalement des versements, comme celui qui existe au Royaume-Uni, et qui permet à un étudiant qui, par exemple, ne touche pas de salaire pendant deux ans après la fin de ses études, de ne pas faire de versements pendant cette période. S'il touche un salaire négligeable pendant cinq ans, il n'a pas à effectuer de versements pendant cinq ans. Ensuite, s'il gagne un très bon salaire au cours de la sixième, de la septième, de la huitième, de la neuvième et de la dixième années suivant la fin de ses études, c'est pendant ces années qu'il rembourse son prêt. C'est ça l'idée.

Nous n'avons pas de mécanismes du genre. Ce que nous disons aux étudiants c'est : vous devez rembourser votre prêt. C'est un choix que nous avons fait sur le plan des politiques. Je pense que ce n'est peut-être pas le bon choix, mais c'est une autre histoire. Ce que j'essaie de dire, c'est que nous devrions libérer de leur prêt les personnes qui sont dans le besoin et qui n'arrivent pas à le rembourser, pour leur offrir la possibilité de devenir des citoyens productifs.

Le sénateur Tkachuk : Combien y a-t-il d'étudiants dans cette situation?

Le sénateur Goldstein : Beaucoup.

Le sénateur Tkachuk : Cinq cents?

Le sénateur Goldstein : Des milliers. Je ne connais pas les derniers chiffres, mais il y a eu des sondages auprès des étudiants qui n'arrivent pas à rembourser leur prêt. Ils jugent que les

are being harassed by commercial collection agencies, because the government farms out the collections to commercial collections agencies when a student has gone into default.

I am not blaming the government for doing that. They have to get somebody to do it, but a commercial agency is not a daddy or a mommy.

Senator Tkachuk: In your presentation, you talked about former students not being able to pay their loans because they were not able to find work in their own field of endeavour. Is that necessary? Finding work is important, but not necessarily finding work in your own field. That person still has an obligation to find a job to pay the debt, because other taxpayers and other moms and dads, who have children of their own that they are saving money for, are making that loan possible for that student.

Senator Goldstein: I do not disagree with you on that. If they are earning money, they should pay. The problem is where they are not earning money or not earning sufficient money.

Senator Tkachuk: The comparison to a business is difficult, because it is rare that a person starting out would be able to get a loan just on the basis of a signature. There would have to be some assets given up, whether parents signing for them, a piece of property, or machinery and equipment. Yet students are able basically on their own signature to obtain cash to pay debt.

In other words, if we make it too easy not to pay debt, then maybe parents should sign their assets to back that student up. Perhaps requirements like that might be necessary, since that is what many people do. They save money to ensure that their kid has enough money to go to university or college.

The Chair: They even contribute to an RESP.

Senator Goldstein: Maybe with tax-deductible contributions.

The Chair: You never know.

Senator Tkachuk: I do not think that is a fair comparison. A young person who goes into business is not getting cash at the bank on his own signature, at least not in that amount.

Senator Goldstein: That is a valid point. Let me try to make a different point. The young person starting out in business, and hiring two or three employees for the little commercial shop he or she is running, incurs liability for deductions at source to the same government that administers Canadian student loans. When that businessman goes bankrupt, the money that he or she owes to the government for deductions at source

agences de recouvrement les harcèlent, parce que le gouvernement charge ces agences de recouvrer les sommes que doivent les étudiants qui ont un prêt impayé.

Je ne blâme pas le gouvernement de faire les choses ainsi. Il faut qu'il charge quelqu'un de s'acquitter de cette tâche, mais les agences de recouvrement, ce n'est pas comme papa et maman.

Le sénateur Tkachuk : Dans votre exposé, vous avez parlé des personnes qui ont terminé leurs études et qui ne sont pas en mesure de rembourser leur prêt parce qu'elles n'arrivent pas à trouver d'emploi dans leur domaine. Est-ce que c'est nécessaire? C'est important de trouver un emploi, mais pas nécessairement dans son domaine. Les gens qui ont obtenu un prêt d'études doivent trouver un emploi pour rembourser leur dette, parce que les autres contribuables et les autres parents qui ont des enfants aussi et qui épargnent de l'argent pour eux contribuent pour que les étudiants puissent obtenir des prêts.

Le sénateur Goldstein : Je ne conteste pas ce que vous dites. Les étudiants qui gagnent de l'argent devraient rembourser leur prêt. Le problème, c'est quand ils ne gagnent pas d'argent ou qu'ils n'en gagnent pas suffisamment.

Le sénateur Tkachuk : Il est difficile de comparer les études à une entreprise, parce qu'il est rare qu'une personne qui se lance en affaires obtienne un prêt fondé sur sa seule signature. Il faut qu'elle donne des biens en garantie, que ce soit les parents qui se portent garants, ou qu'ils donnent en garantie un bien immobilier, ou encore de la machinerie et de l'équipement. Mais les étudiants, eux, n'ont grosso modo qu'à signer pour obtenir de l'argent pour payer leur dette.

En d'autres termes, si nous faisons en sorte qu'il devienne trop facile de ne pas rembourser ses dettes, alors les parents devraient peut-être donner des biens en garantie pour cautionner l'étudiant. Ce genre de mesure serait peut-être nécessaire, puisque c'est ce que tant de gens font. Ils épargnent de l'argent pour s'assurer que leurs enfants aient suffisamment d'argent pour fréquenter l'université ou le collège.

Le président : Ils cotisent même à des REEE.

Le sénateur Goldstein : Peut-être en faisant des cotisations déductibles d'impôts.

Le président : On ne sait jamais.

Le sénateur Tkachuk : Je pense que la comparaison ne tient pas. Une jeune personne qui se lance en affaires n'obtient pas d'argent d'une banque en échange de sa seule signature, du moins pas le genre de sommes dont nous parlons.

Le sénateur Goldstein : C'est un bon point. Permettez-moi d'essayer de vous expliquer les choses d'une autre façon. Cette jeune personne qui se lance en affaires et qui embauche deux ou trois employés pour le petit magasin qu'elle gère est responsable de remettre au même gouvernement qui administre le programme canadien de prêts aux étudiants des sommes correspondant aux déductions à la source pour ses employés. Lorsque cet

unremitted, or Employment Insurance premiums unremitted, gets discharged on bankruptcy; so why is that different from student loans?

In both cases, the government is de facto supporting the Canadian citizen — one who is doing business and one who is studying. In one case, the loan gets discharged freely; in the other case, the loan does not get discharged at all.

Senator Tkachuk: Are you advocating no time at all?

Senator Goldstein: I am not advocating that. It is important that students understand that society has standards that they are expected to meet. It is urgent that students have standards imposed by society for reimbursement of their loans. I am not arguing that; I think they have to pay back. I borrowed money to go to school. I paid it back. I think all of us did. That is the way it works.

One part of the system we will have to deal with sooner or later though is that I got a masters and a doctorate in France almost 50 years ago. I went to school for three years and I paid an aggregate of \$11 for it. France has free education and a lot of other places have free education. This student loans situation would not arise if our education system were different. That is for another day.

I do not have any great sympathy for people who do not want to pay back their loans. I think they should. I have a great deal of sympathy for young people who cannot.

[Translation]

Senator Biron: Would you agree that, when banks approve loans, the debtor's ability to repay the loan is more important than any assets he or she has as a guarantee? After all, banks and other lending institutions are not asset brokers; they make their profits from interest payments.

Would you not agree that a student's ability to reimburse the loan — an ability which will increase as a result of his studies — is more important than the assets he has to guarantee the loan?

Senator Goldstein: I would imagine so. I take it as a given that lending institutions and banks will first evaluate the debtor's ability to repay the loan. That is a standard criterion.

They are more interested in the debtor's ability to repay the loan than they are in any assets, which essentially constitute a fall-back option for debt recovery. Their primary interest is in recovering their money and they request guarantees simply as a means of ensuring or encouraging repayment.

entrepreneur fait faillite, l'argent qu'il doit au gouvernement parce qu'il n'a pas remis une partie des montants des déductions à la source ou des primes d'assurance-emploi impayées est libéré de ses dettes lorsqu'il déclare faillite; pourquoi est-ce différent dans le cas des prêts aux étudiants?

Dans les deux cas, le gouvernement soutient de fait le citoyen canadien, celui qui se lance en affaires et celui qui étudie. Dans un cas, la personne est libérée de son prêt sans problème; dans l'autre, elle n'est pas en mesure d'en être dégagée du tout.

Le sénateur Tkachuk : Proposez-vous qu'il n'y ait pas du tout de période d'interdiction?

Le sénateur Goldstein : Ce n'est pas ce que je propose. Il est important que les étudiants comprennent que la société a établi des normes dont elle s'attend qu'ils les respectent. Il est urgent que la société impose des normes aux étudiants quant au remboursement de leur prêt. Je ne conteste pas cela; je pense que les étudiants doivent rembourser leur prêt. J'ai moi-même emprunté de l'argent pour mes études. J'ai remis cet argent. Je pense que nous l'avons tous fait. C'est ainsi que les choses fonctionnent.

L'une des parties du système dont nous allons devoir nous occuper tôt au tard, cependant, c'est que j'ai fait une maîtrise et un doctorat en France il y a près de 50 ans. J'ai fréquenté l'université pendant trois ans, et, au total ça m'a coûté 11 \$. L'université est gratuite en France, comme dans beaucoup d'autres pays. Le problème des prêts aux étudiants dont nous discutons ne se poserait pas si notre système d'enseignement était différent. Mais c'est une autre histoire.

Je n'ai pas beaucoup de sympathie pour les gens qui ne veulent pas rembourser leur prêt. Je pense qu'ils devraient le faire. J'ai par contre beaucoup de sympathie pour ceux qui ne sont pas en mesure de le faire.

[Français]

Le sénateur Biron : Est-ce que dans les prêts que les banques accordent, la capacité de remboursement n'est pas un point plus important que les actifs mis en garantie puisque les banques ou les sociétés prêteuses ne sont pas des marchands d'actifs? Leurs profits viennent des paiements des intérêts.

Est-ce que la capacité de remboursement d'un étudiant, qui va poursuivre ses études avec les revenus qu'il fera et l'argumentation de sa capacité de remboursement, n'est pas plus importante que les actifs qu'il pourrait mettre en garantie?

Le sénateur Goldstein : Je présume que oui, je tiens pour acquis que les institutions prêteuses, les banques, vont déterminer en premier lieu la capacité de remboursement de leur emprunteur. C'est un critère normal.

Ils sont plus intéressés à cela qu'aux actifs qui constituent à toutes fins pratiques, une possibilité d'un recours secondaire. Ils sont surtout intéressés à se faire rembourser et lorsqu'ils se donnent des garanties, ils le font tout simplement pour garantir leur remboursement ou pour inciter le remboursement.

There is, however, a presumption that students will be better able to repay their loans thanks to the studies that they undertake.

[English]

Senator Massicotte: For clarification, are you saying that the argument of financial hardship should apply at any time, not only after five years compared to the proposed bill, and that they should have the right to declare bankruptcy after two years as opposed to the seven years being proposed?

I note, after reading the material and hearing your presentation, that you have two principle motivations in your objectives. One is the argument of a fresh start, and the other is fairness among citizens of our country to give people a chance to start over again, as the Bankruptcy and Insolvency Act motivates.

You also mentioned public policy. Inherent in your arguments, you think that the government should be more generous to provide incentive to start or continue higher education. On that last note, I have a bit more difficulty. I am not saying we should not provide an incentive, but it would deserve a much greater study. We have all kinds of education credits, such as grants and deductibility of tuition fees. You compare our system to that of the European countries, where tuition and schooling are often free. If we are to pursue that angle, I would suggest that we scrap all the programs we have that cost billions of dollars and come back with an entirely new system. However, that would require more study than what we can do in this committee under its current mandate. On that note, I do not disagree with you but I do not have enough information to say that our public policy should be reoriented to assist students more in their education efforts.

Let us deal with the fresh start argument and Senator Tkachuk's question. I would say in response that it is not a typical loan and it is not a business going bankrupt, but it is a social contract between society and the student. Society thinks it is in their interest to incite higher education among the citizens for selfish, national reasons and for individual reasons. I do not think it is a normal contract. They are buying a significant asset: education, greater knowledge, higher learning and the ability to earn higher pay. I do not think it is appropriate to compare it to a business loan contract.

Any borrower and any lender would say that the benefits to this thing are long term — it is not cashable the next month. Therefore, it deserves special rules, which you acknowledged because you are not suggesting zero years but two years. That is how I would answer Senator Tkachuk.

Pour ce qui est des étudiants, cependant, il y a présomption qu'ils auront une meilleure capacité de rembourser. Ils auront les études qui leur permettront de le faire.

[Traduction]

Le sénateur Massicotte : J'aimerais obtenir une précision : dites-vous que le critère des difficultés financières devrait s'appliquer en tout temps, et non seulement après cinq ans, comparativement au projet de loi proposé, et que les étudiants devraient avoir le droit de déclarer faillite après deux ans, plutôt qu'après sept ans, comme on le propose?

Je remarque, après avoir lu vos documents et écouté votre exposé, que vos objectifs sont fondés sur deux principes. Le premier, c'est l'idée d'une possibilité de recommencer à zéro, et l'autre, c'est l'égalité entre les citoyens de notre pays, selon laquelle il faut donner aux gens la possibilité de recommencer à zéro, selon la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Vous avez également parlé de politiques publiques. Il ressort de vos arguments que vous pensez que le gouvernement devrait être plus généreux lorsqu'il s'agit d'encourager les étudiants à entreprendre ou à poursuivre des études supérieures. C'est ce dernier élément qui pose davantage problème pour moi. Je ne dis pas que nous devrions pas offrir de mesures d'incitation, mais je pense qu'il faut examiner la question de façon plus approfondie. Il y a toutes sortes de crédits relatifs aux études, par exemple les bourses et le fait que les frais de scolarité sont déductibles. Vous comparez notre système à celui des pays d'Europe, où l'enseignement est souvent gratuit. Si nous devons aller de ce côté, je proposerais que nous mettions au rancart tous nos programmes, qui ont coûté des milliards de dollars, pour instaurer un système tout à fait nouveau. Cependant, cela supposerait un examen plus approfondi que ce que prévoit le mandat actuel du comité. Là-dessus, je ne conteste pas ce que vous dites, mais je n'ai pas suffisamment d'information pour affirmer qu'il faudrait réorienter nos politiques publiques afin de soutenir davantage les étudiants dans les efforts qu'ils consacrent à leur formation.

Parlons de l'argument de la possibilité de recommencer à zéro et de la question du sénateur Tkachuk. J'y répondrais en disant qu'il ne s'agit pas d'un prêt ordinaire ni d'une entreprise qui fait faillite, mais il s'agit plutôt d'un contrat social entre la société et l'étudiant. La société pense qu'il est dans son intérêt d'encourager les citoyens à poursuivre des études supérieures pour des motifs égoïstes nationaux et pour des motifs personnels. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'un contrat ordinaire. Les étudiants se procurent un bien important : l'éducation, un savoir accru et la capacité de décrocher un emploi bien payé. Je ne pense pas qu'il est approprié de comparer ce contrat à un contrat de prêt commercial.

N'importe quel emprunteur ou prêteur dirait que les avantages des prêts d'études sont à long terme : ils ne sont pas monnayables le mois suivant. Ainsi, il faut que des règles spéciales s'appliquent aux prêts d'études, ce que vous reconnaissez, puisque vous proposez une période deux ans et non rien du tout. C'est ce que je répondrais au sénateur Tkachuk.

Certainly, I accept that there has to be a fresh start or some equity consideration. I am not the expert, but from the witness testimony that we heard, the existing legislation, as amended, has some coherence. The coherence is that for five years there is a program of delaying payment and being treated fairly until you cannot pay. After five years, if the financial hardship still applies, provisions in the proposed act are such that you can get special treatment and, after seven years, you can declare bankruptcy. Five years — deferral; five years to seven years — hardship argument; and seven years — declare bankruptcy. It seems to fit. While this is supposed to work in theory, you are saying that in practice it does not work well.

Senator Goldstein: That is exactly right.

Senator Massicotte: We heard some testimony to that effect and we heard some contradictory testimony. Some said it is not working and is not clear. Some said that if you default, there are many quirks in the system to be dealt with.

Would it not be a better expenditure of our efforts to make it right as opposed to changing the policy and changing the Bankruptcy and Insolvency Act? You are saying that the bureaucracy does not work so we should change the act because it is such an urgent issue, that we have to create fairness for the students, and that the change should be from five years to two years. Could you respond to that?

Senator Goldstein: Yes, senator, thank you for the fair question. The Canada Student Loans Program has been in the process of bettering itself for as long as it has been in existence. For whatever reason, it has not responded to the fundamental needs of some students. Unless and until it does so, we have to find a way to relieve students who cannot otherwise get relief. If the Canada Student Loans Program were functioning ideally, then perhaps some of these proposals would not be necessary, because students who truly cannot afford to repay their loans would not be required to repay. However, that is not the reality. We can wish as much as we want to wish that the Canada Student Loans Program would be perfect, but it is not perfect and it will not become perfect.

Incidentally, this suggested amendment will help to make the program more perfect because it will create an incentive for real change. We have surveys done by third parties that say that the programs are not as accessible as they should be. We have surveys by objective third parties that say that most applicants for the permanent disability provision are refused. The criteria for disability mean you have to be dead but still walking in

C'est sûr que j'admets qu'il faut offrir la possibilité de recommencer à zéro ou que certaines considérations relatives à l'équité s'imposent. Je ne suis pas spécialiste, mais d'après les témoignages que nous avons entendus, la loi en vigueur, avec les modifications qui y ont été apportées, offre une certaine cohérence. Cette cohérence, c'est que, pour une période de cinq ans, il y a un programme de report des paiements et que l'ancien étudiant est traité de façon équitable pendant qu'il n'a pas les moyens de payer son prêt. Après cinq ans, s'il est toujours en difficulté sur le plan financier, les dispositions du projet de loi prévoient un traitement spécial, et, après sept ans, l'étudiant peut déclarer faillite. En cinq ans, il y a report des paiements, entre cinq et sept ans après la fin des études, il y a l'argument des difficultés financières, et après sept ans, l'étudiant peut déclarer faillite. Ça semble adéquat. C'est censé fonctionner en théorie, mais vous dites que ça ne fonctionne pas très bien en pratique.

Le sénateur Goldstein : C'est tout à fait ça.

Le sénateur Massicotte : Certains témoignages que nous avons entendus vont dans ce sens, et d'autres contredisent cette idée. Certains témoins ont affirmé que le système ne fonctionne pas et qu'il n'est pas clair. D'autres ont dit qu'il y a beaucoup de petits problèmes dans le système qui se posent en cas de défaut de rembourser et qu'il faut régler.

Serions-nous mieux avisés de consacrer nos efforts à la résolution de ces problèmes, plutôt qu'à modifier les politiques et la Loi sur la faillite et l'insolvabilité? Vous dites que la bureaucratie ne fonctionne pas, ce qui fait que nous devons modifier la loi, parce que c'est une question pressante et qu'il est urgent que nous nous assurions d'offrir un traitement équitable aux étudiants, et que le changement qu'il faut apporter, c'est de faire passer la période d'interdiction de cinq ans à deux ans. Pouvez-vous répondre à cette question?

Le sénateur Goldstein : Oui, sénateur, et merci de poser une question juste. On travaille à améliorer le Programme canadien de prêts aux étudiants depuis qu'il existe. Pour des raisons quelconques, le programme n'a pas permis de répondre aux besoins fondamentaux de certains étudiants. Tant qu'il ne le permet pas, nous devons trouver un moyen de libérer de leurs dettes les étudiants qui n'arrivent pas à s'en libérer autrement. Si le Programme canadien de prêts aux étudiants fonctionnait parfaitement, peut-être que certaines des propositions que je fais ne seraient pas nécessaires, parce que les étudiants qui n'arrivent vraiment pas à rembourser leur prêt n'auraient pas à le faire. Ce n'est cependant pas le cas. Nous pouvons continuer d'espérer autant que nous le voulons que le Programme canadien de prêts aux étudiants soit parfait; il ne l'est pas et ne le sera jamais.

En passant, la modification proposée va contribuer à l'amélioration du programme, parce qu'elle va créer un incitatif à de réels changements. Des sondages réalisés par de tierces parties montrent que les programmes ne sont pas aussi accessibles qu'ils devraient l'être. Des sondages effectués par de tierces parties objectives montrent que la plupart des personnes qui demandent la prestation d'invalidité ne l'obtiennent pas. D'après les critères

order to qualify; and we will hear about that from others. The programs are not perfect, and until they are perfect, we need something else to help these young people.

Senator Massicotte: If they were perfect and if we had testimony from people who said they are not perfect but they are working on it, would you withdraw your bill?

Senator Goldstein: No, I would not, because there are always situations where people fall between the cracks in their inability to repay or to start repaying and then lose their jobs. What do you do with them?

Senator Massicotte: I do not know enough about it, but the proposed plan as it exists today is for five years. If it were working well, it would be fair consideration to exceptions. After five to seven years, students would have the hardship provision and then after seven years would have bankruptcy. Your principal argument is that it does not work.

Senator Goldstein: That is not true. We have been waiting for 15 years for it to work. We have acknowledged that in many cases it does not work because we have permitted students to get discharges after seven years. That tells us that in some instances it does not work. As a public policy decision, we have made the decision by the passage of Bill C-12 that some of it does not work and will not work because it is not perfect.

Senator Massicotte: Nothing is perfect, obviously.

I would move on to the public policy side but it is too heavy and we do not have enough information on it. However, it was odd to note that the default rate for college students is somewhat higher than it is for university students.

Senator Goldstein: Yes.

Senator Massicotte: It is unusual, because college is usually a shorter term and, therefore, repayment can begin sooner. You talked about default rates as they relate to income level. I would like to know the income levels of students admitted to universities and to colleges.

From what we heard two or three years ago in this committee, income is not the principal determinant in attending university. That determinant is tied more to sociological factors, family history and culture. If that is the case, I would be most interested to see that information.

Senator Goldstein: I believe that Professor Schwartz can generate the data. I do not have it.

Senator Massicotte: What is the amortization period on repayment of student loans?

Senator Goldstein: I believe it is still 10 years.

d'invalité, il faut pratiquement être mort pour être admissible, et vous allez entendre d'autres gens parler de cela. Les programmes ne sont pas parfaits, et tant qu'ils ne le seront pas, nous devons aider les jeunes autrement.

Le sénateur Massicotte : S'ils étaient parfaits, et si des témoins disaient qu'ils ne le sont pas, mais qu'ils travaillent à les améliorer, retireriez-vous votre projet de loi?

Le sénateur Goldstein : Non je ne le ferais pas, parce qu'il y a toujours des gens incapables de rembourser leur prêt ou qui commencent à le rembourser et qui perdent leur emploi, et ces gens sont laissés pour compte. Que faites-vous pour les aider?

Le sénateur Massicotte : Je ne connais pas suffisamment bien la question, mais le plan qui est proposé à l'heure actuelle prévoit une période de cinq ans. S'il fonctionnait bien, les exceptions seraient bien prises en compte. De cinq à sept ans après la fin de leurs études, les étudiants pourraient se prévaloir des dispositions relatives aux difficultés, et, par la suite, ils pourraient déclarer faillite. Votre principal argument est que cela ne fonctionne pas.

Le sénateur Goldstein : Ce n'est pas vrai. Cela fait 15 ans que nous attendons que le programme fonctionne. Nous avons admis que, dans bien des cas, il ne fonctionne pas parce que nous avons permis aux étudiants d'être libérés de leur prêt après sept ans. Cela nous indique que, dans certains cas, le programme ne fonctionne pas. Sur le plan des politiques publiques, nous avons décidé, en adoptant le projet de loi C-12, qu'une partie du programme ne fonctionne pas et ne fonctionnera jamais, parce qu'il n'est pas parfait.

Le sénateur Massicotte : Rien n'est parfait, évidemment.

Je laisserais de côté l'aspect des politiques publiques, parce que c'est un sujet trop complexe et sur lequel nous n'avons pas suffisamment d'information. Cependant, j'ai trouvé bizarre que le taux de défaut de remboursement soit légèrement plus élevé chez les étudiants du niveau collégial que chez ceux du niveau universitaire.

Le sénateur Goldstein : Oui.

Le sénateur Massicotte : C'est particulier, parce que les études collégiales durent habituellement moins longtemps, ce qui veut dire que l'étudiant peut commencer à rembourser son prêt plus rapidement. Vous avez parlé du lien entre les taux de non-remboursement et le revenu. J'aimerais connaître le revenu des étudiants admis dans les universités et dans les collèges.

D'après les témoignages que nous avons entendus il y a deux ou trois ans, le revenu n'est pas le principal facteur de la poursuite d'études universitaires. Le facteur le plus important a davantage trait à des éléments sociologiques, ainsi qu'à l'histoire et à la culture de la famille de l'étudiant. Le cas échéant, cette information m'intéresserait au plus haut point.

Le sénateur Goldstein : Je crois que M. Schwartz peut obtenir ces données. Je ne les ai pas avec moi.

Le sénateur Massicotte : Quelle est la période d'amortissement des prêts aux étudiants?

Le sénateur Goldstein : Je crois que c'est encore dix ans.

The Chair: Senator Tkachuk, do you have a question?

Senator Tkachuk: I am finished, thank you.

Senator Ringuette: As I listened to your excellent presentation and the comments from my colleagues, I could not help but think, boy, no wonder we seem to be going around in circles. We seem not to be able to think outside of the box and look at the premises we are dealing with.

When we look at the statistics of the countries that are most productive, we see that these countries have free post-secondary education. The future of our economy is knowledge-based. We want to increase our productivity, but we seem to be putting all the stress and strain onto our young people. I will give you an example.

For the last five years, we have heard the business community and government saying that we need more tradespeople. The highest rate of default, according to your presentation, is from colleges and private institutions. For a person coming out of a trade school, in the first and second years of apprenticeship, the industry pays only 50 per cent of the average income for a trade; in years three and four, 60 per cent of the income; in year five and six, 80 per cent; and then it goes to 100 per cent. It takes a tradesperson seven years to get to 100 per cent of the average income in that trade.

The statistics that you have brought to us are extremely valuable. We have to look into this and stop the short-term perspective we seem to be taking. Instead, we must look at where we want to go in the next 10, 20 and 30 years in regards to the future of Canada and our children.

You mentioned interest rates. In information we received from Canada Revenue Agency, the industry tax to be repaid to CRA was at only prime, and yet for students we are charging prime plus. As you say, there is a major unfairness in how we deal with student loans and industry loans that have to be repaid to the Government of Canada.

Mr. Chair and colleagues, Canadians are listening to what we are doing at this committee. I received a document from a student who listened to our committee through CPAC. I will not give the name, but the story and the information that he has provided to me is exactly the situation that has been described: harassment from the private collection agency, the lack of information. This person with a post-secondary education is probably an example of what we are dealing with here and what should be done.

Senator, I congratulate you, and I will support you on this bill.

Le président : Sénateur Tkachuk, avez-vous une question à poser?

Le sénateur Tkachuk : J'ai terminé, merci.

Le sénateur Ringuette : Pendant que j'écoutais votre excellent exposé et les observations de mes collègues, je n'ai pas pu m'empêcher de penser que c'est normal que nous tournions en rond : nous ne semblons pas capables de penser de façon créative et de réfléchir aux prémisses du problème.

Lorsque nous jetons un coup d'œil sur les chiffres concernant les pays les plus productifs, nous constatons que l'enseignement postsecondaire est gratuit dans ces pays. L'avenir de notre économie est fondé sur le savoir. Nous souhaitons accroître notre productivité, mais il semble que nous faisons subir toute la pression à nos jeunes. Je vais vous donner un exemple.

Au cours des cinq dernières années, nous avons entendu les gens d'affaires et le gouvernement dire que nous avons besoin de plus de gens de métier. D'après ce que vous nous avez dit dans votre exposé, le taux de défaut de remboursement le plus élevé est celui des étudiants du niveau collégial et des établissements privés. Les entreprises qui embauchent les étudiants qui sortent des écoles de métiers les paient seulement la moitié du salaire moyen dans le domaine pendant la première et la deuxième années de l'apprentissage, 60 p. 100 de ce salaire pendant la troisième et la quatrième années de l'apprentissage, 80 p. 100, pendant les cinquième et sixième années, puis 100 p. 100 par la suite. L'étudiant doit attendre sept ans après la fin de ses études pour obtenir le salaire moyen dans le domaine.

Les chiffres que vous nous avez présentés sont extrêmement utiles. Nous devons nous pencher là-dessus et cesser de voir les choses à court terme comme nous le faisons. Nous devons à la place déterminer quels sont nos objectifs pour les dix, 20 ou 30 dernières années en ce qui concerne l'avenir du pays et de nos enfants.

Vous avez parlé des taux d'intérêt. D'après les renseignements que nous avons obtenus de l'Agence du revenu du Canada, ce que les entreprises doivent rembourser à l'ARC ne dépasse pas le taux préférentiel, mais le taux applicable aux prêts d'études est plus élevé que le taux préférentiel. Comme vous l'avez dit, il y a une injustice importante dans notre façon de traiter les prêts aux étudiants et les prêts aux entreprises qui doivent être remboursés au gouvernement du Canada.

Monsieur le président, chers collègues, les Canadiens sont à l'écoute de ce qui se dit pendant les réunions du comité. J'ai reçu un document de la part d'un étudiant qui a regardé les séances du comité sur le réseau CPAC. Je ne vais pas le nommer, mais ce qu'il m'a raconté et les renseignements qu'il m'a fournis correspondent exactement à la situation qui a été décrite tout à l'heure : le harcèlement auquel se livrent les agences de recouvrement privées, le manque d'information. Cette personne qui a un diplôme d'études postsecondaires est probablement un exemple par rapport à ce dont nous nous occupons ici et par rapport à ce qui doit être fait.

Sénateur, je vous félicite, et je vais vous appuyer dans le processus d'adoption du projet de loi.

The Chair: I wanted Senator Ringuette to be able to give her testimony, and she has done so.

Senator Massicotte: I have a supplementary question. She made an observation.

This week we all received Statistics Canada's latest report about the labour force from 2001 to 2006. In that, we can note that Canada has the highest level of college and university graduates of all the countries in the Organisation for Economic Co-operation and Development. Does that not suggest that something is going right in our country?

Senator Goldstein: I am certainly not suggesting that everything is going wrong in our country. It is true that the country is going right, if you understand what I am saying.

The Chair: We understand.

Senator Goldstein: Seriously, Senator Massicotte, the student loan program is a pretty good program. I just want to make it the best it could be. Our education system is a pretty good system. Canada is not only graduating the highest quantity, proportionately speaking, of students of all the OECD countries, but from what educators tell me, and I have no expertise in this, we are graduating them with a better education than most of the OECD countries. I saw figures as recently as last week or two weeks ago comparing Canadian university graduates with American university graduates in mathematics proficiency, and it made me very proud to be Canadian. There is no question that we are graduating tremendously well-equipped students at an excellent rate. I would like more, but it is a very good rate.

[Translation]

Senator Biron: During the course of our study of Bill C-12, a number of witnesses have expressed their concern about the high level of interest charged on student loans. Indeed, in your presentation, you mentioned that students currently pay either 7.25 or 10.25 per cent. You also said that students who borrow less than \$1,000 per year are twice as likely to finish their studies as those who borrow more than \$3,000 per year, pointing out that interest rates contribute to the total amount of a student's overall debt. In your opinion, what should be done to counter the negative effects of the high interest charged on student loans, while recognizing that we want to use student loans to promote education, thus ensuring the future well-being of the country?

Senator Goldstein: That is an excellent question, senator. The fundamental principle of the program, as it stands at the moment, is that it has to be cost-neutral; in other words, the revenue generated by interest payments has to be enough to cover the costs of the program and allow for it to continue. I have had the opportunity to examine the statistics. If we want the program to be cost neutral, our only option is to fix the interest rates above the cost of money. It boils down to political philosophy and, while I do not wish to enter such a debate at this time, we must

Le président : Je voulais que le sénateur Ringuette puisse nous livrer son témoignage, et elle l'a fait.

Le sénateur Massicotte : J'ai une question complémentaire. Le sénateur Ringuette a formulé une observation.

Cette semaine, nous avons tous reçu le dernier rapport publié par Statistique Canada au sujet de la situation de la main-d'œuvre de 2001 à 2006. Ce rapport signale que c'est au Canada que le nombre de diplômés du niveau collégial ou du niveau universitaire est le plus élevé de tous les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Cela ne laisse-t-il pas croire que le pays est dans le droit chemin?

Le sénateur Goldstein : Je ne dis assurément pas que tout va mal au pays. C'est vrai que le pays est dans le droit chemin, et même qu'il vire à droite, si vous voyez ce que je veux dire.

Le président : Nous voyons.

Le sénateur Goldstein : Sérieusement, sénateur Massicotte, le programme de prêts aux étudiants est un très bon programme. Tout ce que je veux, c'est qu'il soit le meilleur possible. Notre système d'éducation est un très bon système. Non seulement c'est au Canada qu'il y a le plus de diplômés chaque année, en proportion, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, mais, d'après ce que des éducateurs me disent — et je ne suis pas spécialiste de la question —, les étudiants reçoivent une meilleure formation ici que dans la plupart des pays de l'OCDE. J'ai vu des chiffres, pas plus tard que la semaine dernière ou l'autre d'avant, qui comparaient les diplômés universitaires du Canada et ceux des États-Unis au chapitre des aptitudes en mathématiques, et ça m'a rendu très fier d'être Canadien. Il ne fait aucun doute que nos nombreux diplômés sont très bien formés. J'aimerais qu'ils soient encore plus nombreux, mais c'est déjà très bien.

[Français]

Le sénateur Biron : Nous avons étudié le projet de loi C-12; plusieurs témoins déjà entendus par ce comité ont fait part de leurs préoccupations relativement au taux d'intérêt élevé qui s'applique à un prêt étudiant. D'ailleurs, vous avez dit dans votre présentation que les taux d'intérêt sont de 7,25 ou 10,25 p. 100, et considérant que les étudiants ont emprunté moins de 1 000 \$ par année, ils étaient deux fois plus susceptibles de terminer leur cours que ceux qui empruntaient plus de 3 000 \$ par année, et que les taux d'intérêt font partie du montant de la dette totale de l'étudiant. Quelle mesure serait, à votre avis, nécessaire pour contrecarrer l'effet néfaste d'un taux d'intérêt élevé sur les prêts étudiants alors que l'on veut, par un programme de prêts étudiants, encourager l'éducation pour l'avenir et la relève du pays?

Le sénateur Goldstein : Très bonne question, sénateur. Le principe dont s'inspire pour le moment le programme est que toutes choses égales, par ailleurs, cela devrait être un programme autosuffisant, c'est-à-dire que le revenu avec les intérêts seraient suffisants pour payer les dépenses et permettre la continuation des prêts. J'ai eu l'occasion de voir les statistiques. Dans la mesure où on veut que le revenu soit autosuffisant, la seule façon de le faire est de charger un taux d'intérêt supérieur au coût de l'argent. C'est une question de philosophie politique, on ne peut pas en

nonetheless ask whether the government should insist upon a cost-neutral program or whether, for reasons of principle, it should accept that «losses» will have to be incurred in administrating the program to allow students to pay lower rates. I should point out that Canadian students pay higher interest rates than do students in other countries.

Senator Biron: I have another question. Under the current legislative framework, what options are open to a graduate who is unable to repay his loan and is already defaulting on his repayments?

What assistance does your bill offer a graduate in this situation?

Senator Goldstein: Where it is manifestly obvious that the graduate will never be able to repay his or her loan, there is no point in burying our heads in the sand — we have to discharge the debt and free the graduate from this burden. I am not purporting that this be a regular occurrence. Those who can pay must pay. Those who cannot pay, however, should not be harangued.

[English]

Senator Eyton: This is more a comment or an observation, thinking back to my own experience coming out of high school and going into university. There is some reference here to surveys that have measured the aversion of students who avoid a higher education because of the fear of debt. I do not know whether it was just my buddies and I, but that never crossed our minds. I never once heard it discussed.

You are young, you are energetic, you are full of fun and frolic and looking forward to learning. I cannot imagine a conversation with two or three 17-year-olds saying, “We have to worry about the provisions of the bankruptcy act, or we are averse to debt at the rate of \$3,000 a year.” In our day, it was probably \$2,000. I cannot even imagine that scenario, so I wonder about the survey and the way it was phrased.

Senator Goldstein: It is counterintuitive, you are right. I too was 17 years old at one time. I borrowed, and it never occurred to me that I should not go to college because I had to borrow.

You are perfectly right in the observation, and the figures I gave you are counterintuitive. Nevertheless, they were done by a very respectable survey house. I will supply them to you and you will come to your own conclusions.

Senator Eyton: I would like to see the questions.

In the same humorous vein, you have a category called “parent loans.” My father and mother gave me loans over a number of years. They may have said it was a loan, but they kissed the money goodbye the moment it went from their hands to mine.

parler pour le moment, mais il y a quand même la question de savoir si le gouvernement devrait considérer que ce programme doit être neutre en revenu, ou si le gouvernement peut accepter, en principe, qu’il doit y avoir des « pertes » dans l’administration de ce programme, pour que les étudiants puissent payer un taux d’intérêt moindre que le taux d’intérêt exigé, tout en sachant que le taux d’intérêt que nous chargeons dépasse le taux d’intérêt chargé par les autres pays.

Le sénateur Biron : J’ai une autre question. Considérant la législation actuelle, quelle avenue s’offre à un diplômé incapable de rembourser sa dette s’il est déjà en défaut?

Quelle amélioration votre projet de loi peut-il offrir au diplômé dans un pareil cas?

Le sénateur Goldstein : Dans la mesure où il devient évident que l’étudiant ne va jamais pouvoir rembourser sa dette, il faut se rendre à l’évidence, et dire qu’il n’est plus obligé de rembourser et qu’il doit faire sa vie sans le fardeau de cette dette. Je ne prétends pas que cela devrait être généralisé. Ceux qui peuvent payer doivent payer, mais ceux qui ne peuvent pas payer ne doivent pas être harcelés.

[Traduction]

Le sénateur Eyton : J’ai une observation à formuler plutôt qu’une question à poser, par rapport à ce que j’ai moi-même vécu lorsque j’ai terminé mes études secondaires et que j’ai commencé à fréquenter l’université. Nous avons parlé tout à l’heure des sondages sur le fait que les étudiants ont peur de s’endetter en poursuivant des études supérieures. Je ne sais pas si ce n’était comme ça que dans mon cercle d’amis, mais ça ne nous a jamais traversé l’esprit. Nous n’en avons jamais parlé.

On est jeune, on est plein d’énergie, on a envie de s’amuser et d’apprendre. Je n’imagine pas deux ou trois jeunes de 17 ans dire : « Nous devons tenir compte des dispositions de la loi sur la faillite » ou « Nous sommes réticents à nous endetter au rythme de 3 000 \$ par année. » À l’époque, c’était probablement 2 000 \$. Je n’arrive même pas à imaginer que ce soit possible, alors je me demande de quelle nature était le sondage et comment les questions étaient formulées.

Le sénateur Goldstein : C’est difficile à imaginer, vous avez raison. J’ai déjà eu 17 ans moi aussi. J’ai emprunté de l’argent, et je n’ai jamais remis en question le fait de fréquenter le collège parce que je devais emprunter de l’argent pour le faire.

Votre observation est tout à fait juste, et les chiffres vont à l’encontre de ce qu’on imagine. Néanmoins, c’est une maison de sondage d’excellente réputation qui les a fournis. Je vais vous les communiquer, et vous tirerez vos propres conclusions.

Le sénateur Eyton : J’aimerais bien voir les questions.

En parlant de choses drôles, il y a la catégorie des « prêts consentis par les parents ». Mon père et ma mère m’ont prêté de l’argent pendant plusieurs années. Même s’ils ont dit qu’ils me prêtaient cet argent, ils y renonçaient dès qu’ils me le donnaient.

Senator Goldstein: My father used to tell me in Yiddish that a father is a banker provided by nature. I suppose there is some truth to that.

Senator Eyton: We had a nice little column, and I thought, gee, there is a lot of outstanding money there which you may never see.

Getting more serious, what you are really talking about is the time in which people can apply; but I take it you are not proposing any change to the considerations that go into granting an application for debt relief.

What percentage of graduates in any year might you expect to apply for relief under the current debt relief programs?

Senator Goldstein: I do not have the answer, but I think that the next witness will have one.

Senator Eyton: What percentage of those applications would be successful?

Senator Goldstein: I do not have specific statistics on what percentage would succeed in getting relief. I am told by the student representatives, who will come with statistics, that it is hard to get debt relief. It is easier to get interest postponement. There are two kinds of debt relief: interest relief, interest postponement.

Senator Eyton: You have listed four: interest relief; debt reduction and repayment; renegotiation of terms, which is a variation of that; and permanent disability. That is the whole ball of wax.

Senator Goldstein: I have heard that the majority of applicants are not succeeding in getting the disability benefits; I gave you the percentage. I do not have statistics for debt relief, but debt relief is harder to obtain than interest postponement.

Senator Eyton: I was looking for the number of successful applications, leaving aside the result of the relief. Overall, though, what is the relief?

Senator Goldstein: I understand the question. Regrettably, I cannot give you the answer because I do not have the statistics.

Senator Eyton: In your materials, you look at the possible grounds for relief. One is the job market. I can see that that is kind of calculable; it is something you can work with. Others include illness, which you can determine fairly readily; disability, which you can measure; and personal crisis, which includes the phrase “undue hardship.” That last is very broad — essentially what people want to make of it.

Le sénateur Goldstein : Mon père me disait souvent en yiddish qu'un père est un banquier que la nature donne à ses enfants. J'imagine qu'il y a un fond de vérité là-dedans.

Le sénateur Eyton : Nous inscrivions des chiffres dans une petite colonne, et je me disais, hum, voilà beaucoup d'argent que vous ne reverrez peut-être jamais.

Sérieusement, ce dont vous parlez vraiment, c'est de la période pendant laquelle les gens peuvent présenter une demande, mais, d'après ce que je comprends, vous ne proposez pas de modification des critères d'allègement de la dette.

Pour une année donnée, quelle est la proportion de diplômés susceptibles de présenter une demande dans le cadre des programmes d'allègement de la dette actuels?

Le sénateur Goldstein : Je ne peux pas vous répondre, mais je pense que le témoin suivant pourra le faire.

Le sénateur Eyton : Quelle est la proportion des demandes qui sont accueillies?

Le sénateur Goldstein : Je n'ai pas les chiffres précis sur le nombre de demandes d'allègement de la dette qui sont accueillies. Ce que m'ont dit les représentants étudiants, qui vont venir témoigner et présenter des chiffres, c'est qu'il est difficile d'obtenir un allègement de la dette. C'est plus facile d'obtenir le report des intérêts. Il y a deux formes d'allègement de la dette : l'exemption d'intérêts et le report des intérêts.

Le sénateur Eyton : Vous en avez cité quatre : l'exemption d'intérêts, la réduction de la dette et des paiements, la renégociation des modalités, qui est une autre forme de réduction, et les prestations d'invalidité permanente. Voilà toute l'affaire.

Le sénateur Goldstein : J'ai entendu dire que la majorité des personnes qui demandent des prestations d'invalidité ne les obtiennent pas; je vous ai donné le pourcentage. Je n'ai pas les chiffres concernant l'allègement de la dette, mais il est plus difficile d'obtenir l'allègement de la dette que le report des intérêts.

Le sénateur Eyton : Je voulais savoir combien de demandes étaient accueillies, et non de combien était l'allègement. En tout, cependant, cet allègement correspond à quelle somme?

Le sénateur Goldstein : Je comprends votre question. Malheureusement, je ne peux vous répondre, puisque je n'ai pas les chiffres avec moi.

Le sénateur Eyton : Dans vos documents, vous parlez des motifs possibles d'allègement de la dette. L'un d'entre eux concerne le marché du travail. Je peux voir en quoi cela peut faire l'objet d'un calcul; c'est quelque chose avec quoi on peut travailler. Les autres motifs sont la maladie, ce qui est assez facile à déterminer, l'invalidité, qu'on peut évaluer, et les crises dans la vie personnelle, et notamment l'expression « difficultés indues ». Cette dernière catégorie est très générale; elle laisse essentiellement place à l'interprétation.

Are you not worried by this soft language, which would allow any arbiter looking at this to come to a conclusion in a random way? Two people might make very different decisions regarding the same set of circumstances.

Senator Goldstein: I was conscious of that legitimate concern when I suggested that we provide criteria for judges to apply so that decisions are not random. That way, criteria will be applied systematically to determine that there is undue hardship.

“Undue hardship” is not an unknown legal term. You also have a legal background, so you know that “undue hardship” is used in a variety of statutes in a variety of ways. There are by now judicial interpretations of the term “undue hardship.” Nevertheless, I am suggesting that we should provide criteria so that decisions are not totally discretionary and random, as you put it. I think there has to be some encadrement, as we say in French.

Senator Massicotte: Are regulations involved?

Senator Goldstein: No. If it is your will, I am ready to put it into the proposed statute as an amendment. I do not have a problem with that. Again, I am seeking just to find relief for people who deserve it and need it.

Senator Eyton: Have you an estimate or any measure of the costs that might be involved on a running basis if we go from ten years or seven years down to two years?

Senator Goldstein: No, I cannot give you that.

Senator Eyton: We are talking about a program that is putting out a couple of billion dollars a year to a fairly limited number of students; and we are talking about a program that is now around \$8 billion. Therefore, any percentage is significant. Five per cent of \$8 billion is still a lot of dough.

Senator Goldstein: It is indeed.

Senator Eyton: You have to worry about that. It seems to me that you should have a pretty good measure of where that will take you. Some estimate of that is important. It is hard to deal with the bill until there is a fix on how it will impact the treasury.

The student loan, by its terms, is a pretty good deal — particularly, as Senator Tkachuk pointed out, because it relates only to the small part of the education costs that are borne by the beneficiary, the guy getting the education.

Senator Goldstein: I have mentioned the research done by Professor Schwartz at Carleton University, who will be here to testify. I respect his position. He has concluded that aside from an initial spike because of people who have been waiting and who

Cette formulation vague ne vous préoccupe-t-elle pas, puisqu'elle pourrait permettre à n'importe quel juge de tirer une conclusion au hasard? Deux personnes différentes pourraient prendre des décisions très différentes par rapport à la même situation.

Le sénateur Goldstein : J'étais conscient de cette préoccupation légitime lorsque j'ai proposé que nous établissions des critères dont les juges devraient tenir compte, pour que les décisions ne soient pas rendues au hasard. Ainsi, des critères sont appliqués de façon systématique lorsqu'il s'agira de déterminer si l'étudiant est confronté à des difficultés indues.

L'expression « difficultés indues » n'est pas étrangère au domaine juridique. Vous avez comme moi de l'expérience dans le domaine, alors vous savez que l'expression est employée de toutes sortes de manières dans toutes sortes de lois. À l'heure actuelle, il y a deux interprétations judiciaires de l'expression « difficultés indues ». Néanmoins, je propose que nous établissions des critères pour que les décisions ne soient pas laissées à la discrétion du juge et au hasard, comme vous dites. Je pense qu'il faut qu'il y ait un certain encadrement, comme on dit.

Le sénateur Massicotte : Proposez-vous une modification du règlement?

Le sénateur Goldstein : Non. Si c'est ce que vous souhaitez, je suis prêt à proposer un tel amendement du projet de loi. Ce n'est pas un problème. Encore une fois, je cherche seulement à trouver le moyen d'alléger la dette des gens qui le méritent et qui en ont besoin.

Le sénateur Eyton : Avez-vous une estimation ou une quelconque mesure des coûts permanents qui pourraient découler du fait de passer de dix ans ou de sept ans à deux ans?

Le sénateur Goldstein : Non, je ne pourrais pas vous le dire.

Le sénateur Eyton : Il est question d'un programme qui investit deux ou trois milliards de dollars par année pour un nombre assez limité d'étudiants; il est question d'un programme dont la valeur actuelle est d'environ huit milliards de dollars. Ainsi, n'importe quel pourcentage est important. Cinq pour cent de huit milliards, il reste que c'est beaucoup de blé.

Le sénateur Goldstein : C'est bien vrai.

Le sénateur Eyton : Il faut s'en préoccuper. J'estime que vous devriez avoir une bonne idée d'où cela va vous mener. Il est important d'en avoir une estimation. C'est difficile d'examiner le projet de loi avant d'être certain de ses répercussions sur le Trésor.

Un prêt étudiant, compte tenu des conditions qui s'y rattachent, est un contrat assez avantageux — d'autant plus, comme l'a signalé le sénateur Tkachuk, qu'il touche seulement la modeste part des frais d'études assumée bénéficiaire, celui à qui profite les études.

Le sénateur Goldstein : J'ai mentionné les travaux de recherche effectués par M. Schwartz, de l'Université de Carleton, qui viendra témoigner. Je respecte sa position. Il a conclu que, à l'exception d'une poussée initiale imputable aux personnes qui

have been unsuccessful in obtaining relief, this change will not have a long-term effect. He has done economic modeling to establish that.

On one extreme, there is authority for the proposition that it really does not have any meaningful cost. On the other extreme, one is necessarily concerned — as am I, as much as you and Senator Tkachuk — that there may develop a tendency among students to consider this an appropriate termination of the college sports program and use getting rid of student loans as a final sporting event.

I do not think that that will happen. I have tried to construct the bill in such a way as to make sure it does not happen. Students cannot just get rid of their student loans. There has to be a reason to get rid of them and there has to be a judge to say that the reason is valid. I am building in some mechanisms to ensure that it does not become a college sport.

Senator Eyton: As an observation, the student loan is an attractive opportunity. We provide student loans because, first, they are needed to fund education, from which we all benefit, and second, because it is a pretty attractive financial package. Unlike small business loans or any other kind of loan, there is no interest paid while the student status continues and for a grace period after graduation. If a student can get money with no costs attached, it is an attractive deal. That is the incentive to borrow, and I am trying to measure that against the need to borrow. I am not sure how you distinguish that and whether the measuring process we have in place could identify that.

Senator Goldstein: From a policy perspective, I am not sure we should do that, because it could establish a kind of means test. Someone would have to establish whether a student needs a loan, and only if a student needs the loan would the student get it. That is a different philosophy from accepting the proposition that it is a proper societal obligation to supply loans to those who wish to get them and, concurrently, that there is an obligation to repay those loans because they got them. I accept both sides of the equation. That is the equilibrium. I am talking only about victims, not about perpetrators.

Senator Moore: I am interested in your comment that the Canada Student Loans Program's interest rates are the highest in the developed world. That surprised me. What is the rate in the U.K., Sweden and the Netherlands? Is it at prime, which seems to be lower than Canada's prime rate?

Senator Goldstein: I am not sure, but I believe that Canada's program is the only one with a variable rate of interest.

Senator Moore: Are we talking about central bank prime rate?

Senator Goldstein: Yes.

attendent depuis un moment et n'ont pas réussi à obtenir un allègement, ce changement n'aura pas d'effet à long terme. Il a tiré une telle conclusion en établissant des modèles économiques.

D'un côté, un point en faveur de la proposition est qu'elle n'entraîne pas de coûts importants. De l'autre côté, on ne peut qu'être préoccupé — comme je le suis, autant que vous et le sénateur Tkachuk — par la possibilité que naisse dans le milieu étudiant une tendance à considérer l'évitement du prêt étudiant comme une dernière épreuve appropriée dans le cadre du programme sportif du collège.

Je ne crois pas que cela deviendra une réalité. J'ai tenté de concevoir le projet de loi de manière à empêcher un tel résultat. Les étudiants ne peuvent pas simplement se soustraire au remboursement de leur prêt d'études. Ils doivent avoir une raison pour être exemptés, et il faut qu'un juge puisse déterminer si la raison est valide. J'ai prévu des mécanismes pour éviter que cela devienne un sport collégial.

Le sénateur Eyton : À titre d'observation, le prêt d'études est une possibilité attrayante. Nous offrons des prêts parce que, tout d'abord, ils sont nécessaires pour financer des études, qui profitent à toute la société et, ensuite, parce qu'il s'agit d'un arrangement financier assez attrayant. Contrairement aux prêts aux petites entreprises ou à tout autre type de prêt, le débiteur ne paie pas d'intérêts pendant ses études et pendant un délai de grâce après l'obtention de son diplôme. Si un étudiant peut obtenir de l'argent sans payer de frais connexes, c'est un marché attrayant. Voilà ce qui pousse à emprunter; je tente de comparer cela au besoin d'emprunter. Je ne suis pas certain de savoir comment faire la distinction, ni si le processus d'évaluation en place peut l'établir.

Le sénateur Goldstein : Sur le plan des politiques, je ne suis pas sûr que cette mesure soit une bonne idée, car pourrait établir une sorte de justification fondée sur les moyens. Quelqu'un serait chargé de déterminer si l'étudiant a besoin d'un prêt, et celui-ci l'obtiendrait seulement si on le jugeait nécessaire. Cela s'écarte du principe selon lequel il s'agit d'une obligation sociale légitime que d'octroyer des prêts à ceux qui en veulent et que, par conséquent, ceux-ci ont l'obligation de rembourser ces prêts parce qu'ils les ont obtenus. J'accepte les deux côtés de l'équation. C'est ça, l'équilibre. Je ne parle que des victimes, pas de ceux qui abusent du système.

Le sénateur Moore : Je suis intéressé par votre remarque selon laquelle les taux d'intérêt du Programme canadien de prêts aux étudiants sont les plus élevés de tous les pays industrialisés. Je suis étonné. Quel est le taux au Royaume-Uni, en Suède et aux Pays-Bas? Est-ce le taux préférentiel, qui semble être inférieur au taux préférentiel du Canada?

Le sénateur Goldstein : Je ne suis pas certain, mais je crois que le programme canadien est le seul assorti d'un taux d'intérêt variable.

Le sénateur Moore : Parlons-nous du taux préférentiel de la banque centrale?

Le sénateur Goldstein : Oui.

Senator Tkachuk: To clarify statistics about the highest interest rate, do other countries allow the deductibility of their interest rate against income, as we do in Canada for students?

Senator Goldstein: I do not know the answer to that question, but I would suggest that for a student who is just starting out and who is not earning a senator's salary, but rather \$25,000 or \$30,000 a year, the interest deductibility is not a meaningful saving. That is because the rate at which they pay income tax is not 40 per cent to 45 per cent but is more in the range of 18 per cent to 20 per cent. The deduction is not that meaningful for them, but it is a deduction.

Senator Tkachuk: It is 17 per cent, at minimum.

The Chair: They do not pay interest on the student loan while they are still in school.

Senator Goldstein: Even though they do not pay interest while at school, the moment they leave school, the interest starts accruing. They do not have to make a payment for the first six months after they graduate, but the interest accrues.

Senator Tkachuk: I had forgotten about it. You were allowing me to catch up on that. Is the interest rate in other countries charged in the same way that it is charged here? Are students there charged interest during the time they go to university? We do not charge interest until they finish university.

Senator Goldstein: I understand that the generic practice in Western countries is to not charge interest during the time that the students are in school. I do not want to assert that with certainty because I am not positive, but my recollection is that they are not charged interest while they are actively pursuing their education.

Senator Moore: It would be nice to know for certain and to impart the information to the committee.

Are the interest rates in these other countries at prime?

Senator Goldstein: The graph shows the rates charged under their programs, but they might or might not be at prime.

Senator Moore: They are all less than 4 per cent, after Canada and the U.S., and some are nil, such as Germany and New Zealand. Do they not charge interest?

Senator Goldstein: They do not charge interest as long as the student is not in default.

Senator Moore: Once you graduate, as long as you make your scheduled payments on the agreed-to sum, there is no interest?

Senator Goldstein: That is a substantial cost to the state.

Le sénateur Tkachuk : Pour élucider la question du taux d'intérêt le plus élevé, les autres pays permettent-ils de déduire les intérêts du revenu imposable, comme nous le faisons pour les étudiants au Canada?

Le sénateur Goldstein : Je ne connais pas la réponse à cette question, mais j'avancerais que, dans le cas d'un étudiant qui commence sa carrière et gagne non le salaire d'un sénateur, mais plutôt 25 000 \$ ou 30 000 \$ par année, la déduction des intérêts ne constitue pas une économie importante. C'est parce que le taux d'imposition appliqué à leur revenu est non pas de 40 p. 100 ou de 45 p. 100, mais plutôt de 18 à 20 p. 100. La déduction n'est donc pas très intéressante pour eux, mais c'est tout de même une déduction.

Le sénateur Tkachuk : C'est au moins 17 p. 100.

Le président : Ils ne paient pas d'intérêts sur le prêt étudiant pendant qu'ils vont à l'école.

Le sénateur Goldstein : Même s'ils ne paient pas d'intérêts pendant qu'ils vont à l'école, dès qu'ils quittent l'école, les intérêts commencent à courir. Ils ne sont pas tenus de verser un paiement pendant les six premiers mois qui suivent l'obtention de leur diplôme, mais les intérêts courent.

Le sénateur Tkachuk : Je l'avais oublié. Vous me donnez l'occasion de me mettre à jour sur ce sujet. Le taux d'intérêt ailleurs est-il perçu de la même façon qu'ici? Les étudiants là-bas paient-ils des intérêts pendant qu'ils fréquentent l'université? Nous ne percevons pas d'intérêts avant qu'ils terminent l'université.

Le sénateur Goldstein : Je crois savoir que, la pratique générale dans les pays occidentaux consiste à ne pas demander d'intérêts pendant que l'étudiant est à l'école. Je ne veux pas l'affirmer péremptoirement, parce que je n'en suis pas absolument sûr, mais il me semble qu'on ne perçoit pas d'intérêts pendant les études.

Le sénateur Moore : Ce serait bien de vérifier et de communiquer l'information au comité.

Les taux d'intérêt dans ces autres pays correspondent-ils au taux préférentiel?

Le sénateur Goldstein : La figure montre les taux perçus dans le cadre de leurs programmes, mais on ne sait pas s'ils correspondent au taux préférentiel.

Le sénateur Moore : Ils sont tous inférieurs à 4 p. 100, après le Canada et les États-Unis, et certains d'entre eux sont nuls, comme en Allemagne et en Nouvelle-Zélande. Ne perçoivent-ils pas d'intérêt?

Le sénateur Goldstein : Ils ne perçoivent pas d'intérêts à moins que le prêt de l'étudiant soit en souffrance.

Le sénateur Moore : Une fois que vous obtenez votre diplôme, à condition que vous versiez à temps le montant convenu, il n'y a pas d'intérêts?

Le sénateur Goldstein : Il s'agit-là d'un coût considérable pour l'État.

Senator Moore: You mentioned that in the U.K. repayments are geared to the ability of the student to repay, and you mentioned their interest rate. When does the interest begin to accrue in the U.K.?

Senator Goldstein: I do not know.

Senator Moore: Is it upon graduation, like in Canada?

Senator Goldstein: I do not know, but I will find out.

Senator Moore: I would like to know because the model is interesting and more information would be helpful.

In 2003, when we looked at these statutes, the evidence we heard was that the period should be five years, which the committee recommended. I believe we also recommended that the hardship category be available at any time.

You are now recommending two years. I do not know what has happened since 2003 to justify the proposal of two years. How married are you to that proposal as opposed to five years? Five years was the evidence that we heard. Of course, some students wanted nil. It is not unusual for them to make that request, but all the credit rating agencies and the financing institutions said five years. Can you live with that today? Would you consider five years, provided that we have consideration of hardship cases available?

Senator Goldstein: Yes, sir, I would. Whether it is two years or five years in the case of real hardship is symbolic. The writers who speak of the delays, because most countries have some sort of delay, although some have none, speak of it as a guideline or a societal signpost to remind students that they cannot rid themselves of the obligation tomorrow morning but rather have to make arrangements to make payments.

Senator Moore: In your analysis of the interest rates, did you learn what their time frames are? Do they have bankruptcy provisions in their statutes?

Senator Goldstein: I do not know the answer, but one witness on the list has done a study of the regimes in other countries and will inform the committee about that study.

Senator Moore: I would like to know because it would show how we stack up.

The Chair: Colleagues, we have reached the point where everyone who had indicated an interest in questioning Senator Goldstein has had a kick at the can. We have demonstrated, maybe better than ever before, what the Senate looks like when it is carrying out its functions. I think this exercise with a private member's bill has been a good discussion.

Le sénateur Moore : Vous avez mentionné que, au Royaume-Uni, les remboursements sont établis en fonction de la capacité de l'étudiant de rembourser, et vous avez mentionné leur taux d'intérêt. Quand l'intérêt commence-t-il à courir au Royaume-Uni?

Le sénateur Goldstein : Je ne sais pas.

Le sénateur Moore : Est-ce à partir de l'obtention du diplôme, comme au Canada?

Le sénateur Goldstein : Je ne sais pas, mais je vérifierai.

Le sénateur Moore : J'aimerais bien le savoir, car le modèle est intéressant, et il serait utile d'obtenir de plus amples renseignements.

En 2003, lorsque nous avons étudié ces lois, les témoignages que nous avons entendus étaient en faveur d'une période de cinq ans, ce qu'a recommandé le comité. Je crois que nous avons également recommandé que la catégorie des difficultés s'applique à tout moment.

Vous recommandez maintenant une période deux ans. J'ignore ce qui s'est passé depuis 2003 pour justifier la proposition de deux ans. À quel point tenez-vous à cette proposition, plutôt qu'à la proposition d'une période de cinq ans? Les témoignages que nous avons entendus favorisaient une période de cinq ans. Bien sûr, certains étudiants n'en voulaient aucune. Une telle demande de leur part n'est pas inhabituelle, mais toutes les agences de cotation et les institutions financières ont parlé de cinq ans. Pourriez-vous vous accommoder de cela aujourd'hui? Accepteriez-vous une période de cinq ans, dans la mesure où la disposition à l'égard des personnes en difficultés est en place?

Le sénateur Goldstein : Oui, monsieur, je le ferais. La distinction entre deux ans et cinq ans, dans les cas réels de difficultés, est symbolique. Les auteurs qui traitent des délais — car la plupart des pays prévoient une forme ou une autre de délai, quoique pas tous — l'envisagent comme une ligne directrice ou un indicateur social visant à rappeler aux étudiants qu'ils ne peuvent pas se soustraire à leurs obligations du jour au lendemain, qu'ils doivent plutôt prendre des arrangements pour faire des paiements.

Le sénateur Moore : Dans le cadre de votre analyse des taux d'intérêt, avez-vous appris quels sont leurs échéanciers? Leurs lois comportent-elles des dispositions relatives à la faillite?

Le sénateur Goldstein : J'ignore la réponse à cette question, mais l'un des témoins qui doit comparaître a effectué une étude des régimes dans d'autres pays et informera le comité des résultats de son étude.

Le sénateur Moore : J'aimerais bien le savoir, car cela permettrait de nous comparer.

Le président : Chers collègues, nous en sommes maintenant au point où tous ceux qui ont manifesté l'envie d'interroger le sénateur Goldstein ont eu leur chance. Nous avons montré, peut-être mieux que jamais, ce à quoi ressemble le Sénat lorsqu'il accomplit ses fonctions. Je crois que ce processus relatif à projet de loi d'initiative parlementaire est fructueux.

We had arranged to have the people from the departments involved, plus the service provider that we heard so much about the other day; they are all one leg or another of the system. We had planned to hear the four of them as a panel.

The service provider is here from Toronto. We have two options, because it is almost 12:45 p.m. We could adjourn now until April 2 — we have other things planned then but we could defer them — or we could start with the service provider. I think the department people are all here. I am wondering if they are mutually exclusive or not. Do you feel we should start now?

Senator Massicotte: Sure.

The Chair: The other option is that we could start with everyone.

Senator Tkachuk: They will make a presentation and then we have 15 or 20 minutes before we are out of here. It would be better if we had an hour with them because this was very good. If the service provider would not mind taking a day off — or if it is a hardship for him, perhaps we will hear just from him. He can visit the museum and be a tourist for a day. Are we paying his way?

The Chair: The service provider comes from Toronto. I thought we could have that individual start now. We had many questions, especially Senator Eyton, arising from Bill C-12. That bill kept talking about a service provider, but we did not who it was; they did not even give us the name. Now we know the name.

Do we agree to go with the service provider now? Okay.

Here for Resolve Corporation is Mr. Ralph DeJong, Vice-President, Student Loan Operations. Resolve Corporation is contracted by the Department of Human Resources and Social Development Canada, represented here by Ms. Rosaline Frith, Director General, Canada Student Loans Program.

Ms. Frith basically runs the whole Canada Student Loans Program. She will give a brief introduction and outline the role of the service provider.

Mr. DeJong has come here from Toronto today. We feel we can have another session with all the government folks on another day when it will not be necessary for Mr. DeJong to be here. If it turns out that it will, that is fine too.

Rosaline Frith, Director General, Canada Student Loans Program, Human Resources and Social Development Canada (HRSDC): I would like to take this opportunity to update the committee on two Budget 2008 initiatives that impact on the issue of bankruptcy.

Nous avons pris des dispositions pour inviter les responsables des ministères concernés à participer, en plus du fournisseur de services dont nous avons tant entendu parler l'autre jour; tous ces gens incarnent l'un ou l'autre des rouages du système. Nous avons prévu entendre les quatre en même temps.

Le fournisseur de services est arrivé de Toronto. Nous avons deux choix, parce qu'il est presque 12 h 45. Nous pourrions suspendre les travaux maintenant, jusqu'au 2 avril — nous avons d'autres choses à faire à cette date, mais nous pouvons les reporter — ou nous pourrions commencer par entendre le fournisseur de services. Je crois que tous les responsables des ministères sont présents. Je me demande si leurs témoignages sont interdépendants. Croyez-vous que nous devrions commencer maintenant?

Le sénateur Massicotte : Certainement.

Le président : Nous avons aussi la possibilité de les accueillir tous ensemble.

Le sénateur Tkachuk : Ils vont faire un exposé, et il nous restera 15 ou 20 minutes avant de devoir partir. Ce serait mieux de disposer d'une heure avec eux, car ce sujet est vraiment intéressant. Si le fournisseur de services acceptait de prendre une journée de congé — ou si cela lui occasionne des difficultés, peut-être pourrions-nous n'entendre que lui. Il pourra se rendre au musée et passer la journée à faire du tourisme. Le défrayons-nous pour son déplacement?

Le président : Le fournisseur de services vient de Toronto. Je pensais que nous pourrions l'entendre maintenant. Nous avons beaucoup de questions, surtout le sénateur Eyton, découlant du projet de loi C-12. Dans le projet de loi, on mentionne continuellement un fournisseur de services, mais nous ne savions pas de qui il s'agissait; on ne nous avait même pas donné le nom. Maintenant nous le connaissons.

Sommes-nous d'accord pour entendre le fournisseur de services maintenant? Bien.

Voici M. Ralph DeJong, vice-président des opérations de prêts d'étudiants de Resolve Corporation. Ressources humaines et Développement social Canada, représenté aujourd'hui par Mme Rosaline Frith, directrice générale, Programme canadien de prêts aux étudiants, a attribué un contrat à Resolve Corporation.

Mme Frith dirige essentiellement tout le Programme canadien de prêts aux étudiants. Elle fera une brève introduction et résumera le rôle du fournisseur de services.

M. DeJong est venu aujourd'hui de Toronto. Nous estimons pouvoir tenir une autre séance avec tous les responsables du gouvernement un autre jour, lorsque la présence de M. DeJong ne sera pas nécessaire. Si, au bout du compte, sa présence est nécessaire, soit.

Rosaline Frith, directrice générale, Programme canadien de prêts aux étudiants, Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC) : J'aimerais profiter de cette occasion pour présenter au comité un compte rendu au sujet de deux initiatives découlant du budget de 2008 qui ont une incidence sur la question des faillites.

Two measures that were announced will help student loan borrowers to better manage their financial situations. The Canada student grants program will invest an additional \$350 million in non-repayable assistance to students from low- and middle-income families in 2009-10. That will grow to \$430 million in additional investments by 2012-13. That will help to keep the student debt levels down.

An additional \$74 million over four years will be invested to make the Canada Student Loans Program more responsive to the economic circumstances of borrowers, including those with disabilities, by providing greater assistance for those experiencing difficulty repaying their loans. That answers many of the concerns raised earlier today.

More details on the new initiatives will be available as the federal government finalizes legislation and regulations, as well as works with the provinces, the territories and other stakeholders, including our service provider, on the implementation plans. That is a big challenge we will be facing over the coming year.

Resolve Corporation is under contract with the Government of Canada to administer the Canada Student Loans Program and integrated student loans with Ontario, Saskatchewan, New Brunswick and Newfoundland and Labrador. The federal government provides guidelines to Resolve Corporation for their delivery of the program, although Resolve Corporation has some latitude in using their financial market expertise to establish and maintain a relationship with borrowers in order to facilitate the management of their loans while they are in study and then while they are in repayment once they have completed school.

The program has been delivered by a private sector service provider since we moved to direct loans in August 2000. Until then, our program was delivered through banks. Resolve Corporation and other corporations have been administering student financial assistance, from the cashing of the borrower's loan documents through to repayment. If a borrower is experiencing difficulty repaying their loans, the service provider uses tools to assist the borrower in managing their debt.

After they finish school, borrowers have six months before they are required to start making payments on their loans. Four to six weeks before the month in which their first payment is due, Resolve Corporation advises them in writing that repayment is about to begin and what the required payment amount will be. The first payment is due at the end of the seventh month after the end of studies.

The primary goal of our program remains to avoid delinquency, to prevent defaults and to protect the borrowers' credit rating. Resolve Corporation has to contact high-risk

Deux des mesures annoncées aideront les détenteurs de prêts d'études à mieux gérer leur situation financière. Le Programme canadien de prêts aux étudiants investira 350 millions de dollars de plus pour offrir une assistance non remboursable aux étudiants de familles à revenu faible ou moyen en 2009-2010. Ce montant atteindra 430 millions de dollars en investissements supplémentaires d'ici 2012-2013. Cette mesure contribuera à faire diminuer le taux d'endettement des étudiants.

Soixante-quatorze millions de dollars supplémentaires sur quatre ans seront investis pour rendre le Programme canadien de prêts aux étudiants mieux adapté à la situation économique des emprunteurs, notamment ceux qui ont un handicap, en offrant une meilleure assistance aux personnes qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt. Cela répond à beaucoup des inquiétudes soulevées plus tôt aujourd'hui.

De plus amples détails concernant les nouvelles initiatives seront accessibles au fur et à mesure que le gouvernement fédéral parachèvera les lois et les règlements et travaillera avec les provinces, les territoires et les autres intervenants, y compris notre fournisseur de services, sur les plans de mise en œuvre. Il s'agit d'un gros défi auquel nous serons confrontés pendant l'année qui vient.

Resolve Corporation s'est vu décerner un contrat par le gouvernement du Canada pour administrer le Programme canadien de prêts aux étudiants et les prêts d'études intégrés avec l'Ontario, la Saskatchewan, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve-et-Labrador. Le gouvernement fédéral fournit des directives à Resolve Corporation aux fins de l'exécution du programme, mais Resolve Corporation jouit d'une certaine latitude lui permettant de mettre à profit son expertise relative au marché des capitaux pour établir et maintenir des relations avec les emprunteurs, de façon à aider ces derniers à gérer leur prêt pendant qu'ils sont aux études et lorsqu'ils commencent à rembourser leur prêt, à la fin de leurs études.

Le programme est offert par un fournisseur de services du secteur privé depuis que nous avons adopté la formule des prêts directs en août 2000. Notre programme avait jusqu'alors été exécuté par les banques. Resolve Corporation et d'autres sociétés administrent l'aide financière aux études, à partir du moment où les étudiants touchent leur prêt jusqu'à celui où ils le remboursent. Si un emprunteur a de la difficulté à rembourser son prêt, le fournisseur de services a des outils pour l'aider à gérer sa dette.

Une fois qu'ils ont terminé leurs études, les emprunteurs ont un délai de six mois avant de devoir commencer à effectuer des paiements de remboursement de leur prêt. De quatre à six semaines avant le mois où leur premier paiement est exigible, Resolve Corporation les avise par écrit du fait que le remboursement est sur le point de commencer ainsi que du montant des paiements. Le premier versement est exigible à la fin du septième mois qui suit la fin des études.

Le principal objectif de notre programme demeure la prévention de la défaillance et des comptes en souffrance et la protection de la cote de crédit de l'emprunteur. Resolve

borrowers pre-consolidation to explain to them how to begin loan repayment. That is the most important thing we can do to help people get on the right track from the beginning.

Resolve Corporation contacts borrowers by phone and in writing when a payment has been missed. If the borrowers are not in school full time, Resolve Corporation explains the debt management tools available to them, including extending the repayment period and a six-month interest-free period that can occur at any time. They are entitled to that interest-free period for 30 months, but that 30 months could happen anywhere. People can graduate, get a job, go to work, do really well, and then all of a sudden lose their job, but they are still repaying their student loans. They can apply for interest relief and not have to make any interest payments. The interest would be deferred as the payment would be deferred, so they can get that interest-relief period at a later point in their career, not just in the first five years. That is a misunderstanding.

The Chair: It is deferred.

Ms. Frith: Interest relief means you are not paying any interest during that period, and after you start making your payment after that six months, interest starts accruing again. There is no interest. The government pays the interest during that period. The borrowers do not have to make a payment on the principal. The principal is deferred. The interest is picked up by the government.

After they have used up their interest relief or any time beyond five years after they have graduated from school, they can apply for debt reduction and repayment, which can reduce their debt by up to \$26,000 over three allotments.

The Chair: Just writing off part of the debt.

Ms. Frith: Exactly. Borrowers who are in arrears and do not contact Resolve Corporation receive letters from Resolve Corporation at 30 days, 60 days and 90 days. At 90 days in arrears, Resolve Corporation, under our direction, places a restriction on the student's account, and they complete a full review of the file at 200 days in arrears. They try to ensure that all strategies to assist borrowers have been used, including attempts to contact them and provide assistance in understanding what programs and instruments are available. The borrowers call in, and Resolve Corporation counsels them.

About two months before a loan is sent to the Canada Revenue Agency for collection, because that is our last resort, Resolve Corporation sends the borrower one last letter to articulate clearly the implications of not entering into a

Corporation doit communiquer avec les emprunteurs à risque élevé avant la consolidation pour leur expliquer comment entreprendre le remboursement du prêt. C'est la chose la plus importante que nous puissions faire pour aider les gens à commencer du bon pied.

Resolve Corporation communique avec les emprunteurs par téléphone et par écrit lorsqu'un paiement est en souffrance. Si l'emprunteur n'étudie pas à temps plein, Resolve Corporation lui décrit la gamme d'outils de gestion des dettes à sa disposition, y compris la prolongation de la période de remboursement et la période de six mois d'exemption des intérêts à laquelle il peut avoir recours à tout moment. Il a droit à la période d'exemption des intérêts de 30 mois à n'importe quel moment. Une personne peut terminer ses études, obtenir un emploi, travailler, gagner beaucoup d'argent et, tout à coup, perdre son emploi, mais elle est toujours tenue de rembourser son prêt d'études. Elle peut présenter une demande d'exemption d'intérêts et ne pas devoir verser d'intérêts. Les intérêts seraient différés, ainsi que le versement; la personne pourrait donc bénéficier d'une période d'exemption des intérêts plus tard pendant sa carrière, pas seulement pendant les cinq premières années. Il y a confusion à cet égard.

Le président : Ils sont différés.

Mme Frith : L'exemption d'intérêts signifie que vous ne payez pas d'intérêts pendant une période donnée, et que les intérêts recommencent à courir seulement après votre premier paiement, au terme de la période de six mois. Il n'y a pas d'intérêts. Le gouvernement paie les intérêts pendant cette période. Les emprunteurs n'ont pas besoin de verser un paiement sur le capital. Le remboursement du capital est différé. Les intérêts sont pris en charge par le gouvernement.

Après avoir tiré parti de sa période d'exemption d'intérêts, ou à n'importe quel moment au-delà des cinq années qui suivent l'obtention de leur diplôme, les emprunteurs peuvent demander une réduction de la dette en cours de remboursement, d'un maximum de 26 000 \$, en trois temps.

Le président : C'est la radiation pure et simple d'une partie de la dette.

Mme Frith : Exactement. Les emprunteurs dont le compte est en souffrance et qui ne communiquent pas avec Resolve Corporation reçoivent une lettre au bout de 30 jours, de 60 jours et de 90 jours. Lorsque le compte est en souffrance depuis 90 jours, Resolve Corporation, avec notre autorisation, attribue au compte de l'étudiant une désignation « à risque », et effectue un examen complet du dossier après une période de 200 jours en souffrance. On tente de s'assurer que toutes les stratégies pour aider les emprunteurs ont été utilisées, y compris tenter de les joindre et de leur fournir de l'aide en leur expliquant quels programmes et quelles mesures sont accessibles. Les emprunteurs téléphonent, et Resolve Corporation leur fournit des conseils.

Environ deux mois avant qu'un prêt soit renvoyé à l'Agence du revenu du Canada pour recouvrement, puisqu'il s'agit de notre dernier recours, Resolve Corporation envoie une dernière lettre à l'emprunteur pour lui expliquer clairement les conséquences

repayment arrangement. Resolve Corporation will manage the borrower's delinquent account for up to 270 days before we return it to government for collections, which means we send it to the Canada Revenue Agency.

Even once a student's loan enters into collections at the Canada Revenue Agency, we still offer a loan rehabilitation program that would enable a defaulted borrower to regain good standing and consequently have access to all the program, tools and benefits to try to keep him in good standing thereafter.

Depending on when they declared bankruptcy, borrowers have access to different benefits and measures. As of May 11, 2004, bankrupt borrowers can continue to avail themselves of debt management measures in order to keep their loans in good standing. The pity is that there are people before 2004 who were not able to use debt management measures once they had gone into bankruptcy. That does not apply to people since May 11, 2004.

Borrowers who are in study can receive additional loans and interest-free status for up to three years while they complete their program of studies. People can go bankrupt while they are students at school, and I think we have approximately 400 students who are bankrupt. We should be clear that they are not bankrupt because they are students or because of student loans. They happen to be bankrupt. We are not charging them anything. They are in interest-free status. They have a loan, they are interest free and they are going to school. Those people remain in good standing and are still in interest-free status and can complete their studies. When they come out of studies, they get their letters and phone calls and they are told what they have to do to repay the money.

In my world, they would start to make their payments and remain in good standing. If they were really in bad shape when they graduated from school and did not have any income, they would apply for interest relief and go on interest relief for six months. At the end of the six months, they would reapply for interest relief if they still did not have jobs. Someone who has gone through bankruptcy will not have many assets and will rely only on his or her income, so a program and a system are in place, and Resolve Corporation would continue to provide them with advice on how to be able to have reasonable payments.

I do not want to take up all of your time, but there are a few other things. The normal amortization period is 10 years. People have up to 15 years to repay, and 10 per cent of the people repay within the first two years; 50 per cent have repaid by five years. Over all, about 80 per cent these days are repaying. That is where we stand. About 20 per cent have problems.

du fait de ne pas avoir pris d'arrangements aux fins du remboursement. Resolve Corporation gèrera le compte en souffrance de l'emprunteur pendant une période maximale de 270 jours avant de le renvoyer au gouvernement pour recouvrement, ce qui signifie que nous le confions à l'Agence du revenu du Canada.

Même une fois que le prêt étudiant fait l'objet du processus de recouvrement de l'Agence du revenu du Canada, nous offrons un programme de rétablissement du prêt qui permet à un emprunteur en défaut de rétablir son crédit et, par la suite, d'avoir accès à tous les programmes, outils et avantages contribuant au maintien de son crédit ultérieur.

En fonction du moment de la déclaration de faillite, les emprunteurs ont accès à une diversité d'avantages et de mesures. Depuis le 11 mai 2004, les emprunteurs faillis peuvent continuer à se prévaloir de mesures de gestion de la dette afin de maintenir leur prêt en règle. Ce qui est dommage, c'est que, avant 2004, les gens ne pouvaient recourir aux mesures de gestion de la dette une fois en situation de faillite. Ce n'est plus le cas depuis le 11 mai 2004.

Les emprunteurs qui sont aux études peuvent recevoir des prêts supplémentaires et profiter d'une exemption d'intérêts pour une période allant jusqu'à trois ans pendant qu'ils terminent leur programme d'études. Une personne peut faire faillite pendant ses études, et je crois qu'environ 400 étudiants sont en faillite. Soyons clairs : ils ne sont pas en faillite parce qu'ils sont étudiants ni à cause des prêts d'études. Ils sont en faillite, c'est tout. Nous ne leur faisons rien payer. Leurs prêts sont exempts d'intérêts. Ils ont un prêt exempt d'intérêts et ils étudient. Ces personnes sont toujours en règle, profitent d'une exemption d'intérêts et peuvent terminer leurs études. Lorsqu'elles terminent leurs études, elles reçoivent une lettre et un appel téléphonique, et on leur indique la marche à suivre pour rembourser leur prêt.

Idéalement, les étudiants commencent à effectuer leurs paiements et leur cote de crédit demeure bonne. S'ils se trouvent vraiment dans l'embarras, une fois leur diplôme obtenu, et n'ont aucun revenu, ils peuvent demander une exemption d'intérêts et en profiter pendant six mois. À la fin des six mois, ils peuvent demander une nouvelle exemption d'intérêts s'ils n'ont toujours pas d'emploi. Une personne qui a fait faillite n'a pas beaucoup d'actifs et dépend principalement de son revenu, c'est pourquoi un programme et un système sont en place, et Resolve Corporation continue d'offrir des conseils sur la manière d'effectuer des paiements raisonnables.

Je ne veux pas prendre tout votre temps, mais je dois mentionner encore deux ou trois choses. Habituellement, la période d'amortissement est de 10 ans. Une personne a un maximum de 15 ans pour rembourser, et 10 p. 100 des gens remboursent l'intégralité de leur prêt dans les deux premières années; 50 p. 100 le remboursent en cinq ans. Le taux actuel de remboursement est d'environ 80 p. 100. Voilà notre situation. Environ 20 p. 100 ont des problèmes.

You asked how many people are applying for interest relief. A little over 100,000 people apply for interest relief, which would be 10 per cent of the total portfolio.

I would turn now to any questions you might have either of myself or Mr. DeJong, who can give you more detail on the specificity of how he delivers the program.

The Chair: You were clear. You got a bit more in than I was allowing you, because the idea was to let Mr. DeJong do his thing, under your close supervision, and then go back to Toronto.

Mr. DeJong, we have heard about you in the euphemistic language of service provider. We see you have a company. Tell us about it and what you do, and then we will have questions for you.

Ralph DeJong, Vice-President, Students Loan Operations, Resolve Corporation: Resolve Corporation is a publicly owned organization on the Toronto Stock Exchange. We are a business process outsource company with a specialty in financial administration and general data administration. Our clients range from the federal government to financial institutions across the country. The organization has 5,000 employees across 38 locations in North America. We are a Canadian-owned company.

We are contracted to manage the National Student Loans Service Centre, which is the program under the Canada Student Loans Program. The actual service is the National Student Loans Service Centre. We have 800 employees in our site.

The Chair: Is that in Toronto?

Mr. DeJong: It is a Mississauga site. Shortly, we will have an Ottawa site. We administer the Canada Student Loans Program through the National Student Loans Service Centre, from disbursement of funds, to maintaining the loan in school status, to grace period and then repayment. Repayment can either be regular payment cycles or the delinquency portion of the loan, up to 270 days.

There are lots of questions about the delinquency side. We have a full delinquency management team or repayment counselling arm of our actual service that starts much earlier in the loan life cycle than at the point when the loan goes into repayment. It is all about borrower awareness. It starts up front on the disbursement and on building the relationship.

We have a full, in-bound service centre that takes all in-bound calls. We also have a multi-channel environment for our borrowers, whether through our website, by voice mail, by phone or in person. We have multiple channels. That is how we manage that key relationship through the in-study and grace periods. It is all about awareness and building

Vous m'avez demandé combien de personnes réclamaient une exemption d'intérêts. Un peu plus de 100 000 personnes demandent une exemption d'intérêts, ce qui équivaut à 10 p. 100 du portefeuille total.

Je vous invite maintenant à poser toutes vos questions, à moi ou à M. DeJong, qui peut donner plus de détails sur la manière précise dont il exécute le programme.

Le président : Vous étiez claire. Vous avez dépassé un peu le temps que je vous accordais, parce que le but était de laisser M. DeJong faire son exposé, sous votre surveillance étroite, pour qu'il puisse ensuite retourner à Toronto.

Monsieur DeJong, on vous a décrit comme un fournisseur de services, ce qui est un euphémisme. Nous voyons que vous avez une entreprise. Veuillez nous en parler et nous dire ce que vous faites, puis nous vous poserons des questions.

Ralph DeJong, vice-président des opérations de prêts étudiants, Resolve Corporation : Resolve Corporation est une société ouverte inscrite à la Bourse de Toronto. Notre société, qui prend en charge des processus administratifs impartis, se spécialise dans l'administration financière et l'administration générale des données. Nos clients comprennent le gouvernement fédéral et des institutions financières d'un océan à l'autre. L'entreprise compte 5 000 employés dispersés à 38 endroits en Amérique du Nord. Nous sommes une société canadienne.

Nous avons obtenu un contrat de gestion du Centre de service national de prêts aux étudiants, régi par le Programme canadien de prêts aux étudiants. C'est le nom du service que nous offrons : le Centre de service national de prêts aux étudiants. Nous avons 800 employés en place.

Le président : À Toronto?

M. DeJong : C'est à Mississauga. Bientôt, nous aurons un centre à Ottawa. Nous administrons le Programme canadien de prêts aux étudiants par l'intermédiaire du Centre de service national de prêts aux étudiants, de la sortie de fonds jusqu'au remboursement, en passant par le maintien du prêt pendant les études et le délai de grâce. Le remboursement peut se faire soit par cycles réguliers, soit par le paiement de la portion en défaillance du prêt, dans les 270 jours.

Il y a beaucoup de questions au sujet de la défaillance. Notre service comprend une équipe complète de gestion de la défaillance — ou volet de counselling en remboursement — qui intervient pendant le cycle de vie du prêt, bien avant le moment où l'emprunteur commence à rembourser le prêt. Tout est question de sensibilisation de l'emprunteur. Le service est présent dès la sortie de fonds et noue des liens avec l'emprunteur.

Nous avons un centre de services complet qui prend les appels des emprunteurs. Nous offrons également de multiples modes de prestations des services à nos emprunteurs : l'interaction peut se faire par le site web, par messagerie vocale, par téléphone ou en personne. Nous offrons de multiples modes. C'est la façon dont nous gérons cette relation cruciale pendant la période d'études

relationships. We have a very active protocol in moving the borrower through the awareness cycle of their repayment.

I can go into more detail on that, but perhaps I will stop now and let you ask some questions.

The Chair: Yes. We have only 15 minutes before the bells will start to ring.

Your presentation was very interesting. Obviously, the government is not your only client; your corporation was already in operation. They gave you a mandate. You probably had an RFP, and if the system ran correctly you applied. The guidelines were then set, as Ms. Frith said, and you perform your services in accordance with the strict guidelines that were given to you.

Mr. DeJong: Yes. Absolutely.

Senator Massicotte: Thank you for being here with us. Resolve Corporation is also a public company. Is there any principal controlling shareholder?

Mr. DeJong: There is one controlling shareholder: Mr. Bob Conconi.

Senator Massicotte: This is a private enterprise; he started this business?

Mr. DeJong: Correct.

Senator Massicotte: He is a Canadian, I presume?

Mr. DeJong: Yes.

Senator Massicotte: How is Resolve Corporation paid by the Canadian government? Are there any special incentives regarding how you perform?

Ms. Frith: We have just entered into a new contract, which will come into effect on March 17. It is a performance-based contract. There are fixed costs and variable costs, depending on the volumes we are dealing with. The performance-based measure is client satisfaction; that is, ensuring that the program is satisfied that each and every student borrower is getting a good service and that the default rates are kept as low as possible. The two go hand in hand.

Senator Massicotte: Is the default rate incentive a significant part of the compensation?

Ms. Frith: I think it would be significant enough that the company has a clear interest in taking their dealings with the client very seriously, yes.

Senator Massicotte: I want to get into the question of default. What percentage of students do not pay or ask for forgiveness or for some kind of relief?

et le délai de grâce. Tout est question de sensibilisation et d'établissement de relations. Nous appliquons un protocole dynamique visant à sensibiliser l'emprunteur à chaque étape du remboursement.

Je pourrais entrer davantage dans les détails sur cet aspect, mais je crois que je vais m'arrêter ici et vous laisser poser des questions.

Le président : Oui. Nous n'avons que 15 minutes avant le timbre.

Votre exposé était très intéressant. De toute évidence, le gouvernement n'est pas votre seul client; votre société était déjà en exploitation. Le gouvernement vous a donné un mandat. Il y a probablement eu une demande de propositions et, si le système fonctionnait comme il se doit, vous avez posé votre candidature. Les directives ont alors été établies, comme l'a indiqué Mme Frith, et vous offrez vos services conformément aux directives précises qui vous ont été données.

M. DeJong : Oui. Certainement.

Le sénateur Massicotte : Merci d'être venu aujourd'hui. Resolve Corporation est également une société ouverte. Y a-t-il un actionnaire majoritaire?

M. DeJong : Il y a un actionnaire majoritaire : M. Bob Conconi.

Le sénateur Massicotte : Il s'agit d'une entreprise privée; en est-il le fondateur?

M. DeJong : Oui.

Le sénateur Massicotte : Il est Canadien, je présume?

M. DeJong : Oui.

Le sénateur Massicotte : Comment le gouvernement canadien rétribue-t-il Resolve Corporation? Des primes de rendement particulières sont-elles en place?

Mme Frith : Nous venons de conclure un nouveau marché qui entrera en vigueur le 17 mars. Il s'agit d'un contrat fondé sur le rendement. Certains coûts sont fixes, d'autres varient en fonction des volumes que l'on doit traiter. La mesure du rendement est axée sur la satisfaction des clients; cela veut dire que les responsables du programme s'assurent que chaque emprunteur étudiant obtient un bon service et que le taux de défaut de remboursement est aussi bas que possible. Ces deux aspects vont de pair.

Le sénateur Massicotte : La prime liée au taux de défaut de remboursement est-elle une composante importante de la rétribution?

Mme Frith : Je crois qu'elle est assez importante pour que la société ait nettement intérêt à prendre ses transactions avec le client très au sérieux, oui.

Le sénateur Massicotte : J'aimerais aborder la question du défaut de remboursement. Quel pourcentage d'étudiants ne paient pas ou demandent une remise de dette ou un autre type d'allègement?

Mr. DeJong: “Default” would be defined as “delinquent after 270 days.”

Senator Massicotte: How many accounts are transferred back to the Canada Revenue Agency?

Mr. DeJong: Correct. It is based on dollar value.

Senator Massicotte: In the criteria, is there any consideration of satisfaction? In other words, are the students happy with the process? Are they adequately notified?

Mr. DeJong: Yes. There are three components. One is the actual default rate. Another is borrower satisfaction rates. Real-time, random surveys are done about our service in both the in-study and repayment areas. You must be able to balance our effective management of the file with both the borrower and the client. They are well-proportioned to ensure you are doing them all.

Senator Massicotte: Given that your compensation is somewhat related to the default rate, would that not explain, perhaps, why some of your clients think that your practice is very aggressive in the area of getting collection and avoiding default and therefore not considerate enough in providing relief?

Ms. Frith: Again, two things are being mixed up. If someone is on interest relief, then that is great. That is very positive for both that person and us. Interest relief, debt reduction, repayment and extension of terms are not default.

Senator Massicotte: There is no disincentive at all for Resolve Corporation to grant those provisions? Your compensation is not affected at all?

Mr. DeJong: No.

Senator Massicotte: Within the compensation structure, there is no disincentive at all to cooperate and to assist the student to get through it and to avoid what you call default?

Mr. DeJong: There is incentive to be cooperative.

Senator Massicotte: We have heard from other witnesses. We are receiving comments from third parties about the website, the cooperation and the phone calls. There is a sentiment of harassment, non-cooperation and non-communication. How do you explain all that? Why are we getting conflicting information about how well this program is working for the 20 per cent of students that need help? We have heard that once you default, you cannot get relief. How do you explain what we are hearing about this program?

M. DeJong : Le terme « Défaut de remboursement » s’applique aux comptes en souffrance depuis 270 jours.

Le sénateur Massicotte : Il s’agit donc plutôt du nombre de comptes renvoyés à l’Agence du revenu du Canada, alors?

M. DeJong : Exactement. C’est en fonction de la valeur en argent.

Le sénateur Massicotte : Dans les critères, prend-on en considération la satisfaction? En d’autres mots, se demande-t-on si les étudiants sont contents du processus, s’ils sont correctement informés?

M. DeJong : Oui. Il existe trois volets. L’un d’eux concerne le taux réel de défaut de remboursement. Un autre est lié aux taux de satisfaction. Des sondages aléatoires en temps réel sont effectués au sujet de notre service auprès d’étudiants et de personnes en cours de remboursement. Il faut pouvoir mesurer l’efficacité de nos pratiques de gestion du dossier à la lumière des attentes tant de l’emprunteur que du client. On assure l’équilibre pour veiller à ce que tout le monde soit satisfait.

Le sénateur Massicotte : Le fait que le taux de défaut de remboursement soit relié à votre rétribution ne pourrait-il pas expliquer, peut-être, pourquoi certains de vos clients jugent que vos pratiques sont très agressives au chapitre du recouvrement des créances et de la prévention des défauts de remboursement et que, par conséquent, vous êtes moins disposés à envisager l’allègement de la dette?

Mme Frith : Encore une fois, on confond deux choses. Si une personne profite d’une exemption d’intérêt, c’est merveilleux. Cette situation est très favorable pour la personne et pour nous. L’exemption d’intérêt, la réduction de la dette, le remboursement et la prolongation des échéances ne sont pas la même chose qu’un défaut de remboursement.

Le sénateur Massicotte : Il n’y a pas d’effet dissuasif limitant le recours de Resolve Corporation à ces dispositions? Cela n’a aucune incidence sur votre rétribution?

M. DeJong : Non.

Le sénateur Massicotte : Aucun élément de la structure de rétribution n’a un effet dissuasif à l’égard de la coopération et de l’aide à l’étudiant qui traverse une période difficile pour éviter ce que vous appelez un défaut de remboursement?

M. DeJong : Nous sommes plutôt incités à coopérer.

Le sénateur Massicotte : Nous avons entendu d’autres témoins. Des tierces parties nous ont présenté des commentaires concernant le site web, la coopération et les appels téléphoniques. On a parlé de harcèlement, de manque de coopération et de manque de communication. Comment expliquez-vous tout cela? Pourquoi nous fournit-on des renseignements contradictoires sur la mesure dans laquelle ce programme fonctionne bien pour les 20 p. 100 d’étudiants qui ont besoin d’aide? Nous avons entendu dire qu’une fois en défaut de paiement, une personne ne peut pas obtenir d’exemption d’intérêt. Comment expliquez-vous ce que nous entendons au sujet de ce programme?

Ms. Frith: First, with the website, I can understand people saying that it is difficult to deal with. That is true. It is difficult to deal with, which is why we are coming out with a new version.

Mr. DeJong: Yes, on Monday.

Ms. Frith: This coming week, we are coming out with a new website. We have a new search engine. We have done a lot of work over the last year. We have been out speaking with students and trying to figure out how to get it right. That is a valid concern. Hopefully, we will have addressed it.

The Chair: You have been listening.

Ms. Frith: Yes, we do listen.

Concerning your second issue, how we deal with the students, I think there is a mix-up with respect to the feedback. Students complain bitterly about private collection agencies that work for the banks, but they do not distinguish that it is still a Canada Student Loans Program. They got a Canada student loan. If they got a Canada student loan through a bank and they went into default and are dealing with a bank that has hired a private collection agency, the government has no control over that. I have no way of dealing with it.

The Chair: Basically, that is runoff from an old system.

Ms. Frith: Yes.

Senator Massicotte: You are saying that a bad reputation is not merited. It is some old transactions that give you this reputation.

Ms. Frith: It has nothing to do with Resolve Corporation. It is completely separate from Resolve Corporation.

For the current direct loan system, when there are defaults, those go over to the Canada Revenue Agency. The Canada Revenue Agency has been dealing with private collection agencies, but with very clear roles. When you have our colleagues from the CRA at the table, they can explain to you the kinds of roles they have in place to manage those people.

Many of the complaints we get are not related directly to Resolve Corporation or to the program itself but to the private collection agencies.

Senator Massicotte: You said that you do an independent survey of client satisfaction.

Ms. Frith: Yes, we do.

Senator Massicotte: May we have a copy of the latest report on the surveys?

Ms. Frith: Yes, I can send that to you.

Mme Frith : Tout d'abord, en ce qui concerne le site web, je peux comprendre que des gens disent qu'il n'est pas convivial. C'est vrai. Il n'est pas convivial, et c'est pourquoi nous lançons une nouvelle version.

M. DeJong : Oui, dès lundi.

Mme Frith : La semaine prochaine, nous lancerons un nouveau site web. Nous avons un nouveau moteur de recherche. Nous avons fait beaucoup de travail au cours de la dernière année. Nous sommes allés discuter avec des étudiants et avons tenté de déterminer comment nous y prendre. C'était une préoccupation valide. Nous espérons l'avoir éliminée.

Le président : Vous avez été à l'écoute.

Mme Frith : Oui, nous sommes effectivement à l'écoute.

En ce qui concerne votre deuxième question, la façon dont nous interagissons avec les étudiants, je crois qu'il y a confusion quant aux commentaires. Les étudiants se plaignent amèrement des agences de recouvrement privées au service des banques, mais ils ne font pas la distinction entre notre service et le Programme canadien de prêts aux étudiants. Ils ont obtenu un prêt d'études canadien. S'ils ont obtenu un prêt d'études canadien par l'entremise d'une banque, que ce prêt est en souffrance et qu'ils ont affaire à une banque qui a retenu les services d'une agence de recouvrement privée, le gouvernement ne peut rien faire. J'ai les mains liées.

Le président : Essentiellement, ce sont les répercussions de l'ancien système.

Mme Frith : Oui.

Le sénateur Massicotte : Vous dites que votre mauvaise réputation n'est pas méritée. Ce sont d'anciennes transactions qui ternissent votre réputation.

Mme Frith : Cela n'a rien à voir avec Resolve Corporation. Cela ne concerne pas du tout Resolve Corporation.

Dans le cadre du système actuel de prêts directs, lorsqu'il y a défaut de paiement, le cas est envoyé à l'Agence du revenu du Canada. L'Agence du revenu du Canada a l'habitude de recourir à des agences de recouvrement privées, mais les rôles sont très bien définis. Lorsque vous entendrez nos collègues de l'ARC, ils vous expliqueront les types de rôles qu'ils ont établis pour gérer le travail de ces personnes.

Bon nombre des plaintes que nous recevons touchent non pas Resolve Corporation et le programme lui-même, mais bien les agences de recouvrement privées.

Le sénateur Massicotte : Vous avez dit que vous faites un sondage indépendant au sujet de la satisfaction des clients.

Mme Frith : Oui, c'est bien ça.

Le sénateur Massicotte : Pouvons-nous avoir un exemplaire du dernier rapport concernant les sondages?

Mme Frith : Oui, je peux vous l'envoyer.

Senator Tkachuk: When a loan goes to the Canada Revenue Agency — that is, when Resolve Corporation has difficulty collecting — does the Canada Revenue Agency then contract out a private collection agency?

Ms. Frith: In some cases they do. I would prefer that we save those questions for when my colleague from the Canada Revenue Agency is at the table. He can explain all that very clearly.

Senator Tkachuk: I understand that. I wanted to know whether they also hired. We have two sets. One from Canada Revenue Agency and one from you.

Senator Massicotte: There are very clear guidelines, because you are a third-party manager, of how to provide relief. Is there written documentation saying that if a student wants some sort of debt relief, he or she must satisfy these criteria? Can we get a copy of that documentation to understand more how the system works?

Ms. Frith: Yes.

Senator Eyton: The banks ran the business until 2000. What happened? My memory tells me that the banks were unhappy with the arrangement, and perhaps they took the initiative to exit that business.

Ms. Frith: I would assume that the banks were probably quite content with the guaranteed system because they did not take any risk at all. The government was not so happy. Then we lined up a risk-shared system, which made the government happier, made the banks less happy, and when it came time to say, “Do we continue in this risk-shared system,” the banks were not interested in continuing to do risk-shared loans.

The banks feel that the clientele of the Canada Student Loans Program is the worst-risk students, which to a certain extent is true. We target the low-income students and people who have permanent disabilities. We target the people who have the least ability to go out and get a loan in the first place. They do not have the collateral. In many cases they do not have parents who can put up assets and help them get loans.

Senator Eyton: That kind of more difficult relationship went on for a bit, and then there was almost a mutual determination that this had to stop. There was a transition period, and then I presume the business was out to a competitive bid.

Mr. DeJong: Yes, twice.

Senator Eyton: You were successful in that bid. Do you have a contract?

Mr. DeJong: Yes.

Senator Eyton: For how long does the contract run?

Ms. Frith: The current contract expires March 31, but the new contract starts March 17.

Senator Eyton: Will that also be competitive?

Le sénateur Tkachuk : Lorsqu’un dossier de prêt est confié à l’Agence du revenu du Canada — parce que Resolve Corporation a du mal à recouvrer la créance — l’Agence du revenu du Canada impartit-elle les services à des agences de recouvrement privées?

Mme Frith : Dans certains cas, oui. J’aimerais mieux que vous réserviez ces questions à mon collègue de l’Agence du revenu du Canada. Il pourra tout vous expliquer très clairement.

Le sénateur Tkachuk : Je comprends cela. Je voulais savoir s’ils ont aussi recours à l’impartition. Il y a deux équipes. Celle de l’Agence du revenu du Canada et la vôtre.

Le sénateur Massicotte : Des directives très claires sont en place, puisque vous êtes un tiers gestionnaire, concernant la façon d’offrir un allègement. Y a-t-il des documents prévoyant qu’un étudiant doit satisfaire à certains critères pour bénéficier d’une mesure d’allègement de la dette? Pouvons-nous obtenir un exemplaire de ces documents pour mieux comprendre comment fonctionne le système?

Mme Frith : Oui.

Le sénateur Eyton : Les banques ont géré ces activités jusqu’en 2000. Qu’est-il arrivé? Selon mes souvenirs, elles n’étaient pas satisfaites de l’arrangement, alors elles ont peut-être décidé de quitter ce domaine d’activité.

Mme Frith : Je dirais que les institutions financières étaient probablement très satisfaites du système de prêts garantis, car elles ne prenaient aucun risque. Le gouvernement pour sa part n’était pas si satisfait. Nous avons ensuite établi un système à risques partagés, ce qui a plu au gouvernement, mais déplu aux institutions financières. Lorsqu’est venu le temps de décider si nous allions continuer avec ce système à risques partagés, les banques n’étaient pas intéressées.

Les banques estiment que la clientèle du Programme canadien de prêts aux étudiants compte les étudiants les plus à risque, ce qui est vrai, dans une certaine mesure. Nous ciblons les étudiants à faible revenu et les personnes ayant une invalidité permanente. Nous ciblons les gens qui sont le moins susceptibles d’obtenir un prêt. Ils n’ont pas de garantie à offrir. Dans bien des cas, leurs parents ne peuvent pas donner de biens en garantie pour les aider à obtenir des prêts.

Le sénateur Eyton : Cette situation problématique s’est poursuivie pendant un moment, puis, les deux parties ont semblé s’entendre pour dire que cela devait cesser. Après une période de transition, je présume que ces activités ont fait l’objet d’un appel d’offre.

M. DeJong : Oui, à deux reprises.

Le sénateur Eyton : Votre candidature a été retenue dans le cadre de cette soumission. Avez-vous un contrat?

M. DeJong : Oui.

Le sénateur Eyton : Jusqu’à quand est-il en vigueur?

Mme Frith : Le contrat actuel expire le 31 mars, mais le nouveau contrat entre en vigueur le 17 mars.

Le sénateur Eyton : Il sera encore attribué selon un processus concurrentiel?

Mr. DeJong: It already has been.

Senator Eyton: I am curious, because listening to your exchange with Senator Massicotte, it seemed there was no sort of special recognition or compensation for anything, and so the question is how do you get paid. What is the measure? There must be some component that says this is how I get paid, something you can work with.

Are you able to let us know how you are paid?

Mr. DeJong: The payment in the contract is based on borrowers in a status. If a student is in study status or in repayment status, that loan being serviced garners a fee per month.

Senator Eyton: There is a fee per month on each file.

Mr. DeJong: That is for each file in status. As it changes status, the fee would then also change.

Senator Eyton: How important is this contract for Resolve Corporation? I assume it is much larger than that, but would it represent 10 per cent or 15 per cent of your business?

Mr. DeJong: For the total of our business, it represents about 22 per cent of our revenue.

Senator Eyton: I suppose I could get your annual report.

Mr. DeJong: You certainly could.

Senator Eyton: I probably will do that.

Senator Tkachuk: According to the testimony of Senator Goldstein, there are two kinds of students who have trouble paying their debt. There are the ones that you finally end up with a resolution to. Are they part of that 20 per cent, or does that 20 per cent go to the Canada Revenue Agency? I want to be clear about who goes to the CRA. What percentage of your clientele goes to the Canada Revenue Agency?

Ms. Frith: Do you mean how many people are in collections?

Senator Tkachuk: Yes. What percentage of your total client base is in collections?

Ms. Frith: I would have a little difficulty answering that.

Senator Tkachuk: You can answer it next time. It does not matter.

Mr. DeJong, of the students or former students you are assisting who are having trouble paying their debt, how many of them have jobs?

Mr. DeJong: That is difficult to assess, because we assess their ability to pay. Interest relief is geared to low or no income. I think we can get those statistics, because that is important.

M. DeJong : C'est déjà fait.

Le sénateur Eyton : Je suis curieux, car votre échange avec le sénateur Massicotte donne l'impression qu'il n'y a aucune forme de reconnaissance ou de rétribution pour quoi que ce soit, alors je me demande comment vous êtes rémunérés. Quelle est la mesure? Il doit bien y avoir une quelconque disposition indiquant comment on vous paie, quelque chose sur quoi vous pouvez vous fonder.

Êtes-vous en mesure de nous apprendre comment vous êtes rétribué?

M. DeJong : Le contrat stipule que la rétribution est fondée sur l'état du prêt de chaque emprunteur. Si une personne est aux études ou est en cours de remboursement, la gestion de son prêt entraîne des frais mensuels.

Le sénateur Eyton : Chaque dossier comporte des frais mensuels.

M. DeJong : Les frais sont fonction de l'état du prêt. Si l'état change, les frais aussi.

Le sénateur Eyton : Quelle est l'importance de ce contrat pour Resolve Corporation? J'imagine que c'est beaucoup plus, mais cela doit bien représenter 10 ou 15 p. 100 de vos activités?

M. DeJong : Compte tenu de toutes nos activités, le contrat représente environ 22 p. 100 de notre revenu.

Le sénateur Eyton : Je suppose que je peux obtenir votre rapport annuel?

M. DeJong : Certainement.

Le sénateur Eyton : C'est probablement ce que je vais faire.

Le sénateur Tkachuk : Selon le témoignage du sénateur Goldstein, deux types d'étudiants ont de la difficulté à rembourser leur dette. Il y a ceux qui, au bout du compte, finissent par rembourser leur prêt. Font-ils partie de ces 20 p. 100, ou ces 20 p. 100 sont-ils renvoyés à l'Agence du revenu du Canada? J'aimerais bien comprendre quels dossiers sont transmis à l'ARC. Quel pourcentage de votre clientèle finit entre les mains de l'Agence du revenu du Canada?

Mme Frith : Vous voulez savoir combien de cas passent à l'étape du recouvrement?

Le sénateur Tkachuk : Oui. Quel pourcentage de votre clientèle totale fait l'objet d'un recouvrement?

Mme Frith : J'aurais de la difficulté à répondre à cela.

Le sénateur Tkachuk : Vous pourrez répondre la prochaine fois. Ce n'est pas grave.

Monsieur DeJong, de tous les étudiants ou anciens étudiants à qui vous offrez une assistance et qui ont de la difficulté à rembourser leur dette, combien ont des emplois?

M. DeJong : Cela est difficile à évaluer, car c'est leur capacité de payer que nous mesurons. Les mesures d'exemption d'intérêts s'adressent aux personnes à faible revenu ou à revenu inexistant. Je crois que nous pouvons obtenir ces statistiques, parce que c'est un aspect important.

Senator Tkachuk: Would those people be in trouble because they cannot pay the student loan, or are they in trouble because they have accumulated other debts that are causing a problem as well? In other words, the student graduated from college, gets a car, buys some new clothes and gets credit cards, because companies mail out credit cards out to students like crazy nowadays. All of a sudden, there is a whole bunch of debt. Is that the typical student? That is what I would guess, or would the sole reason he or she is in trouble be the student loan itself?

Mr. DeJong: That is difficult to answer, because we do not go into a financial assessment; that is not our role in understanding. We receive more information on their interest-relief applications; there we end up with income levels and so on. We do not specifically ask them what their debt load is, because we are not a financial counsellor to tell them what to do with their debt loads.

Senator Tkachuk: You are interested in collecting the student loan.

Mr. DeJong: I am interested in helping them to use a product or service to allow them to get themselves back into good standing.

Just to be clear, in the service we provide, it is early-stage delinquency and pre-emptive management. We do not take a portion like a collection agency. It is not at all in that matter.

Our focus, primarily, is pre-emptive management. We have intensive scoring models where we will score a borrower into a risk model and then do a lot of pre-emptive counselling. For us, the right thing to do and the right model is to avoid any delinquency.

Senator Tkachuk: It is incentive for your business, because the more current files you have, the more money you make. You do not want to lose that file to the Canada Revenue Agency.

Mr. DeJong: That is correct, and I also need to maintain high quality and high customer satisfaction. We use a relationship-based model. We firmly believe that if we do not build the right relationship, that borrower will never call me back. I need to build; it is like anything.

Senator Eyton: Ms. Frith, when you bring back an analysis of the percentage of defaults, could you also give us the same analysis of the number of defaults and the dollars involved each year? It seems to me that you cannot analyze this unless you look at the graduating class of 2000, the graduating class of 2001 and so on. There will be different numbers.

Le sénateur Tkachuk : Ces gens sont-ils dans l'embarras parce qu'ils ne peuvent pas rembourser leur prêt d'études ou parce qu'ils ont contracté d'autres dettes qui leur causent également des problèmes? Par exemple : l'étudiant obtient son diplôme collégial, achète une voiture et de nouveaux vêtements et obtient des cartes de crédit, car les émetteurs de cartes de crédit courtisent énormément les étudiants de nos jours. Tout d'un coup, des quantités énormes de dettes se sont accumulées. Est-ce la situation de l'étudiant moyen? Je suppose que c'est le cas. Est-il possible que le prêt étudiant soit l'unique cause de ses difficultés financières?

M. DeJong : C'est une question difficile, parce que nous n'entreprenons pas une évaluation de la situation financière; cela ne fait pas partie de notre rôle. Nous obtenons de plus amples renseignements dans leurs demandes d'exemption d'intérêts, où il est question, entre autres, du niveau de revenu. Nous ne leur demandons pas précisément en quoi consiste leur endettement total, car nous n'agissons pas à titre de conseillers financiers leur disant quoi faire de leurs dettes.

Le sénateur Tkachuk : Ce qui vous intéresse, c'est le recouvrement du prêt d'études.

M. DeJong : Je souhaite les aider à utiliser un produit ou un service leur permettant de rétablir leur crédit.

Juste pour être clair, le service que nous offrons touche les premières phases de défaillance et la gestion préventive. Nous ne prenons pas une portion de la créance comme le ferait une agence de recouvrement. Ce n'est pas du tout notre travail.

Nous sommes principalement axés sur la gestion préventive. Nous disposons de barèmes de pointage pointus qui nous permettent de classer un emprunteur dans un modèle de risque, puis d'effectuer beaucoup de counselling préventif. Pour nous, la chose à faire et le modèle à suivre consistent à éviter toute défaillance.

Le sénateur Tkachuk : Il s'agit d'un incitatif pour votre entreprise, car plus vous avez de dossiers actifs, plus vous gagnez d'argent. Vous ne voulez pas perdre un dossier en l'envoyant à l'Agence du revenu du Canada.

M. DeJong : C'est exact, et je dois aussi maintenir un niveau élevé de qualité et de satisfaction de la clientèle. Nous avons recours à un modèle axé sur les relations. Nous croyons fermement que, si nous n'entretiens pas de bons rapports, l'emprunteur ne rappellera jamais. Je dois bâtir; c'est comme n'importe quoi.

Le sénateur Eyton : Madame Frith, lorsque vous nous soumettrez votre analyse du pourcentage de prêts en défaut de paiement, pourriez-vous également nous présenter une analyse du nombre de prêts en défaut de paiement et des sommes en jeu chaque année? Il me semble que vous ne pouvez effectuer une telle analyse que si vous examinez les données pour les finissants de 2000, les finissants de 2001 et ainsi de suite. Les chiffres seront différents.

Ms. Frith: Yes. We will bring that back. That is exactly how we do defaults.

Senator Massicotte: Do it by year of graduation, but also go back X number of applicants: X number are your 20 per cent; 10 per cent have requested default, and so on. Show us how many requested debt relief and how many got it in the four categories — interest deferral, debt relief and the others. Give us percentages of where they got the relief and how they got the hardship. In other words, it is the same question, but just more information.

Senator Moore: Mr. DeJong, you said that you are paid by status, and there are two: in study and in repayment.

Mr. DeJong: Yes.

Senator Moore: Is that done on a percentage basis?

Mr. DeJong: No, this is actual data. We know at any given time, any day of the week or end of any month, what percentage of our borrower portfolio is in repayment or in study.

Senator Moore: Do you get paid a percentage of the amount that you collect?

Mr. DeJong: No.

Ms. Frith: They are not paid in any way whatsoever as being a collection agency. They are not a collection agency. They work for us as a bank.

Senator Moore: You are paid by the contract you have from Ms. Frith's department, and that is it.

Mr. DeJong: Right.

Senator Moore: You do not get paid a percentage of what you collect, nothing like that.

Mr. DeJong: No.

The Chair: Ms. Frith, I think you have been here all morning. You can see that we have the private member's bill from Senator Goldstein, concerning which I am sure you have some views. We are anxious to hear them, and you have other views about how the provisions contained in Budget 2008 are being legislated and integrated within this corpus of legislation. We will be very interested in hearing from you.

As far as you are concerned, Mr. DeJong, I think we have a better idea of your role.

I think, colleagues, that we should have the full package here when we reconvene, and I think we will put the hearing at four o'clock on Wednesday, April 2, devoted to this subject. We will have the people from the Canada Revenue Agency, HRSDC, and Industry Canada. We will have two hours. We sent

Mme Frith : Oui. Nous vous présenterons ces documents. C'est exactement ainsi que nous nous y prenons pour étudier les comptes en défaut de paiement.

Le sénateur Massicotte : Procédez par année de fin des études, mais aussi en observant un nombre X de demandeurs : X désigne les 20 p. 100; 10 p. 100 ont demandé une exemption, et ainsi de suite. Montrez-nous combien ont demandé un allègement de la dette et combien l'ont obtenu dans les quatre catégories — report de l'intérêt, allègement de la dette et les autres. Donnez-nous des pourcentages indiquant dans quelles circonstances s'est appliquée l'allègement et comment sont survenues les difficultés. En d'autres mots, c'est la même question, mais nous voulons plus de renseignements.

Le sénateur Moore : Monsieur DeJong, vous avez déclaré être rétribué en fonction de l'état du prêt, et il y en a deux : il y a l'étape des études et celle du remboursement.

M. DeJong : Oui.

Le sénateur Moore : Est-ce calculé en fonction du pourcentage?

M. DeJong : Non, c'est à partir des données réelles. À n'importe quel moment, n'importe quel jour de la semaine ou à la fin de n'importe quel mois, nous savons quel pourcentage de notre portefeuille d'emprunteurs est en cours de remboursement ou aux études.

Le sénateur Moore : Recevez-vous un pourcentage du montant que vous percevez?

M. DeJong : Non.

Mme Frith : La rétribution de l'entreprise n'a rien à voir avec celle d'une agence de recouvrement. Ce n'est pas une agence de recouvrement. Elle nous sert comme le ferait une banque.

Le sénateur Moore : Vous êtes rétribués en vertu du contrat conclu avec le ministère de Mme Frith, et c'est tout.

M. DeJong : Oui.

Le sénateur Moore : Vous n'obtenez pas un pourcentage du montant que vous recouvrez, rien de la sorte.

M. DeJong : Non.

Le président : Madame Frith, je crois que vous avez été ici toute la matinée. Vous pouvez voir que nous sommes saisis du projet de loi émanant du sénateur Goldstein, au sujet duquel, j'en suis certain, vous avez une opinion. Nous avons hâte de l'entendre, et il en va de même de vos opinions concernant la manière dont les dispositions du budget de 2008 sont adoptées et intégrées à la législation. Nous sommes très intéressés par votre point de vue.

Quant à vous, monsieur DeJong, je crois que nous avons une meilleure idée de votre rôle.

J'estime, chers collègues, que tout devrait être en place lorsque nous nous retrouverons, et je crois que nous fixerons l'audience consacrée à ce sujet au mercredi 2 avril à 16 heures. Nous aurons des témoins de l'Agence du revenu du Canada, de RHDSC et d'Industrie Canada. Nous disposerons de deux heures. Nous

a note up to Mr. Manconi of the Canada Revenue Agency that it would not hurt to have one or two of the collection agencies here. We will have the whole picture.

You know why we are interested in that. It is because we have had quite troubling evidence about draconian methods used. You have told us that those may relate back to the old days, to the banks, and we hope that is the case, but in any event having the collection agencies here will complete the picture.

Thank you all very much. We are very interested in this program. From what we can see, and I think I speak on behalf of my colleagues, Ms. Frith, you are running a great show there. You are obviously concerned. It seems to be in a process of upgrading and responding to the problems, so that is good. We are also interested to make sure that that is happening. Many, many thanks.

The committee adjourned.

avons envoyé un message à M. Manconi, de l'Agence du revenu du Canada, pour lui dire que ce serait une bonne idée d'inviter une ou deux agences de recouvrement. Nous aurons ainsi une vue d'ensemble.

Vous savez pourquoi cela nous intéresse. C'est parce que nous avons entendu des témoignages assez troublants au sujet de l'utilisation de méthodes draconiennes. Vous nous avez indiqué que ces témoignages renvoyaient peut-être à l'époque où les banques géraient le programme, et nous espérons bien que c'est le cas, mais, quoi qu'il en soit, la présence des agences de recouvrement nous aidera à brosser un portrait complet.

Je vous remercie tous sincèrement. Nous sommes très intéressés par ce programme. D'après ce que nous pouvons voir, et je crois pouvoir parler au nom de mes collègues, madame Frith, vous faites un excellent travail. De toute évidence, vous l'avez à cœur. Votre travail semble s'inscrire dans un processus d'amélioration et de réaction aux problèmes, alors c'est très bien. Nous souhaitons également veiller à ce que cela se concrétise. Encore une fois, merci beaucoup.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

As an individual:

The Honourable Senator Yoine Goldstein, sponsor of the bill.

Human Resources and Social Development Canada (HRSDC):

Rosaline Frith, Director General, Canada Student Loans Program.

Resolve Corporation:

Ralph DeJong, Vice-President, Students Loan Operations.

TÉMOINS

À titre personnel :

L'honorable sénateur Yoine Goldstein, parrain du projet de loi.

Ressources humaines et Développement social Canada (RHDS) :

Rosaline Frith, directrice générale, Programme canadien de prêts aux étudiants.

Resolve Corporation :

Ralph DeJong, vice-président des opérations de prêts étudiants.